Le Monde

Le Monde Radio-Télévision
Tous les programmes

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15800 – 7 F — DIMANCHE 12 - LUNDI 13 NOVEMBRE 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

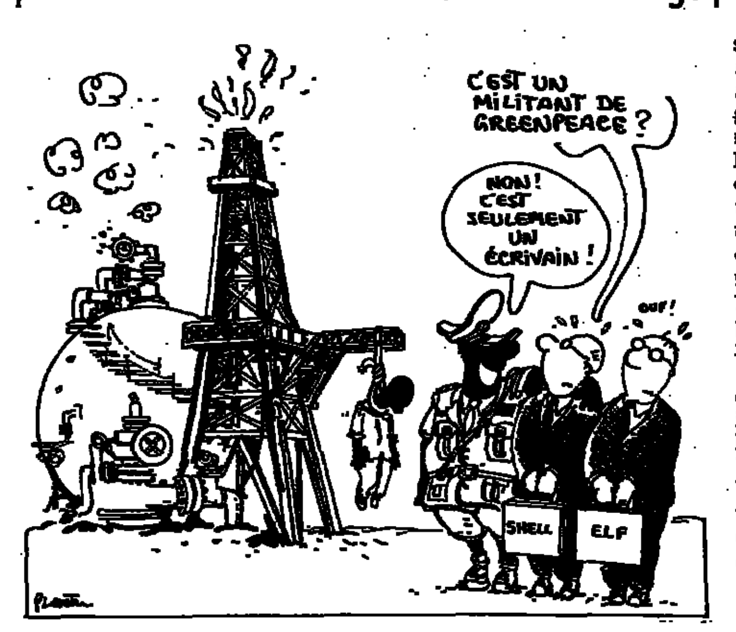
La pendaison de neuf opposants nigérians suscite une vague d'indignation dans le monde

Le régime d'Abuja « suspendu » du Commonwealth mais aucun embargo pétrolier n'est envisagé

LA PENDAISON de neuf opposants ogonis au régime militaire d'Abuja, dont l'écrivain Ken Saro-Wiwa, intervenue vendredi 10 novembre, a suscité l'indignation de la communauté internationale. Au Nigéria, les médias d'Etat ont passé les exécutions sous silence. A Auckland, en Nouvelle-Zélande, où se tient le Sommet du Commonwealth, les représentants des 51 pays membres ont décidé de suspendre le Nigéria sans écarter l'éventualité de son expulsion de l'organisation à une date ultérieure. La suspension d'un pays membre est sans précédent dans l'histoire du Commonwealth.

Le premier ministre britannique John Major a condamné ces *« meurtres judiciaires »*. La Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Autriche et la France ont rappelé leur ambassadeur au Nigéria. Washington a annoncé des restrictions sur l'octroi de visas visant les personnes susceptibles *« d'entraver la transition nigériane vers la démocratie »* et décidé d'appliquer un embargo total sur les armes ainsi que sur la maintenance des matériels militaires. Les Etats-Unis envisagent de demander des sanctions devant les Nations unies. La Société financière internationale. agence de la Banque mondiale soutenant le secteur privé, a annoncé qu'elle renonçait à un prêt de 100 millions de dollars au Nigéria pour un projet de liquéfaction de gaz naturel.

Le Nigéria est le cinquième producteur de l'OPEP et exporte vers les Etats-Unis, la France, l'Espagne et l'Allemagne. Shell, Chevron, Mobil, Elf et Bouygues y sont les acteurs de l'industrie pétrolière. Mais, pour l'instant, aucun des partenaires commerciaux du régime d'Abuja n'envisage d'embargo sur les produits pétroliers.



Lire page 2

Les Algériens vivant en France ont commencé à voter

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE algérienne a commencé... en France, samedi 11 novembre, avec le vote de la communauté immigrée qui compte, en son sein, quelque 630 000 inscrits. Ces opérations, qui ont lieu principalement dans les consulats, devaient continuer, dimanche, pour s'achever, jeudi 16 novembre. C'est à cette date que l'ensemble des Algériens vivant au pays sont convoqués aux urnes pour se choisir un nouveau chef de l'Etat parmi quatre candidats, dont l'actuel président, le général Liamine Zeroual. Ces derniers ont mené une active campagne en France, même si les réunions publiques avaient été interdites. Les autorités algériennes s'étaient employées à organiser ce scrutin avec soin. Selon des sondages, Saïd Sadi, secrétaire général du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), pourrait devancer, en France, M. Zeroual, grand favori de cette élection sans surprise. Reste à connaître l'importance de l'abstention, les principaux partis de l'opposition et les islamistes ayant appelé au boycottage.

Lire page 3

Pernod-Ricard face aux géants de la boisson



PATRICK RICARD

POUR LA PREMIÈRE FOIS, le groupe Pernod-Ricard devrait annoncer un bénéfice annuel en baisse cette année. Le roi du pastis, né de la fusion en 1975 de Pernod et de Ricard, souffre du recul de la consommation en général et des taxes sur l'alcool en particulier. En 1994, les ventes françaises de pastis avaient fléchi de 8,2 %. Le groupe doit trouver une compensation en se développant à l'étranger, mais doit faire face à des entreprises plus grosses, comme Grand Metropolitan ou Seagram (alcools), ou Coca Cola et Pepsi Cola *(soft drinks)*. Entreprise familiale, dont 60 % du capital est en Bourse, Pernod-Ricard choie ses actionnaires. La famille Ricard possède environ 20 % du capital, Patrick Ricard 1 %, la famille Pernod 5 %, la Société générale 10 % et le personnel 4 %, explique au *Monde* Patrick Ricard. Pour éviter une dilution du capital et conserver le contrôle de l'entreprise, l'héritage irait aux petits-enfants du fondateur, Paul, 86 ans, père de Patrick.

Lire page 12

Des maires de droite sensibles à la pression du Front national

LE FRONT NATIONAL tentait, samedi 11 novembre, en organisant un vaste rassemblement à Carpentras (Vaucluse), de faire valoir son innocence à propos des accusations portées contre lui après la profanation du cimetière juif de cette ville en 1990. Cette manifestation s'inscrit dans une stratégie de l'extrême droite dont la pression se fait sentir sur les maires de certaines villes gérées par la droite. Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'Association des maire de France, qui réunit son congrès à Paris du 13 au 15 novembre, s'inquiète de cette tendance au repli derrière un discours sécuritaire.

Lire pages 5 et 6 et notre éditorial page 11

Légion d'honneur: les oubliés de la « der des der »

MILLE TROIS CENT CINQUANTE-CINQ. Pas un de plus pour le moment. Dûment classés, répertoriés et déclarés aptes à la Légion d'honneur. D'Ulysse Abadie, né le 28 août 1898 à Saint-Ost, dans le Gers, à Bernard Fredj Zenati, né le 4 août 1897 à Boghari, en Algérie, le décret établissant la liste nominative des poilus ayant le droit de recevoir la Légion d'honneur le 11 novembre, publié au *Journal officiel* du 4 novembre, a meurtri bien des cœurs valeureux, fragiles en raison de leur grand âge. Près de trois cents authentiques poilus de la « der des der » seront les laissés-pour-compte de cette cérémonie du souvenir et de la reconnaissance nationale.

Inflexible, l'administration ne badine pas avec les questions de nationalité et d'honorabilité. Avec le soutien des associations d'anciens combattants, qui ont pignon sur rue, elle entend bien procéder aux vérifications d'usage avant toute remise de décoration. Le lauréat a-t-il bien servi dans l'armée française ? A-t-il été mobilisé entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918 ? Son comportement a-t-il été sans faille ? L'attribution de la Légion d'honneur est un véritable parcours du combattant.

Lorsque M. Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et aux victimes de guerre, prit le 24 août, avec l'aval de Jacques Chirac, la décision de récompenser par le ruban rouge les poilus survivants de 14-18, personne n'en connaissait le nombre exact. En dépit des dossiers de pension, de retraite ou de grande invalidité, il n'existe pas de fichiers à jour des anciens des tranchées. Il a donc fallu constituer en hâte des dossiers individuels sur la base des indications fournies par chaque préfecture. Pièce maîtresse du dossier, *« l'état signalétique et des services »* de l'intéressé, conservé aux archives départementales de son lieu de recensement, doit être impérativement retrouvé.

Aujourd'hui, ou dans les jours qui viennent, devant le monument aux morts de leur village pour les mieux portants, dans la salle d'honneur de leur mairie ou de la préfecture, aux Invalides pour ceux qui seront décorés par le président de la République, dans leur maison de retraite ou à leur domicile, selon les souhaits des familles, de vénérables vieillards, âgés de quatre-vingt-quatorze à cent sept ans, seront nommés chevaliers de la Légion d'honneur, à l'occasion du soixante-dix-septième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Les autres attendront.

Un second décret réparateur et définitif, espère-t-on au ministère, est en cours de préparation, pour traiter du cas de tous les « retardataires ». Les oubliés du 4 novembre devraient voir ce dernier et injuste coup du sort réparé. Toutefois, la prochaine promotion de la Légion d'honneur n'est prévue que pour les tout premiers jours de 1996. Or il ne fait guère de doute que le temps ne joue pas en faveur des futurs récipiendaires. Là, plus qu'ailleurs, il y a urgence. Si le gouvernement ne se presse pas, le combat risque fort de s'achever faute de combattants.

Alain Beuve-Méry

■ L'OTAN en panne de secrétaire général

L'Organisation du traité de l'Atlantique nord cherche un secrétaire général après le retrait, sur pression américaine, de la candidature du Néerlandais Ruud Lubbers. p. 3
et notre éditorial p. 11

■ Effervescence dans les universités

Malgré l'annonce d'un plan d'urgence en faveur des universités les plus mal dotées, plusieurs établissements de province ont durci le ton. p. 8

■ Le financement des déficits sociaux

Le gouvernement devrait consulter les syndicats sur la réforme des retraites des fonctionnaires. Devant l'opposition des organisations syndicales et de la majorité, il pourrait renoncer à l'instauration d'un forfait de 5 à 10 francs non remboursable par feuille de soins. Pour combler la dette de la Sécurité sociale, le gouvernement étudie le lancement d'un emprunt libellé pour partie en devises étrangères. p. 6 et 14

■ Robert Hue au « Grand Jury »

Robert Hue, secrétaire national du PCF, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 12 novembre à partir de 18 h 30. L'émission est aussi diffusée en direct sur la chaîne câblée RTL 9.

POINT DE VUE

Un contrat de confiance franco-allemand *par Hervé de Charette*

AUTANT le dire d'entrée de jeu, à l'aube de ce nouveau septennat : la France entend conserver à la relation franco-allemande son rôle central dans son projet pour l'avenir de l'Europe.

Née d'un puissant mouvement de réconciliation lancé par quelques pionniers visionnaires sur les ruines de 1945, la réussite de l'amitié franco-allemande est spectaculaire. Elle est attestée par tous les aspects de nos relations économiques.

Mais le succès est d'abord politique. Le point d'orgue en a été le traité de l'Elysée signé il y a trente-trois ans par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer. Le relais a été pris par leurs successeurs. Après Georges Pompidou, on doit au président Giscard d'Estaing et à Helmut Schmidt des progrès décisifs : la réunion semestrielle des chefs d'Etat européens, la création du système monétaire européen et l'élection du Parlement européen au suffrage universel. A François Mitterrand et à Helmut Kohl revient largement le mérite de l'acte unique et du traité de Maastricht, avec toutes leurs imperfections.

La fin de la guerre froide et la réunification allemande ont-elles changé la donne ? Je ne le pense pas. Je ne crois pas que la France doive modifier le regard fraternel qu'elle porte sur l'Allemagne nouvelle, ni remettre en cause la relation originale qu'elle entretient avec son voisin. Celle-ci est sans équivalence en Europe et dans le monde.

La qualité de cette relation dépendra désormais de notre aptitude à hisser nos performances économiques et sociales au niveau allemand. C'est, à n'en pas douter, l'un des enjeux majeurs du septennat qui commence. Telle est la volonté de la France, qui entend développer la relation franco-allemande sans aucun complexe, sur un pied d'égalité. Nos deux pays doivent désormais, dans une Europe qui s'annonce radicalement nouvelle, maintenir et même approfondir la dynamique de l'intégration qui leur a valu un demi-siècle de paix et de prospérité.

C'est un engagement dont je voudrais souligner les trois axes principaux. Il s'agit d'abord de notre détermination sans faille à entrer, à l'heure prévue, dans la troisième phase de l'union économique et monétaire. Celle-ci concerne la monnaie unique, selon les critères strictement respectés du traité de Maastricht. La monnaie unique impose que chacun apporte à l'autre la certitude que les disciplines économiques et financières seront durables. Il y va de la confiance mutuelle entre nos deux pays, au moment de prendre cet engagement capital qui entraînera des conséquences politiques majeures.

La France et l'Allemagne doivent aussi s'engager ensemble dans la grande aventure de l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale. Plus personne aujourd'hui ne peut opposer nos deux pays sur leur volonté commune d'accueillir chaleureusement les nouvelles démocraties qui souhaitent nous rejoindre, ni sur leur souci partagé de faire de la Russie un partenaire amical et stable de l'Union européenne.

Enfin, nous devons engager une réflexion approfondie sur la capacité de l'Europe à assurer sa propre sécurité et à contribuer à la paix dans le monde. La définition progressive, dans le respect de la solidarité atlantique, d'une nouvelle identité européenne de défense, y compris au sein de l'OTAN, est l'une des grandes tâches de la coopération franco-allemande, à laquelle il convient désormais d'associer le Royaume-Uni.

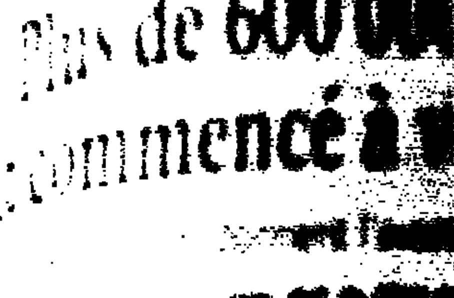
La conférence intergouvernementale de 1996 est une étape décisive vers la réalisation de ces objectifs. Elle devra en particulier préparer les institutions de l'Union au fonctionnement d'une Europe élargie. Le prochain sommet franco-allemand arrêtera sur ces différents sujets des décisions importantes.

C'est d'un contrat de confiance nouveau qu'il s'agit. C'est cela que la France propose à l'Allemagne pour fonder durablement l'avenir commun de nos deux pays.

Hervé de Charette *est ministre des affaires étrangères.*

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.





EXÉCUTIONS L'exécution, vendredi 10 novembre, à Port-Harcourt, au Nigeria, des neuf militants de la cause ogonie, parmi lesquels l'écrivain Ken Saro-Wiwa, a soulevé une réprobation générale à travers le monde. ● LES PAYS MEMBRES du Commonwealth, réunis à Auckland, en Nouvelle Zélande, ont décidé, samedi, au terme de vives discussions, de suspendre le Nigeria, fait sans précédent dans l'histoire de leur organisation. Cette mesure restera en vigueur aussi longtemps que ce pays n'aura pas opéré un retour vers la démocratie. ● POUR PROTESTER contre ces exécutions, plusieurs Etats, dont les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, ont, d'autre part, décidé de rappeler leur ambassadeur à Abuja. ● L'OPPOSITION nigériane est aujourd'hui partagée sur la manière, violente ou non, d'affronter un pouvoir militaire en pleine dérive autoritaire.

Le Commonwealth suspend le Nigéria après la pendaison d'opposants

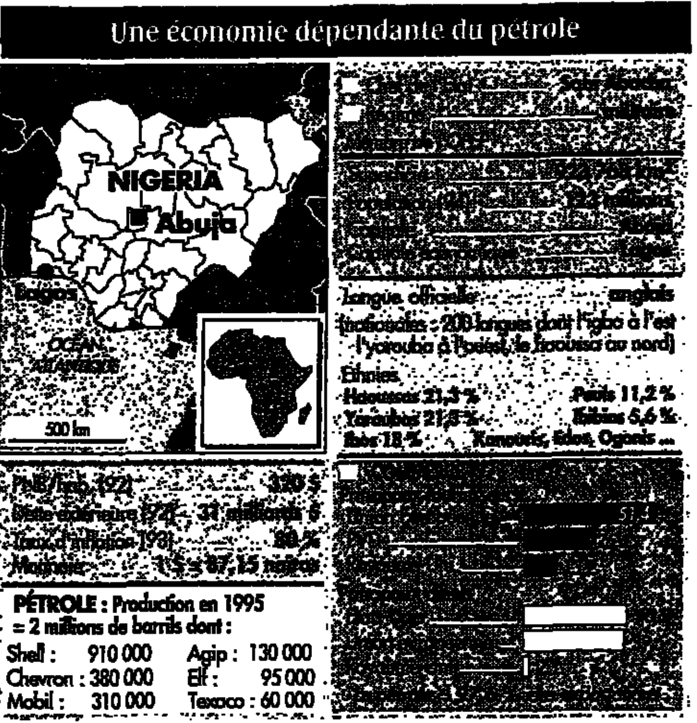
L'écrivain Ken Saro-Wiwa et huit autres militants de la cause ogonie ont été exécutés vendredi 10 novembre. Paris, Londres, Washington, Bonn et Vienne ont rappelé leurs ambassadeurs à Abuja

AUCKLAND
de notre correspondante

A l'issue d'une journée de vives discussions, les 51 chefs d'Etat réunis ou représentés au sommet du Commonwealth d'Auckland ont décidé, samedi 11 novembre, de suspendre le Nigéria après l'annonce de la pendaison de Ken Saro-Wiwa et de huit autres dirigeants de la communauté ogonie. La suspension d'un pays membre est sans précédent dans l'histoire de cette organisation.

Le premier ministre néo-zélandais, Jim Bolger, a précisé que le Nigéria serait définitivement expulsé du Commonwealth si la démocratie n'y était pas rétablie dans un délai qui n'a pas été précisé. Les participants ont aussi demandé la libération des 43 condamnés pour tentative de coup d'Etat. M. Bolger a toutefois précisé que d'autres sanctions, telles qu'un embargo sur le pétrole, n'avaient pas été envisagées.

Largement sollicité par les partisans de la cause nigériane, qui lui reprochent, à demi-mots, d'avoir fait trop peu, trop tard, le président sud-africain Nelson Mandela a affirmé, samedi, avoir la conscience parfaitement claire *« parce que j'ai tout fait pour résoudre la crise diplomatiquement »*, ajoutant : *« Maintenant que cette option a échoué, il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures. »* M. Mandela, qui n'a *« pas l'intention de parler au général Abacha pour le moment »*, avait recommandé l'expulsion du Nigéria du Commonwealth jusqu'à la mise en place d'un gouvernement démocratique.



Le premier ministre britannique, John Major, avait, lui aussi, appelé à l'expulsion du Nigéria du Commonwealth après ces *« assassinats légaux »*. La Grande-Bretagne a d'autre part rappelé son ambassadeur à Abuja. *« Il est profondément regrettable que notre appel à la clémence ait été cyniquement ignoré »*, a observé M. Bolger, qui préside le sommet. Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, a indiqué que son pays avait rappelé son haut-commissaire au Nigéria et s'est dit d'autant plus attristé par l'annonce de la pendaison des neuf hommes, qu'il avait rencontré, la veille, Ken Wiwa, le fils de l'écrivain : *« Quand vous rencontrez un jeune homme qui sait que son père est sur le point d'être exécuté et que vous vous réveillez le lendemain et apprenez qu'il a été tué, vous vous sentez vraiment mal. »*

Le ministre des affaires étrangères nigérian, Tomi Ikimi, qui a assisté à la réunion, serait brièvement intervenu. Ken Wiwa, qui était venu à Auckland dans l'espoir d'obtenir une démarche du Commonwealth, a pris le premier avion pour Londres, *« n'ayant plus rien à faire ici »*.

Plusieurs autres pays ont vigoureusement réagi. Outre le rappel de leur ambassadeur, les Etats-Unis ont annoncé de nouvelles restrictions de visas et de mouvement pour les responsables *« activement impliqués dans la formulation, l'application ou les résultats de la politique qui entrave la transition nigériane vers la démocratie »*.

Shell, accusée par Greenpeace de « complicité de meurtre » a exprimé ses « profonds regrets »

Ces mesures s'appliquaient déjà aux gradés de l'armée nigériane. Washington a aussi annoncé un embargo total sur les armes ainsi que sur la maintenance des matériels militaires. La Maison Blanche a indiqué que l'ambassadeur américain aux Nations unies, Madeleine Allbright, étudierait la mise en place de sanctions dans le cadre de l'ONU. En Europe, Bonn, Vienne et Paris ont, après Londres, rappelé leur ambassadeur. La présidence espagnole de l'Union européenne a condamné les exécutions et annoncé le réexamen des mesures restrictives prises à l'encontre du Nigéria.

Avant d'annoncer le rappel du représentant français à Abuja, le ministère des affaires étrangères avait publié un communiqué exprimant l'indignation de la France, qui *« condamne vigoureusement ces exécutions qui font suite à un procès devant un tribunal d'exception où les droits de la défense n'avaient pas été respectés. La situation au Nigéria et les conséquences à en tirer [...] font l'objet de consultations au sein de l'Union européenne »*.

La compagnie pétrolière Royal Dutch Shell, dont la filiale nigériane avait été la cible des revendications ogonies, a exprimé de *« profonds regrets »* à l'annonce des exécutions. L'organisation écologiste Greenpeace à accusé la Shell de *« complicité de meurtre »*. La Société financière internationale (SFI), une filiale de la Banque mondiale, a annoncé qu'elle renonçait à contribuer au projet d'usine de liquéfaction de gaz de Port-Harcourt, qu'elle devait financer à hauteur de 100 millions de dollars. Le marché du pétrole restait calme, les milieux pétroliers restant plus que sceptiques quant à la possibilité d'un embargo sur le pétrole nigérian.

Florence de Changy

■ Le sommet Etats du Commonwealth a condamné, vendredi 10 novembre, à une *« écrasante majorité [...] la poursuite des essais nucléaires »* français et appelé à leur arrêt immédiat. Mais les pays qui font ces tests – la France et la Chine – n'ont pas été nommés. Le premier ministre britannique s'est néanmoins vivement démarqué du communiqué, le qualifiant de *« réellement incorrect, intellectuellement inconsistant et déséquilibré »*. *« J'ai clairement fait savoir*, a ajouté John Major, *que le point de vue exprimé par nos collègues du Commonwealth est franchement erroné. »* – (AFP)

« Le combat des mots et du verbe »

*« **LA SUPRÊME IRONIE** veut que la mort de Ken Saro-Wiwa, l'écrivain nigérian, militant écologiste et homme d'affaires, intervienne, à l'âge de cinquante-quatre ans, d'une manière particulièrement grotesque : jugé et condamné par un tribunal d'exception au lieu d'une juridiction ordinaire, interdit de toute possibilité de faire appel, et finalement pendu. Aucune mention sur ses origines, pas plus, naturellement, que sur les différentes étapes de sa vie, qui permettrait de comprendre, même de façon éloignée, comment les évènements ont pu déboucher sur ce terrible dénouement »*, souligne Chuks Iloegbunam, journaliste nigérian et ami personnel de Ken Saro-Wiwa, dans un long témoignage, publié, le 11 novembre, par le quotidien *The Guardian*, tandis que l'ensemble de la presse britannique accorde une large place à l'éxécution des neuf opposants au régime militaire d'Abuja.

Retraçant le parcours de Ken Saro-Wiwa, né à Bori, près de Port-Harcourt, la capitale de l'Etat de Rivers, le journaliste nigérian rappelle qu'il a mené de pair, après un court passage dans l'enseignement, une brillante carrière de haut fonctionnaire (notamment en tant qu'administrateur du port pétrolier de Bonny et détenteur des importants portefeuilles de l'éducation et de l'information au sein du cabinet de l'Etat de Rivers) et d'homme d'affaires converti au secteur privé (*Le Monde* du 11 novembre). Tout en poursuivant une intense activité littéraire (il a publié une vingtaine de titres) et journalistique, qu'il a mise à profit pour dénoncer les carences du régime militaire. C'est à partir de 1991, ajoute Chuks Iloegbunam, que Ken Saro-Wiwa a décidé de *« tout abandonner »* pour se consacrer uniquement à la défense de la cause du peuple ogoni, une communauté d'un demi-million de personnes vivant dans l'Etat de Rivers. L'année suivante, le décès brutal de son fils, intervenu au collège d'Eton, lors d'un match de rugby, fit que *« quelque chose était définitivement mort à l'intérieur de lui-même »*.

Ce tragique événement contribua à accentuer son engagement politique. Face au refus des autorités militaires nigérianes d'accorder la moindre attention *« aux exigences de son peuple »*, l'opposant *« considéra que la seule solution était d'attirer l'attention de la communauté internationale »*. D'où une série d'actions entreprises en liaison avec Greenpeace et d'autres mouvements écologistes, dirigées notamment contre la compagnie pétrolière Shell, qui opère en territoire ogoni. *« A l'occasion de son dernier passage à Londres, en mai 1994, il s'était plaint de ce que la Shell avait mis en place un système de surveillance de ses activités à l'échelle mondiale »*, raconte Chuks Iloegbunam.

« Ainsi, l'Etat nigérian a tué Ken Saro-Wiwa. L'homme que je connaissais, celui qui a été mon ami depuis plus de dix ans, croyait en un seul combat, celui des mots et du verbe. Il avait toujours insisté pour que les Ogonis fassent valoir leurs droits de façon pacifique. S'il fallait une interprétation à la mort de Ken Saro-Wiwa, elle est simple : rien n'est changé. Sa femme, Hauwa, et ses enfants l'ont déjà remplacé. D'ailleurs, l'un d'entre eux, Ken, a depuis longtemps mené campagne pour obtenir la libération de son père. Le combat continue. »

La dérive sanguinaire d'une dictature militaire

AU MATIN du vendredi 10 novembre, l'écrivain Ken Saro-Wiwa et huit autres dirigeants du Mouvement pour la survie du peuple Ogoni (Mosop) – Barinem Kiobel, John Kpuinen, Baribor Bera, Saturday Dobee, Nordu Eawo, Daniel Gbokoo, Paul Levura et Felix Nuate – ont été transférés, fers aux pieds, du camp militaire de Bori, dans la ville de Port-Harcourt, à la prison centrale de la ville. A 11 h 30, les neuf hommes ont été pendus. *« Ils étaient gais à l'approche de leur fin, ils ont même chanté l'hymne du mouvement Ogoni et crié* [avant de mourir] *que leur lutte continuerait »*, rapporte le quotidien indépendant *A. M. News*.

Les corps ont ensuite été emportés au cimetière de Port-Harcourt. Malgré un important déploiement militaire, des centaines de personnes s'étaient massées sur le trajet, rapporte l'agence nigériane NAN. Selon l'AFP, la direction du quotidien indépendant de Port-Harcourt, *Sunray*, a reçu pour instruction des autorités militaires de l'Etat de Rivers de ne pas faire état des exécutions, afin d'éviter une réaction populaire.

L'épouse de Ken Saro-Wiwa, en pleurs, a simplement annoncé la mort de son mari aux centaines de sympathisants et aux journalistes qui s'étaient réunis au domicile de l'écrivain. *« L'exécution de Ken constitue à la fois un avertissement et un défi pour tous les Nigérians. Un avertissement dans le sens où tout le monde peut connaître le même sort demain, et un défi car les méthodes employées* [par l'opposition] *pour lutter contre le pouvoir doivent être revues »*, a déclaré Femi Falana, l'un des avocats des condamnés.

En effet, l'oppposition nigériane est confrontée à des choix difficiles. D'ores et déjà, certains opposants, réunis au sein du Conseil national de libération (Nalico) autour de personnalités comme l'écrivain et Prix Nobel de littérature Wole Soyinka, préconisent un passage inévitable à l'action violente : sabotages ou lutte armée. La récente fermeture de la raffinerie de pétrole de Port-Harcourt a été provoquée, selon le régime militaire, par un sabotage. Mais face à une armée puissante et bien équipée, cette option paraît peu réaliste et laisse une grande latitude d'action à un régime qui vient de prouver, une fois pour toute, qu'il préfère une dérive sanguinaire, quitte à encourir l'opprobre internationale, plutôt que de prendre le moindre risque politique.

TROMPE-L'ŒIL

La junte nigériane ne pouvait tolérer les objectifs et les méthodes du Mosop. Les Ogonis, petite communauté de 550 000 personnes – le Nigéria compte 98 millions d'habitants – s'étaient mobilisés en masse pour demander à la fois leur autonomie et un partage plus équitable des revenus du pétrole, qui représentent 90 % des recettes d'exportation du pays. Ces deux thèmes – une conception plus lâche du fédéralisme, une redistribution de la manne pétrolière – mettent en cause la raison d'être d'un régime qui veut maintenir à tout prix un Etat central fort et qui, pour ce faire, a besoin de toutes les ressources financières qu'apporte le pétrole.

Ken Saro-Wiwa et ses camarades avaient en outre réussi à attirer l'attention internationale sur la cause ogonie. En participant au Sommet de la Terre, en 1992, à Rio, en s'attaquant directement à la Shell, qui exploite les gisements de pétrole situés en pays ogoni, le Mosop avait porté son combat dans le champ des grands médias internationaux, plus particulièrement en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. La destruction de l'économie ogonie, basée sur la pêche et l'agriculture, le sous-développement de la région par rapport au reste du pays étaient connus mondialement.

La junte ne pouvait laisser la décision prise par la Shell de se retirer du pays ogoni, après des heurts répétés et des sabotages, servir de précédent. Les différentes tactiques mises en œuvre – exacerbation de la rivalité entre les Ogonis et la communauté voisine des Andonis, harcèlement policier et militaire dans les villages, subornation de certains dirigeants coutumiers – n'ont finalement pas suffi. Les circonstances de l'assassinat, en mai 1994, de quatre chefs coutumiers ogonis n'ont jamais été éclaircies, et surtout pas lors du procès de Ken Saro-Wiwa et de ses camarades. Les pendaisons du 10 novembre apparaissent, aux yeux des Ogonis et des observateurs du procès, comme l'aboutissement d'une provocation, Elles marquent, en tout cas, le paroxysme d'une campagne d'intimidation qui tourne à la terreur organisée.

Aujourd'hui, le général Sani Abacha a neutralisé le pays ogoni. Le procès secret des « conjurés » de la tentative de putsch de mars 1995 – dont la réalité n'a jamais été établie – lui a permis d'écarter ses rivaux militaires potentiels, tous condamnés à de très longues peines de prison, après avoir échappé au peloton d'exécution, par la « grâce » présidentielle.

Reste à régler le sort de Moshood Abiola. Le milliardaire yoruba avait remporté les élections pluralistes de juin 1993, aussitôt annulées par les militaires. Après s'être proclamé président, en juin 1994, M. Abiola – un sudiste musulman, capable donc de surmonter l'un des antagonismes fondamentaux du Nigéria, entre le Nord musulman et le Sud, chrétien ou animiste – a été emprisonné par le général Abacha, qui l'a fait inculper de trahison. Aujourd'hui, l'ensemble des forces d'opposition demande la formation d'un gouvernement de transition présidé par M. Abiola, qui établirait un projet de Constitution et un échéancier électoral.

A ce projet, la junte oppose le calendrier de retour à la démocratie, présenté le 1er octobre. Mais il s'agit d'un dispositif en trompe-l'oeil avant tout destiné à maintenir au pouvoir le groupe du général Abacha tout en lui donnant un vernis de légitimité, et qui pourrait être complété par une condamnation à une longue peine de prison, voire à la peine capitale, de Moshood Abiola.

Les militaires comptent manifestement sur la passivité de la population, assommée par la répression et la crise économique. Pourtant, comme le fait remarquer un responsable d'une association catholique active en Afrique, *« les heurts entre chrétiens et musulmans dans le nord du pays se sont calmés parce que les deux camps se sont retrouvés dans la même détestation du régime »*.

Thomas Sotinel

COMMENTAIRE

INDIGNATIONS TARDIVES

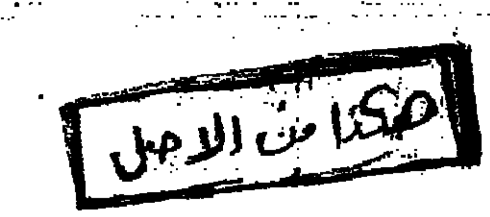
Les rappels d'ambassadeurs, la suspension du Commonwealth sont des réactions logiques et saines après l'exécution de Ken Saro-Wiwa et des ses huit camarades. A Abuja, le général Sani Abacha et les autres membres de la junte y verront sans doute la confirmation de leur thèse d'un *« complot international »* contre le Nigéria.

Mais une fois accomplies ces figures imposées de l'indignation internationale les partenaires occidentaux du Nigéria devront tirer les conséquences de l'inefficace discrétion qui a prévalu entre l'annonce des condamnations et leur confirmation. Discrétion que la France à poussée jusqu'à l'absurde, se contentant d'*« espérer que la modération et la sagesse »* prévaudraient. Il leur faudra aussi s'interroger sur le meilleur moyen d'infléchir le cours pris par la dictature du général Abacha.

Cinquième producteur au sein de l'OPEP, le Nigéria exporte son pétrole vers les Etats-Unis, l'Espagne, la France et l'Allemagne, et accueille sur son sol plusieurs multinationales pétrolières, la Shell, bien sûr, mais aussi les américaines Chevron et Mobil, l'italienne Agip et la française Elf. Pour diverses raisons, entre autres à cause de l'irritation grandissante des populations à l'égard de compagnies perçues comme des puissances occupantes, l'exploitation du pétrole nigérian se fait de plus en plus *off shore*, sur des plates-formes souvent construites par le groupe Bouygues.

Or, le régime nigérian ne craint rien autant que le retrait des multinationales ; le boycottage des produits venus du Nigéria auraient des conséquences immédiates. Et, comme le fait remarquer l'écrivain britannique William Boyd, qui était l'ami de Ken Saro-Wiwa, *« le Nigéria en est arrivé au même niveau de dégénérescence morale que l'Irak de Saddam Hussein »*.

T. S.



Plus de 600 000 immigrés algériens de France ont commencé à voter pour l'élection présidentielle

Des sondages donnent l'avantage à Saïd Sadi. L'inconnue porte sur le taux de participation

Quelque 630 000 ressortissants algériens et binationaux ont commencé à voter, samedi 11 novembre, en France, pour élire un nouveau chef de l'Etat parmi quatre candidats, dont l'actuel titulaire du titre, le général Liamine Zeroual. Cette opération de vote, qui n'a été étalée que sur trois jours pour des raisons de sécurité, sera organisée jeudi 16 novembre en Algérie même. Des sondages donnent l'avantage, dans la communauté immigrée, à Saïd Sadi, secrétaire général du RCD. Une inconnue demeure : le taux de participation.

CINQ JOURS avant l'ouverture du scrutin en Algérie, la communauté algérienne de France a commencé, samedi 11 novembre, à voter pour l'élection présidentielle. Pour la première fois de leur histoire, les quelque 630 000 ressortissants algériens et binationaux inscrits, selon l'ambassade d'Algérie à Paris, sur les listes électorales, sont appelés à choisir, parmi quatre candidats, leur futur chef de l'Etat. Panneaux électoraux à plusieurs visages, urnes munies de plusieurs scellés, observateurs représentant plusieurs candidats : une vingtaine de centres de vote devraient, pendant trois jours, vivre sous le signe de la pluralité. Une pluralité certes relative, puisque trois grands partis – FLN, FIS, FFS – sont absents, mais qui n'en constitue pas moins une grande nouveauté.

Jamais, jusqu'alors, les Algériens de France n'avaient été ainsi consultés. Les précédents scrutins présidentiels n'avaient offert le choix, ici comme là bas, qu'entre le candidat unique et l'abstention. Quant à la courte expérience du multipartisme, elle s'était réduite, pour les immigrés, au seul vote par procuration lors des élections municipales de juin 1990 et législatives de décembre 1991. Encore fallait-il être inscrit dans son village d'origine...

Cette fois, les autorités algériennes ont tenté de bien faire les choses. Convaincue que *« le vote des immigrés est une vitrine »*, l'ambassade d'Algérie a accompli un travail considérable. En l'absence de tout fichier électoral, une carte a été envoyée aux ressortissants algériens immatriculés par les services consulaires depuis moins de cinq ans. *« Tous les autres ont été contactés individuellement par lettre pour leur indiquer qu'ils pouvaient s'inscrire jusqu'au 1er novembre,* précise l'ambassade. *Nous avons même prolongé d'une semaine pour les réclamations. »*

Selon un sondage réalisé par l'institut CSA pour *InfoMatin*, 61 % des inscrits déclarent leur intention d'aller voter, 13 % affirment qu'ils se déplaceront *« sans doute »*. Pronostic très encourageant pour les autorités algériennes, qui confient qu'elles se contenteraient bien d'une participation de l'ordre de 60 %. Le second résultat du sondage risque de moins plaire au pouvoir. Avec 22 % des voix, le président sortant, Liamine Zeroual, est devancé par Saïd Sadi (25 %), candidat du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD). Mahfoud Nahnah, pour le Hamas, est crédité de 5 %, et Nourredine Boukrouh, du Parti du renouveau algérien (PRA), de 2 %.

Résultat qui peut s'expliquer par la spécificité de la situation française. Le poids de la population kabyle d'abord : selon une récente enquête de l'INED, 28 % des immigrés algériens sont originaires de Kabylie, comme M. Sadi. D'autant que l'autre personnalité kabyle, Hocine Aït Ahmed, secrétaire général du Front des forces socialistes (FFS), boude les urnes.

Trois jours de scrutin

22 centres, 91 bureaux de vote, plusieurs centaines de milliers de participants : l'élection présidentielle a fait l'objet, en France, de longues discussions afin d'en fixer le dispositif. L'ambassade d'Algérie souhaitait en étaler la durée sur six jours. Le ministère de l'intérieur français a ramené celle-ci à trois jours *« pour raisons de sécurité »*. Les bureaux seront donc ouverts, samedi 11 et dimanche 12 novembre, de 8 heures à 20 heures, et jeudi 16 novembre, de 9 heures à 19 heures.

Comme lors des précédents scrutins, les bureaux ont été installés dans les 17 consulats algériens. Les autorités ont aussi rouvert quatre anciens consulats et réquisitionné le centre culturel algérien, à Paris. En revanche, pour la première fois, les locaux de l'Amicale des Algériens en Europe n'ont pas été utilisés. Moyen pour l'ambassade de symboliser la *« rupture avec l'époque du FLN »*. Précaution aussi à l'heure où l'ancien parti unique boude le scrutin.

CAMPAGNE DYNAMIQUE

Le RCD bénéficie sans doute aussi du dynamisme de sa campagne. Les policiers des renseignements généraux sont à cet égard formels : des quatre candidats, M. Sadi est celui dont les troupes se sont le plus mobilisées. Non qu'il ait bénéficié d'un accès privilégié aux médias. Comme les autres, les partisans du RCD ont défendu sur les ondes des radios communautaires leur vision de l'Algérie. Là où M. Boukrouh insistait sur la *« réconciliation »*, M. Zeroual sur *« la sécurité et l'expérience »*, le cheikh Nahnah sur la centralité d'un *« islam tolérant »*, eux ont plaidé pour une Algérie *« laïque et démocratique »*. De Radio-France-Maghreb à Radio-Gazelle, ces radios ont largement relayé la campagne, allant jusqu'à donner la parole au représentant en Europe de l'ex-FIS, Rabah Kebir.

Les rassemblements n'ont pas davantage créé la différence. Et pour cause : le ministère de l'intérieur avait interdit, pour raison de sécurité, toute réunion publique. Au RCD, on confesse avoir réussi à organiser une des quinze réunions prévues en la dissimulant derrière une conférence culturelle. *« Mais c'était à La-Roche-sur-Yon. Et, dans toute la Vendée, on recense 247 Algériens. »*

Restait le terrain. Au PRA, on reconnaît avoir manqué de militants pour faire une campagne de porte-à-porte. Les partisans de M. Nahnah, en revanche, ont pu s'appuyer sur certaines associations islamiques. *« Mais les circonstances actuelles ne sont pas favorables »*, avoue Abderazak Makri, membre du bureau politique du Hamas, venu mener campagne en France. Certains électeurs *« font l'amalgame entre nous et le FIS »*, explique-t-il, tandis que d'autres, sensibles aux appels au boycottage lancés par l'ex-FIS, *« doivent être convaincus de l'utilité de voter »*.

La candidature de M. Zeroual a bénéficié, elle, dans certains départements, des infrastructures de l'Amicale des Algériens en Europe. En outre, un comité de soutien lancé en octobre a fait le tour des consulats pour distribuer la brochure qui vante le bilan du président sortant. S'appuyant sur son réseau d'« associations amies », le RCD a adopté la même tactique, écumant marchés, foyers de travailleurs immigrés et concerts de musique maghrébine.

Une inconnue demeure : le taux de participation. Personne ne doute du grand « civisme » des immigrés de la première génération. Ils ont conservé les habitudes de l'époque du FLN, lorsque l'abstention rendait aléatoire le renouvellement du passeport et donc le retour au pays. Chez les jeunes élevés en France, en revanche, le scrutin peut apparaître suspect ou sans intérêt. Beaucoup n'éprouvent aucune envie de légitimer un régime qu'ils jugent responsables des malheurs de l'Algérie.

Philippe Bernard et Nathaniel Herzberg

Une religieuse française tuée et une autre blessée dans un attentat à Alger

DEUX RELIGIEUSES françaises, Odette Prévost, soixante-trois ans, et Chantal Galicher, cinquante-trois ans, de la congrégation des Petites Sœurs du Sacré-Cœur, ont été victimes d'un attentat, vendredi 10 novembre, à la sortie de leur domicile, dans le quartier de Kouba, à Alger. La première a été tuée et la seconde grièvement blessée, mais ses jours ne seraient pas en danger. Ce nouvel acte terroriste porte à quatre-vingt-quatorze le nombre d'étrangers assassinés depuis septembre 1993, parmi lesquels trente-trois Français, et onze prêtres, religieux et religieuses. Paris a de nouveau invité, *« de façon pressante »*, ses ressortissants à quitter le pays si leur présence n'y n'est pas *« indispensable »*.

Ce dernier attentat frappe une communauté chrétienne réduite à moins de dix mille fidèles, répartis dans les quatre diocèses d'Alger, d'Oran, de Constantine et de Laghouat. Certaines congrégations, comme les Sœurs blanches ou les Sœurs espagnoles de Saint-Augustin, ont demandé à leurs membres de quitter l'Algérie. Mais la plupart ont laissé libres de leur choix des prêtres et des religieuses dont la mission est de vivre auprès des populations algériennes les plus pauvres.

« POURQUOI S'OBSTINER ? »

Dès le printemps 1994, les supérieurs de congrégations étrangères, réunis à Alger, décidaient de rester, *« malgré les sollicitations ou pressions de nos ambassades respectives »*. Mais la question devenait plus aiguë après les attentats qui visaient des religieux. *« Pourquoi s'obstiner à rester, alors que l'Algérie et l'islam nous rejettent ? »*, demandait Mgr Claverie, évêque d'Oran, en février, dans son journal diocésain. Et de répondre : *« Sans armes et sans puissance, nous demeurons, minorité solidaire d'autres minorités, victimes, aujourd'hui, comme nous, de l'ostracisme nationaliste ou religieux. »*

Fin juillet, dans une lettre au Conseil des conférences épiscopales d'Europe (CCEE), les quatre évêques d'Algérie confirmaient leur décision de rester. Pour eux, la présence chrétienne est un signe de soutien aux Algériens musulmans *« qui rejettent le totalitarisme et veulent vivre un islam ouvert au pluralisme des tendances, des cultures, et accueillant aux autres religions »*.

H. T.

Au Guatemala, le candidat conservateur Alvaro Arzu est le grand favori de l'élection présidentielle

GUATEMALA
de notre envoyé spécial

« Nous avons tous un objectif commun : barrer la route au général », affirme un des dix-neuf candidats à la présidence de la République, le social-démocrate Jose Luis Chea. Du fait de sa participation à un coup d'Etat en 1982, le général Efrain Rios Montt n'a pas été autorisé à se présenter aux élections mais il a désigné un homme de paille, Alfonso Portillo, pour le remplacer à la tête de sa formation, le Front républicain guatémaltèque (SRG).

Militaire évangéliste âgé de soixante-huit ans, Rios Montt mena une sanglante répression contre la base indigène de la guérilla au début des années 80. Les panneaux du SRG révèlent sans détours les intentions du « général » comme le désignent ses compatriotes : *« Portillo président, Rios Montt au pouvoir. »* Les foules se sont déplacées pour aller entendre l'ancien dictateur qui accompagnait « son » candidat. Il doit sa popularité à un discours musclé sur la lutte contre la délinquance, devenue au cours des dernières années la principale préoccupation des dix millions de Guatémaltèques.

« Seul le général peut mettre un terme aux enlèvements, aux assassinats et à l'impunité, disent ses nombreux partisans. Le *« respect de la loi »* et la peine de mort sont les principaux arguments du SRG qui, selon les sondages, arriverait en deuxième position, loin derrière le candidat conservateur du Parti pour l'avancement national (PAN), Alfonso Arzu. Crédité de près de 35 % des intentions de vote contre 16 % pour M. Portillo, le représentant du PAN a laissé de bons souvenirs à ses administrés lors de son passage à la mairie de la capitale. M. Arzu souhaiterait gagner dès le premier tour (un deuxième tour aura lieu le 7 janvier si aucun des candidats n'obtient 50 % des suffrages exprimés dimanche 12 novembre) pour éviter la répétition du phénomène survenu lors des élections précédentes. En 1991, le protégé du général Rios Montt, Jose Serrano, s'était imposé au deuxième tour, alors que les sondages le plaçaient en quatrième position avant le premier. Deux ans plus tard, il tenta d'imiter le Péruvien Alberto Fujimori en organisant un « coup d'Etat civil ». Il fut démis de ses fonctions et remplacé par le procureur des droits de l'homme Ramiro de Leon.

A la tête d'un Etat vilipendé à l'échelle internationale pour sa politique répressive et ses escadrons de la mort, M. de Leon a déçu certains de ses partisans qui lui reprochent de n'avoir pas suffisamment essayé de réduire le pouvoir de l'armée et de forcer un accord de paix avec la guérilla de l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG). Ramiro de Leon s'en défend vigoureusement. *« Au cours des deux dernières années,* dit-il, *les négociations de paix ont fait de véritables progrès avec la signature de plusieurs accords, en particulier sur les droits de l'homme et sur les indigènes. L'URNG a décidé, pour des raisons stratégiques, d'attendre l'entrée en fonctions du prochain gouvernement pour signer la paix. C'est son droit. »*

S'agissant des récents événements violents, notamment le massacre de onze indigènes et l'enlèvement du neveu de Rigoberta Menchu, Prix Nobel de la paix, M. de Leon estime que cela prouve l'urgence de mettre fin à un conflit vieux de trente-cinq ans. *« L'armée a profondément changé,* assure-t-il, *mais il existe encore des forces rétrogrades parmi les civils extrémistes qui cherchent à provoquer l'anarchie. »*

La participation de la gauche aux élections de dimanche prouve que les temps ont changé depuis le coup d'Etat appuyé par les Etats-Unis, qui mit fin à l'expérience socialiste du colonel Jacobo Arbenz en 1964. Discrètement appuyé par la guérilla, le Front démocratique nouveau Guatemala (FDNG) obtiendrait moins de 4 % des suffrages, selon les sondages. Mais il peut désormais, sans risquer la répression, scander devant le palais national : *« Militaires assassins, dehors ! »*

Bertrand de la Grange

Les Néerlandais dépités par le veto américain opposé à Ruud Lubbers à l'OTAN

LA HAYE
de notre correspondant

Surprise, déception, amertume, doutes : les Néerlandais ont mal vécu, vendredi 10 novembre, l'annonce par leur ministre des affaires étrangères, Hans van Mierlo, du retrait de la candidature de Ruud Lubbers au poste de secrétaire général de l'OTAN. *« Les Etats-Unis ont indiqué qu'ils ne soutenaient pas M. Lubbers au poste de secrétaire général de l'OTAN. Le gouvernement regrette terriblement de devoir, dans ces conditions, retirer, à sa demande, sa candidature »*, a annoncé, la mine sombre, le ministre.

Ruud Lubbers était pourtant soutenu par une majorité de capitales européennes, dont Paris, Bonn et Londres. Mais un coup de téléphone du secrétaire d'Etat américain Warren Christopher à Hans van Mierlo, samedi 4 novembre, a mis fin à l'optimisme qui régnait à La Haye après l'entretien que l'ancien premier ministre avait eu avec des officiels américains quelques jours plus tôt à Washington. *« M. Christopher m'a dit : la candidature de Lubbers pose beaucoup de problèmes aux Etats-Unis. C'était totalement inattendu. Mercredi, il a confirmé le veto »*, raconte Hans van Mierlo.

Les diplomates néerlandais étaient persuadés que les entretiens à Washington s'étaient bien passés. Alors même que son concurrent danois, Uffe Ellemann-Jensen, passait à son tour son « grand oral » aux Etats-Unis, le gouvernement présentait officiellement M. Lubbers à la succession de Willy Claes. Cet empressement a-t-il constitué un faux pas de la part de La Haye ? De l'avis général, ce ne peut être la seule explication au veto américain. Vendredi, l'*International Herald Tribune*, citant un *« membre de l'OTAN »*, affirmait : *« Lubbers a fait mauvaise impression à Washington. Il n'était pas à la hauteur, notamment en ce qui concerne la mission de l'alliance en Bosnie. »* Cette explication a été confirmée au *Monde* par un diplomate américain. Un autre argument en sa défaveur pourrait être l'aptitude de Ruud Lubbers à toujours rechercher le compromis et sa difficulté à énoncer clairement ses points de vue. *« Alors qu'ils vont engager leurs troupes en Bosnie, les Américains ont absolument besoin d'un homme aux idées claires, capable d'expliquer simplement à leur opinion publique la présence des « boys » en ex-Yougoslavie »*, estime un observateur à Washington.

Quoi qu'il en soit, le veto américain fait une nouvelle fois s'écrouler le rêve de voir enfin un sujet de la reine Beatrix accéder à une position de prestige à la tête d'une organisation internationale. Car l'échec de M. Lubbers fait suite à plusieurs tentatives infructueuses de placer des Néerlandais à des postes-clés : la BERD, la FAO et la présidence de la Commission européenne ont ainsi échappé ces dernières années à des candidats venus des Pays-Bas.

Vendredi, les Néerlandais, animés par un puissant sentiment d'unité nationale, voire de chauvinisme, dès qu'il s'agit d'envoyer un des leurs à un poste en vue, se sont retrouvés une nouvelle fois avec la « gueule de bois », remarquaient plusieurs députés. *« C'est une gifle pour Lubbers et pour le gouvernement »*, insistait Jaap de Hoog Scheffer, spécialiste chrétien-démocrate de politique étrangère. *« Cela ne va pas améliorer nos relations avec les Etats-Unis »*, reconnaissait un Hans van Mierlo visiblement dépité.

Alain Franco

AFRIQUE

■ **TCHAD : le premier ministre,** Djimasta Koïbla, a annoncé, vendredi 10 novembre, que la table ronde réunissant le gouvernement et les groupes d'opposition armée se tiendrait, du 13 au 20 décembre, à Franceville, au Gabon. D'autre part, le porte-parole du gouvernement, Youssof Mbodou Mbami, a indiqué que les élections multipartites ne pourront pas se tenir *« avant la fin de la troisième transition, le 9 avril 1996 ». – (AFP, Reuter.)*

■ **ZIMBABWE : des émeutiers ont incendié et détruit,** vendredi 10 novembre, des véhicules de l'administration et pillé des magasins dans le centre de Harare, pour protester contre la mort de deux personnes tuées accidentellement par la police. Le calme est revenu dans la soirée. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE

■ **INDE : la commission électorale a rejeté, vendredi 10 novembre,** une proposition du gouvernement d'organiser en décembre des élections législatives au Cachemire, en proie à une insurrection séparatiste. Le président de la commission a déclaré qu'il fallait attendre *« des conditions favorables à la tenue d'élections équitables ». – (AFP.)*

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : le Bundestag a infligé un camouflet au gouvernement,** vendredi 10 novembre, en adoptant par 268 voix contre 225 et 5 abstentions, une motion exigeant l'annulation d'une invitation lancée au ministre des affaires étrangère iranien, Ali Akbar Velayati, par son homologue allemand, Klaus Kinkel. A la suite de ce vote, ce dernier a annoncé l'ajournement de la conférence sur l'islam à laquelle devait participer M. Velayati. Le Bundestag entendait protester contre les récents propos du président iranien, Hachémi Rafsandjani, justifiant l'assassinat d'Itzhak Rabin. – *(AFP.)*

■ **IRLANDE : la police a découvert deux charges explosives de** 135 et 450 kg près de la frontière avec l'Irlande du Nord, vendredi 10 novembre. Quatre hommes ont été arrêtés et la police irlandaise a indiqué que leur intention était de *« commettre une attaque massive à la bombe »* en Ulster. Ces attentats auraient été préparés, selon la police, par le « Sinn Fein républicain », petit parti né d'une scission du Sinn Fein (aile politique de l'IRA) en 1986, ce que le « Sinn Fein républicain » a démenti. – *(AFP.)*

■ **ALBANIE : les corps de quarante personnes exécutées** par la police secrète sous le régime communiste ont été découverts récemment dans une fosse commune à Shkoder (120 km au nord-ouest de Tirana), a rapporté, vendredi 10 novembre, l'agence ATA. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **UNION EUROPÉENNE : le taux de chômage est resté stable en septembre** par rapport à août et juillet, touchant 10,5 % de la population active. En septembre 1994, il atteignait 11,1 %. Le Luxembourg a le plus faible taux de chômage des Quinze (3,8 %), l'Espagne le plus élevé (22,2 %). En Allemagne et en France, le taux de chômage a légèrement progressé en septembre, respectivement à 8,4 % et 11,4 %. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : les prix à la consommation ont diminué de 0,1 % en octobre** par rapport à septembre, une évolution attribuée par l'Office fédéral des statistiques à la baisse des produits alimentaires de saison (– 2,5 % sur un mois) et à celle des prix de l'énergie (– 0,4 %). En glissement sur un an, l'inflation s'est élevée à 1,8 % en octobre, comme en septembre. – *(AFP.)*

■ **BRÉSIL : l'inflation au Brésil s'est élevée à 1,4 % en octobre** par rapport à septembre, selon les chiffres communiqués par l'institut des statistiques de Rio de Janeiro. Elle a atteint 18,2 % au cours des dix premiers mois de 1995, un très net ralentissement par rapport à la période équivalente de 1994 (+ 883 %). – *(AFP.)*

■ **ESPAGNE : en présence de Ron Brown, le secrétaire d'Etat américain au commerce,** une conférence rassemblant 120 hommes d'affaires américains et de l'Union européenne s'est ouverte, vendredi 10 novembre à Séville, en Espagne, pour examiner les relations commerciales transatlantiques. Cette conférence fait partie des préparatifs au sommet américano-européen qui se tiendra le 3 décembre à Madrid. – *(AFP.)*

L'incertitude persiste en Russie sur les règles du scrutin de décembre

MOSCOU
de notre correspondante

Malgré le lancement officiel, vendredi 10 novembre, de la dernière étape avant les élections à la Douma prévues pour le 17 décembre, un certain flou règne toujours sur les règles qui régiront le scrutin, voire sur sa date. Ce qui est de plus en plus souvent interprété comme une tactique délibérée du Kremlin, effrayé par la montée de l'opposition communiste et nationaliste, et qui se réserverait des marges de manœuvre en prévision du seul scrutin qui compte vraiment en Russie : celui de la présidentielle, théoriquement fixé pour juin 1996. Mais cette dernière est elle-même sujette à caution en raison des doutes sur la capacité de Boris Eltsine à s'y représenter. Ce qui avive la bataille entre membres de l'« entourage présidentiel », contraints de se réaligner autour de possibles héritiers.

En enregistrant un nombre record de 42 partis et blocs électoraux, la commission électorale centrale, nommée par le Kremlin, a renforcé, vendredi, les arguments de ceux qui veulent changer les règles du jeu électoral, et éventuellement repousser les échéances, ou qui se réservent la possibilité d'en annuler les résultats après-coup. En effet, la *« règle des 5 % »* des voix qu'un parti doit réunir pour siéger à la Douma signifie que la très grande majorité des partis n'y sera pas représentée, même si la proportionnelle ne joue que pour la moitié de ses 450 sièges. Ce qui avait paru suffisant au président de la Cour suprême, un fidèle du président, pour suggérer à l'avance que la *« légitimité »* d'une telle chambre pourrait être contestée...

HYPOTHÈQUE

La Cour constitutionnelle a donc été saisie, mercredi, par la Cour suprême à ce sujet et se réserve le droit de juger – au moment opportun – si cet article de la loi électorale est conforme à la Constitution. Mais une telle hypothèque, qui s'assimile trop ouvertement à de la manipulation, a déjà provoqué une levée de boucliers. Avant tout, de la part des partis d'opposition totalement assurés de franchir la barre des 5 % : il s'agit des communistes, des libéraux de Grigori Iavlinski et du bloc centriste de Iouri Skokov et du général Alexandre Lebed.

Viktor Tchernomyrdine, le premier ministre qui parraine le parti Notre Maison la Russie, longtemps donné pour une valeur sûre, s'est prononcé, vendredi, contre tout report des élections. Mais il a évité de préciser s'il était pour ou contre un changement des règles électorales en cours de campagne, comme l'ont remarqué ceux qui pensent que sa formation, souffrant d'être baptisée le *« parti du pouvoir »*, ne serait plus totalement assurée de recueillir 5 % des voix.

Est-ce pour cela que Viktor Tchernomyrdine a décidé, vendredi, de nommer l'ancien chef du FSB (l'ex-KGB), Sergueï Stepachine, à la tête d'un *« département d'analyse du fonctionnement des ministères de force »* auprès de son gouvernement ? Cette décision, hardie dans le contexte russe où tous ces ministères sont étroitement contrôlés par le président *via* son garde du corps, Alexandre Korjakov, confirme pour le moins les relations tendues entre ce dernier et le premier ministre. D'autant plus qu'elle a été prise au lendemain d'un oukase présidentiel plaçant deux poulains du général Korjakov – le premier vice-premier ministre, Oleg Soskovets, et le nouveau chef du FSB, Mikhaïl Barsoukov –, à la tête d'une mystérieuse *« commission chargée de la protection des secrets d'Etat »*. La question légitime qui se pose alors est de savoir quel est désormais le vrai « parti du pouvoir », dans la mesure où, surtout à la veille d'élections, nul ne peut y prétendre en Russie sans l'appui des services secrets.

Sophie Shihab

L'Azerbaïdjan organise ses premières élections législatives depuis son indépendance

Le président Aliev contrôle étroitement le scrutin et fait surveiller l'opposition

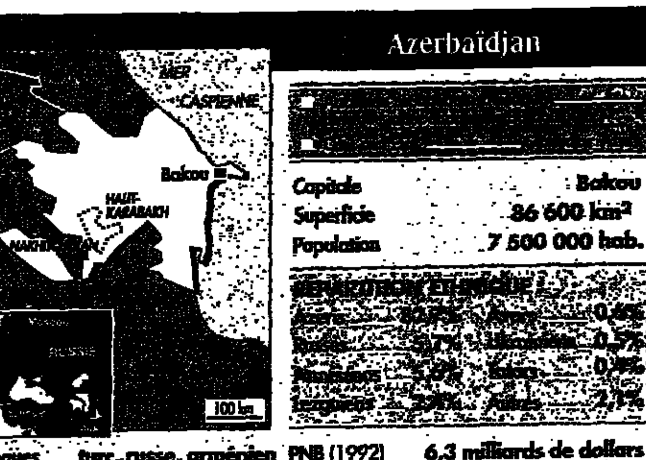
Indépendant depuis l'éclatement de l'URSS en 1991, l'Azerbaïdjan organise, dimanche 12 novembre, ses premières élections législatives. Mais le résultat du scrutin, dans ce pays à majorité musulmane turcophone, ne fait guère de doute. Le président Gueïdar Aliev, ancien membre du bureau politique du PC soviétique, contrôle tous les leviers du pouvoir et l'opposition a été sérieusement intimidée.

BAKOU
de notre envoyée spéciale

Seules quelques affiches électorales collées à la va-vite sur les murs délabrés de Bakou, la « ville des vents », laissent présager de la tenue, dimanche 12 novembre, des premières élections législatives que connaît l'Azerbaïdjan indépendant. On est loin des meetings houleux du Front populaire, la formation qui, après avoir mené l'Azerbaïdjan à la souveraineté en 1991, fut au pouvoir entre 1992 et 1993. Depuis, le pays a vu passer trois présidents, autant de coups d'Etat et de multiples *« complots »*. La guerre avec l'Arménie a fait trente mille morts, jeté sur les routes un million de réfugiés et amputé le pays de 20 % de son territoire occupé par les Arméniens. La fermeture, cet hiver, de la frontière avec la Russie au nord, pour cause de guerre en Tchétchénie, a achevé d'étrangler un peu plus le pays en paralysant les échanges agricoles avec Moscou. Aussi le débat politique n'est-il guère de mise ici.

Exsangue et pressé de recevoir les dividendes du pétrole de la mer Caspienne, l'Azerbaïdjan cherche à se doter d'une apparence de démocratie, condition préalable à tout investissement occidental. L'élection d'un Parlement réduit à sa plus simple expression et l'adoption d'une Constitution sur mesure devraient donner à Gueïdar Aliev, ancien membre du Politburo soviétique, qui mène le pays d'une main de fer depuis 1993, la stabilité qui lui fait tant défaut.

Sur les huit partis autorisés à se présenter, seul le Front populaire est vraiment représentatif de l'opposition. Un discours de son chef charismatique, l'ancien président Aboulfaz Eltchibey, enregistré depuis son fief du Nakhitchevan qu'il



ne quitte jamais, a même été diffusé par la télévision locale. En revanche, quatre autres formations opposées à la politique du président Aliev, dont le parti historique Moussavat (centre droit), ont été interdites de scrutin *« selon des critères douteux »*, a conclu la mission d'observation conjointe ONU-OSCE. *« Les gens qui ont signé sur ma liste ont ensuite reçu la visite de policiers à leur domicile les enjoignant de se récuser »*, dénonce Leïla Iounoussova dont le petit parti a été exclu. Finalement autorisée à se présenter à titre individuel, cette figure de l'opposition a vu, le 3 novembre, une de ses *« rencontres avec les électeurs »* interompue par une incursion des forces de l'ordre.

De telles turpitudes ne sont évidemment pas le lot de Yéni Azerbaïdjan, le parti présidentiel qui devrait remporter haut la main ces élections. Dans quelques circonscriptions, comme dans celles de Khataïnski, un quartier industriel de la capitale, des candidats de ce poids-lourd de la campagne, seuls en lice, vont même pouvoir renouer avec la tradition soviétique. *« Une fois les élections terminées, un nouveau tour de vis est à craindre »*, disent les opposants.

LA PRESSE CENSURÉE

Complots et tentatives d'assassinats qui se succèdent à une fréquence impressionnante permettent d'emprisonner tous ceux qui ont le malheur de pas plaire. Ainsi Tofik Gassimov, ancien ministre des affaires étrangères d'Aboulfaz Eltchibey, accusé d'avoir tenté de renverser l'actuel président, est incarcéré depuis septembre. Son ex-collègue de l'intérieur, Iskender Gamidov, a été condamné à quatorze ans de détention pour *« trafic d'armes »*. Aytara Aliev, coprésident du Parti social-démocrate, soupçonné lui aussi d'avoir pris part à quelques conjurations, croupit en prison depuis un an dans l'attente de son jugement. D'autres, comme le président du Parti Moussavat, Issa Gambar, se trouvant sous le coup d'une enquête judiciaire, ne peuvent pas quitter Bakou. Soucieuses de paraître plus libérales à l'approche des élections, les autorités avaient annoncé, le mois dernier, la suppression d'un des organismes chargé de la censure de la presse. Le même jour, on apprenait cependant que quatre journalistes d'un journal satirique local avaient été condamnés à des peines de trois ans à cinq ans d'emprisonnement pour avoir *« diffamé le président »*.

Les rédacteurs en chef continuent ainsi aujourd'hui de faire porter chaque jour au censeur en chef, Iamanguir Ildirim-Zade, qui dirigea un temps le service de propagande du Parti communiste d'Azerbaïdjan, une édition du jour qui leur sera rendue avec des coups de ciseaux en plus, quelques heures plus tard. *« Aujourd'hui : coupez, coupez, coupez ! »*, peut-on lire dans le cahier de service du censeur dont les journalistes ont pu se procurer une copie. Et l'un d'entre eux de lancer, dans un éclat de rire général : *« Ils vont finir par nous demander de publier le nombre de cheveux que chaque rédacteur en chef a sur la tête... »*

Marie Jégo

■ **Le dirigeant du Parti national de l'Etat (opposition), Neïmat Panakhov**, a été empêché par la police de tenir un meeting, vendredi 10 novembre, à Bakou. Les forces de police lui ont interdit de s'approcher du lieu prévu pour le rassemblement et l'ont détenu deux heures. Il a officiellement été accusé de ne pas pouvoir présenter tous les papiers du véhicule qu'il conduisait au moment de son interpellation. – *(AFP, AP.)*

Le budget voté par les députés allemands prévoit un déficit en hausse

Le pays atteindra en 1996 les plafonds financiers fixés par le traité de Maastricht

BONN
de notre correspondant

Au cours du débat sur le budget fédéral adopté vendredi 10 novembre par le Bundestag (chambre des députés), l'opposition à la coalition du chancelier Helmut Kohl a agité devant le ministre fédéral des finances, Theo Waigel, le spectre de ce qui doit être l'un de ses pires cauchemars : une Allemagne qui ne respecterait plus les critères de convergence économique fixés par le traité de Maastricht.

Pour les sociaux-démocrates (SPD) Ingrid Matthäus-Maier a accusé M. Waigel de mener *« une politique des finances chaotique »*. Le député du groupe Alliance 90/les Verts Oswald Metzger a affirmé que l'endettement global de l'Allemagne dépasserait en 1996 la limite fatidique des 60 % du produit intérieur brut (PIB) en raison de la dette de l'Etat fédéral, mais également de la très difficile situation financière que connaissent les Länder et les communes.

M. Waigel a rétorqué que le déficit de 1996 ne dépasserait pas la barre des 3 % du PIB fixée par le traité de l'Union européenne et que la dette globale resterait juste au-dessous des 60 %. Selon lui, sur les 2 000 milliards de dette totale de l'Allemagne, 300 milliards sont à imputer à des ministres des finances sociaux-démocrates, 700 milliards aux Länder et aux communes et 450 milliards sont l'héritage de quarante ans de communisme en RDA.

Le budget 1996, adopté avec les 337 voix des unions chrétiennes (CDU-CSU) et du Parti libéral (FDP) contre 313 voix (SPD, les Verts et les néocommunistes du PDS), prévoit une baisse de 1,4 % environ des dépenses, à 451,3 milliards de deutschemarks. Cependant, le déficit budgétaire devrait augmenter de 10 milliards de deutschemarks pour atteindre 60 milliards de deutschemarks (207 milliards de francs).

PRIVATISATIONS

L'opposition reproche à M. Waigel d'avoir soumis aux députés un budget impossible à tenir. Le « grand argentier » avait révélé fin octobre que les rentrées fiscales des collectivités publiques seraient inférieures de plus de 55 milliards de deutschemarks aux prévisions en 1995-1996, et que 20 milliards manqueraient dans les caisses de l'Etat fédéral. Qui plus est, l'économie pourrait marquer le pas plus que prévu, ce qui fera augmenter le nombre des chômeurs et baisser encore davantage les recettes fiscales.

Par ailleurs, les économistes s'accordent maintenant à dire que la reprise de la consommation des ménages, tant attendue en 1996 en raison de l'allégement de la pression fiscale de 19 milliards de deutschemarks, pourrait ne pas avoir lieu. Pour combler le manque de recettes, M. Waigel, qui a affirmé qu'il n'y aurait pas de révision de ce budget, veut serrer au maximum tous les boulons. Il a notamment obligé ses collègues à soumettre au ministère des finances tout projet prévoyant des dépenses supérieures à 10 millions de deutschemarks en 1996. Des scénarios similaires ont été adoptés par de nombreux Länder, eux aussi frappés de plein fouet par la baisse des recettes fiscales.

Le ministre des finances a également annoncé une réduction des subventions en tout genre et la poursuite des privatisations. Theo Waigel a indiqué qu'il avait trouvé une solution pour vendre le tiers des actions de la compagnie aérienne Lufthansa encore aux mains de l'Etat et il attend des revenus substantiels de la privatisation de la banque postale, Postbank, dont le capital est encore entièrement détenu par l'Etat fédéral. Cela devrait rapporter au total quelque 10,7 milliards de deutschemarks, a indiqué M. Waigel.

Pour 1996, le principal poste de dépenses budgétaires reste, comme cette année, le ministère du travail et des affaires sociales, qui, avec 124,55 milliards de deutschemarks, représente plus de 20 % du budget total, suivi par les transports (51 milliards) et la défense (48,2 milliards). Le service de la dette coûtera 86 milliards de deutschemarks. – *(Intérim.)*

Bonn demande un « pacte de stabilité » avant l'Union monétaire

UN MÉMORANDUM précisant la proposition allemande de « pacte de stabilité » budgétaire auquel s'engageraient les pays européens avant de lancer la dernière phase de l'Union monétaire européenne a été transmis officiellement, vendredi 10 novembre, par Bonn, aux ministres des finances des Quinze. Le ministre allemand, Theo Waigel, l'a annoncé lui-même devant le Bundestag, qui achevait de débattre du budget allemand pour 1996.

L'idée de ce pacte, rendue publique au début de la semaine, n'a pas suscité jusqu'ici de réaction de rejet. A deux jours de la conférence franco-allemande, qui se tiendra le 13 novembre à Paris, pour préparer les prochaines échéances européennes, le ministre français des finances, Jean Arthuis, dans une interview à *L'Expansion*, a qualifié la position allemande de *« légitime »*.

Dans son mémorandum, Bonn souligne qu'il ne s'agit pas de parvenir à *« une communautarisation de la politique budgétaire »*. *« La stabilité de l'Union économique et monétaire doit être garantie contre les mauvais comportements budgétaires d'un chacun. Pour cela, les critères d'entrée et les garanties institutionnelles du traité doivent être précisés et rendus opérationnels pour une application concrète »*, explique Bonn.

Le mémorandum souligne que, pour tenir l'engagement de ne pas dépasser un déficit budgétaire de 3 % du PIB – même dans les périodes difficiles –, il faut prévoir de ne pas dépasser, dans les périodes normales, un déficit supérieur à 1 % du PIB, afin de disposer d'une marge de manœuvre. Par le pacte de stabilité, les pays adhérents ayant un endettement supérieur à 50 % du budget doivent s'engager à tenir leur déficit au-dessous de cette limite.

Bonn estime nécessaire de diminuer l'endettement durablement au-dessous de la limite supérieure de 60 % prévue par le traité de Maastricht. Les exceptions à la règle des 3 % doivent faire l'objet d'un accord des autres pays. En cas de dépassement, l'Etat fautif devrait déposer une caution s'élevant à 0,25 % de PIB pour chaque point de pourcentage de dépassement. Cette caution serait remboursée après le retour à la normale. Toutefois, après deux ans, elle serait transformée en amende.

Bonn préconise la création d'un conseil de stabilité chargé du suivi des engagements pris, et de décider le cas échéant des sanctions. Ce conseil *« peut au-delà décider de grands principaux généraux de politique budgétaire et donner des recommandations pour les politiques nationales, tant qu'il s'agit du respect des objectifs qui ont été acceptés »*. Le mémorandum ne précise pas quelle serait la composition de ce conseil. Il suggère en revanche qu'il ne réunisse au moins deux fois par an après la publication par la Commission des chiffres de déficit ou à la demande d'un Etat membre.

H. de B.

Croates et Bosniaques signent un accord sur le renforcement de leur fédération

LE PRÉSIDENT bosniaque, Alija Izetbegovic, et le président de la Fédération croato-musulmane, Kresimir Zubak, ont signé, vendredi 10 novembre à Dayton (Etats-Unis), un accord sur le renforcement de la Fédération croato-musulmane. Le président de Croatie, Franjo Tudjman, a paraphé en tant que témoin cet accord qui, selon lui, représente le *« premier pas important »* vers le rétablissement de la paix dans l'ex-Yougoslavie.

« La Fédération est un élément essentiel pour la paix en Bosnie-Herzégovine », a également estimé Warren Christopher, le secrétaire d'Etat américain, qui présidait la cérémonie de signature sur la base aérienne américaine Wright-Patterson, à Dayton, en Ohio. *« Dans le traité de paix, la Fédération sera une des deux parties constituantes »* du futur Etat bosniaque, l'autre entité devant être la *« République serbe de Bosnie »*, a-t-il ajouté. Cet accord est supposé donner consistance à cette Fédération, constituée en mars 1994 sous l'égide des Etats-Unis pour mettre un terme à la guerre qui opposait depuis plus d'un an Croates et Musulmans, mais qui n'existait en fait que sur le papier.

Pour M. Christopher, l'objectif est d'instaurer *« une démocratie multi-ethnique »* en Bosnie. *« Le gouvernement central de Sarajevo gardera les pouvoirs essentiels dont il a besoin pour son existence »*, tout en déléguant à la Fédération croato-musulmane des prérogatives comme la police ou le prélèvement des impôts, a précisé le secrétaire d'Etat.

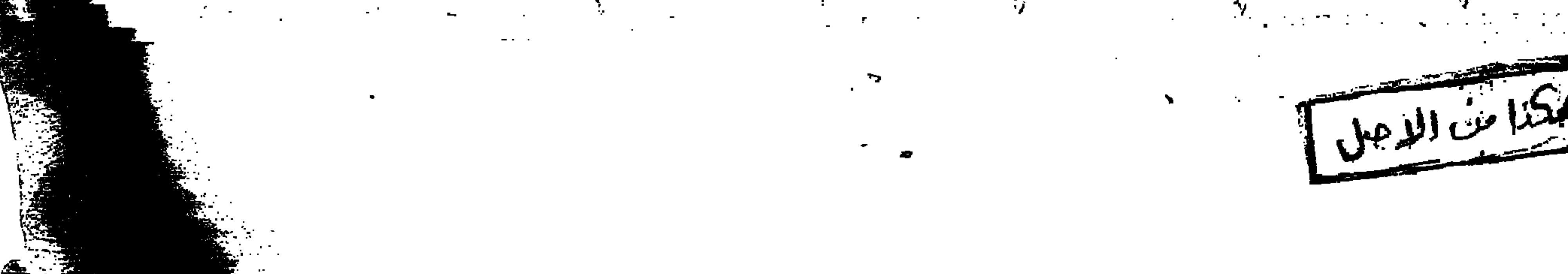
Selon les principaux points de cet accord, le gouvernement central de Bosnie-Herzégovine conservera les affaires étrangères et le commerce extérieur, la politique monétaire commune... La Fédération en revanche prendra en charge la santé, l'agriculture, l'éducation, la justice, la collecte des impôts, l'énergie et le transport, mais aussi la défense, car les Croates acceptent de dissoudre leur entité nationale appelée Herceg-Bosna et donc leur armée, le conseil de défense croate (HVO). Les deux armées, bosniaque à majorité musulmane et croate de Bosnie, devront donc en principe fusionner. De même, un corps de police unifié devra être créé.

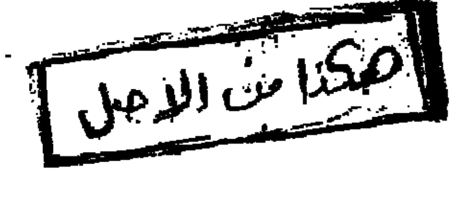
LIBERTÉ DE MOUVEMENT

D'autre part, une annexe de l'accord prévoit la réunification *« sous l'autorité d'un seul conseil municipal »* de la ville de Mostar, coupée en deux depuis les combats entre Croates et Musulmans. Quatre ministères de la Fédération devraient en outre être installés dans cette ville. L'accord affirme aussi le droit des réfugiés à retourner dans leur foyer ainsi que la liberté de mouvement pour tous, sans toutefois dire comment cela sera possible.

Le transfert des responsabilités devrait se faire en deux temps : les Assemblées et le Parlement devront se mettre d'accord avant le 20 décembre, et la Fédération devra assumer ses responsabilités avant le 20 janvier. Mais la traduction dans les faits de cette volonté de se fédérer n'est pas évidente. Les signataires ont reconnu, vendredi, que leur accord ne peut s'appliquer véritablement qu'une fois un accord de paix global signé pour l'ensemble du pays. Or de nombreuses questions sur la Bosnie restent encore à régler. Warren Christopher a demandé, vendredi, aux présidents serbe, croate et bosniaque de se concentrer sur les questions territoriales et sur le statut de Sarajevo dans la suite des pourparlers de Dayton.

Par ailleurs, le comité des sanctions de l'ONU assoupli, vendredi soir, le régime d'embargo contre la Serbie et le Monténégro en autorisant une importante livraison de gaz naturel russe et la fourniture de fuel domestique et de gaz liquide pour les mois d'hiver. Il s'agit là d'une mesure exceptionnelle, à caractère humanitaire, qui fait suite à un appel *« conjoint »* lancé jeudi à Dayton par MM. Izetbegovic et Milosevic. – *(AFP, Reuter.)*





SOCIAL Les initiatives répressives de certains maires contre les exclus et les immigrés se multiplient depuis les élections municipales. La tendance au « repli » et au « racisme social » semble gagner du terrain, parmi les élus de la majorité, sous l'influence des thèses du Front national. ● LE PRÉSIDENT de l'Association des maires de France, Jean-Paul Delevoye, a décidé d'alerter ses collègues lors de l'ouverture du congrès de son organisation, mardi 14 novembre à Paris. Le maire de Lorette, dans la Loire, Gérard Tardy (div. d.), illustration vivante de cette tentation poujadiste, veut, à travers sa candidature à la présidence de l'AMF, réveiller les maires de base ● LES STRUCTURES gouvernementales, après le remaniement du 7 novembre, ne comportent plus formellement la « lutte contre l'exclusion ». Les associations espèrent qu'elle reviendra à Jacques Barrot et Xavier Emmanuelli.

Des maires de droite sont tentés par le repli face à l'exclusion

Sous la pression de la propagande du Front national et devant les difficultés de la lutte pour l'intégration sociale, une tendance réactionnaire se manifeste dans certaines municipalités. Le président de l'Association des maires de France appelle au « sursaut républicain »

JEAN-PAUL DELEVOYE est inquiet. A quelques jours de l'ouverture du congrès de l'Association des maires de France (AMF), organisé les 14, 15 et 16 novembre à Paris, le président de la plus grosse organisation d'élus locaux – l'AMF regroupe trente-quatre mille maires – a constaté, dans les différentes réunions d'assemblées départementales de ses fédérations, *« une résurgence des intérêts particuliers »* qui ne laisse pas de l'alarmer.

« De nombreux maires m'ont dit s'être fait agresser par la population sur leur politique sociale lors de la campagne municipale. Ils ont constaté une incompréhension montante face aux crédits débloqués pour aider les exclus. Les maires ont essayé de défendre leur programme et leurs projets, on leur répondait : « Occupez-vous de mon trottoir ! », explique M. Delevoye, lui-même maire de Bapaume, sénateur (RPR) du Pas-de-Calais et proche de Jacques Chirac. Observateur attentif des humeurs des édiles, il stigmatise aujourd'hui *« un phénomène de racisme social ». « Le « chacun pour soi » l'emporte sur le « chacun pour tous »*, dit-il. *On a perdu le devoir de solidarité. »*

« Certains élus ont suivi ce mouvement de leur opinion et ont durci le ton contre les exclus ou les immigrés ; d'autres ont levé le pied sur l'action sociale avant les élections de juin », estime M. Delevoye. Claude Goasguen, ex-ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté, fait le même constat : *« Il y a une méfiance à l'égard de celui qui est exclu. Or, c'est à partir de cette méfiance que se constituent les idées d'exclusion qui expliquent la montée du Front national. »*



Le sujet était jusqu'alors tabou dans les associations d'élus : on ne parlait pas des choses qui fâchent. M. Delevoye souhaite provoquer une prise de conscience. Il y est probablement poussé par la candidature inopinée à la présidence de l'AMF de Gérard Tardy, maire (div. d.) de Lorette, dans la Loire, très représentatif de la tendance au repli que dénonce le président de l'AMF.

DÉCLARATIONS TONITRUANTES

Les exemples des dérapages racistes ou anti-exclus se sont multipliés ces derniers mois. Le maire d'Ablon-sur-Seine, dans le Val-de-Marne, Jean-Pierre Hermellin (UDF), dénonce la décision du préfet d'installer une famille malienne dans un pavillon sur le terrain de sa commune et réclame que *« les logements sociaux soient attribués en priorité aux Ablonnais »* (*Le Monde* du 10 novembre).

Quelques jours auparavant, Jean Marsaudon, maire (RPR) de Savigny-sur-Orge, dans l'Essonne, avait annoncé sa décision de ne plus signer les certificats d'hébergement présentés par des ressortissants étrangers, estimant qu'en délivrant ces documents *« les maires sont, malgré eux, les complices de l'immigration clandestine »*. Le maire de Bourges, Serge Lepeltier, et celui du Grau-du-Roi, Etienne Mourrut, tous deux RPR, avaient eu la même démarche les semaines précédentes.

On se souvient des mesures d'interdiction de la mendicité par arrêté municipal prises par Michel Crépeau, maire (Radical) de La Rochelle (*Le Monde* des 4 et 5 août), suivi par plusieurs de ses homologues de toutes tendances. Au-delà des déclarations tonitruantes et des mesures électoralistes de certains élus, les politiques locales semblent dessiner un repli des élus sur les revendications utiles à leurs clientèles et un certain glissement conservateur du discours sur l'action sociale. Les élections sénatoriales de septembre ont vu apparaître, en Alsace, des listes dissidentes de la majorité, menées par des élus locaux contre leur président de conseil général et largement inspirées par le discours du Front national contre les appareils nationaux et leur coupure avec la réalité du terrain.

« ÉGOÏSME INDIVIDUEL »

La contestation des mécanismes de solidarité vis-vis des exclus n'est plus l'apanage des élus d'extrême droite. Jacques Santrot, maire (PS) de Poitiers et l'un des responsables de l'Association des maires des grandes villes de France, entend, *« dans les couloirs des commissions d'action sociale, des élus qui disent : « Il y en a marre du contingent d'aide sociale ! »*, montant versé par les communes au département pour couvrir certaines dépenses sociales, dont le RMI.

Même écho à la Fédération des maires des villes moyennes (FMVMF). *« Il y a une tentation d'une partie des élus, poussés par leur électorat, à un égoïsme individuel prononcé. Cela est particulièrement sensible dans les petites communes, car il y a moins de brassage social »*, observe Jean Auroux, maire (PS) de Roanne et président de la FMVMF.

Christian Dupuy, maire (RPR) de Suresnes, ne dit pas autre chose quand il dénonce ceux de ses collègues *« qui veulent réserver les prestations comme le RMI aux nationaux »*. Lui aussi, il constate une radicalisation du discours. *« Nombre de mes collègues des Hauts-de-Seine craignent que le désenchantement constaté dans l'électorat majoritaire, face à la politique menée par le gouvernement, ne conduise leurs électeurs à filer vers le Front national*, explique-t-il. *Ils reprennent donc le discours et les propositions du Front national. »*

Serrant les coudes, de nombreux maires ont cependant tendance à dédramatiser aujourd'hui ces dérapages. *« Même les plus radicaux ont vu venir dans leur permanence des cas sociaux terribles, pour lesquels il leur a fallu se bouger »*, assure M. Auroux. Ils sont encore nombreux, en effet, les élus locaux qui, comme le maire de Suresnes, croient aux bénéfices de la politique d'intégration. *« La dépense sociale en direction des populations en difficulté donne des résultats meilleurs que les mesures discriminatoires*, souligne M. Dupuy. *Quand j'ai été élu, il y a eu des pétitions et des menaces de création de milices de quartier pour que je crée une police municipale. Contrairement à bon nombre de mes collègues du département, j'ai refusé et j'ai mis en œuvre une politique de prévention. Résultat : le taux de délinquance est un des plus bas du département, et je n'ai pas eu de milice ! »*

M. Delevoye veut profiter de la tribune de son congrès pour rappeler la nécessité d'*« un sursaut républicain (opposition, majorité, syndicats) pour réintroduire la fraternité nécessaire »*, persuadé que l'absence de lien social et de sens du politique crée les conditions de la mort de la vie démocratique. *« On a voulu gérer notre propre reconduction et notre pouvoir, et l'on a ainsi oublié notre mission de solidarité*, dit-il. *Si on ne fait rien, on va dans le mur et, dans six ans, on aura cinquante types du Front national à la tête de mairies. »* La compétition est ouverte entre la République des maires et la menace du repli communautaire.

Sylvia Zappi

Beaucaire et le décret de 1946 contre les étrangers

Jean-Marie André, maire (UDF-PR) de Beaucaire et député du Gard, a fait adopter par son conseil municipal, le 23 octobre, une délibération dans laquelle il demandait au ministre de l'intérieur l'application dans le département d'un décret de 1946 soumettant l'installation de tout étranger à une autorisation du préfet. Le 8 novembre, il a réitéré sa demande à la tribune de l'Assemblée nationale. Interpellé, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, a répondu que cet article n'est pas applicable *« dans la présente occurrence »*, car il *« visait à empêcher que, en cas de guerre, des étrangers ne puissent se trouver à proximité des lignes de front »*.

Gérard Tardy contre « les dieux de la politique »

SAINT-ÉTIENNE
de notre correspondant

Le maire de Lorette, dans la Loire, ne manque pas une occasion de se singulariser. Récemment, il a supprimé l'intervention d'une balayeuse mécanique sur sa commune pour donner la possibilité aux chômeurs de s'inscrire à une « bourse de balayage ». L'économie réalisée, au détriment d'une entreprise privée, lui a permis de fournir mille huit cents heures de travail à une soixantaine de personnes, par l'intermédiaire d'une entreprise d'insertion. Gérard Tardy, à la tête de cette commune ouvrière de cinq mille habitants de la vallée du Gier, près de Saint-Etienne, s'était fait connaître en 1994 lorsqu'il avait assigné le président du conseil régional, Charles Millon, devant le tribunal administratif, pour protester contre l'augmentation de l'imposition régionale. Sa démarche avait entraîné l'annulation, pour vice de forme, du budget primitif de la région Rhône-Alpes.


PORTRAIT

Fort de ce succès, l'élu rebelle ferraille aujourd'hui contre le désengagement financier de l'Etat et contre la disparition de la franchise postale. *« Les communes n'ont plus les moyens d'assurer les missions que l'Etat leur refile jour après jour »*, affirme cet ardent défenseur des *« maires de base »* face aux technocrates parisiens, qu'il accuse de vouloir *« tuer les communes »*, et face à *« l'élite de ceux qui se croient les dieux de la politique »*, comme il l'écrit dans sa déclaration de candidat à la présidence de l'Association des maires de France.

A l'âge de cinquante-sept ans, M. Tardy affiche ses convictions dans un langage cru. Marqué par la rigueur de son père, *« militant CFTC en 1936 »*, ce petit homme au visage rond s'était fait remarquer lorsqu'il haranguait les chauffeurs routiers sur les barrages dressés autour de Lyon en 1991. Depuis, il a vendu ses camions ; redevenu simple gérant de société, il consacre la majeure partie de son temps aux affaires municipales. Se définissant comme un maire *« populaire »*, il tient souvent, quoi qu'il en dise, un discours populiste. Ainsi, lors des troisièmes assises des petites villes de France, le 29 septembre, à Figeac, il réclamait des effectifs de police supplémentaires pour *« chasser la pègre de nos villes »*.

Ce trublion s'affirme détaché des partis politiques. Membre du RPR entre 1982 et 1984 – *« l'erreur de ma vie »*, affirme-t-il aujourd'hui –, M. Tardy se déclare sans illusion sur les tentatives d'émancipation de Philippe de Villiers, Alain Madelin ou Philippe Séguin. Convaincu que *« la République est en danger »*, il ne compte que sur lui-même pour sonner le tocsin de la démocratie locale.

Vincent Charbonnier

Les exclus à la recherche de leur ministre

LOGIQUEMENT, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, devrait hériter du dossier de la lutte contre l'exclusion et, partant, de l'élaboration du projet de loi contre la grande pauvreté. Eric Raoult n'est plus « que » ministre délégué (ville et intégration), et son nouveau patron, Jean-Claude Gaudin, a pour domaine propre l'aménagement du territoire, secteur qui n'est pas précisément relié au phénomène de l'exclusion.

La disparition, dans les intitulés ministériels de la lutte contre l'exclusion, qui était encore, il y a peu, une « priorité nationale », a fait naître dans l'opinion, via les grandes associations de solidarité, le fâcheux sentiment que la réduction de la « fracture sociale » n'est plus une préoccupation majeure du gouvernement. Lors de sa déclaration du 7 novembre, après l'annonce de la composition de son deuxième gouvernement, Alain Juppé n'a pas cité, parmi *« les quatre grands chantiers prioritaires »*, la lutte contre l'exclusion, n'évoquant que *« la nécessaire politique d'intégration urbaine »* : celle-ci ne constitue qu'un volet de la bataille contre la misère.

En confiant au grand ministère de M. Barrot ce dossier éminemment social, le premier ministre montrerait plus clairement que la volonté de lutter contre l'exclusion reste à l'ordre du jour. D'autant que Jacques Chirac a déclaré, dans son entretien du 26 octobre à France 2 : *« La fracture sociale a une origine : c'est le chômage. Ce n'est pas la seule, mais c'est l'origine essentielle. »* Or, le ministre chargé de l'emploi, Anne-Marie Couderc, est délégué auprès du ministre du travail et des affaires sociales.

En attendant la parution des décrets d'attribution, des considérations techniques et politiques plaident en faveur de cette solution. D'abord, la direction de l'action sociale reste dans le giron du ministère de M. Barrot : c'est son patron, Pierre Gauthier, qui, plus encore que M. Raoult, a été présent dans les consultations avec les associations de solidarité sur le projet de loi d'orientation contre l'exclusion. Ensuite, la Dirmi (Délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion), jusqu'à présent « chapeautée » par M. Raoult, serait, selon un projet de décret, *« sous l'autorité conjointe »* de MM. Barrot et Gaudin.

Et puis, jouent fortement des questions de personnes. Les divergences de vues entre M. Raoult et Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, sont notoires. En moins de six mois, M. Emmanuelli a dû « contrer » à plusieurs reprises les déclarations sécuritaires de son collègue, et la mésentente entre les deux hommes n'est pas pour rien – en dehors des contraintes budgétaires – dans le retard pris sur le projet de loi d'orientation.

« TANDEM »

En revanche, une coopération entre M. Emmanuelli et M. Barrot, « philosophiquement » plus proches, se révélerait sans aucun doute plus fructueuse, d'autant que le secrétaire d'Etat entretient aussi d'excellentes relations avec Hervé Gaymard, chargé auprès de M. Barrot de la santé et de la Sécurité sociale. Or M. Emmanuelli a pris en charge un volet social de la santé publique – l'accès aux soins des plus démunis – et il a été l'un des rares membres du premier gouvernement de M. Juppé dont l'action n'a pas été l'objet de critiques, au contraire. Il a du reste conservé ses prérogatives directement auprès de M. Juppé.

Enfin – et ce n'est pas un mince argument –, la préférence des grandes associations de solidarité va nettement, dans la lutte contre la grande pauvreté, vers la constitution d'un « tandem » Barrot-Emmanuelli. *« Avec Jacques Barrot*, dit-on à ATD-Quart monde, *on ne croit pas que ce dossier passera au second plan. »* Pour la Fnars (centres d'hébergement), *« M. Barrot a un passé social incontestable »*.

Rien n'est aujourd'hui définitivement arrêté, car il ne déplairait sûrement pas à Jean-Claude Gaudin de se voir attribuer la politique de lutte contre la grande pauvreté : sa nouvelle aura ministérielle s'en trouverait encore renforcée, et Marseille, dont il est le maire, constituerait un champ d'application tout à fait approprié...

Michel Castaing

Certains élus d'Ile-de-France privilégient la sécurité

L'ASSOCIATION des maires d'Ile-de-France (AMIF) a pour président Claude Pernès (UDF radical), maire de Rosny-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis. En faisant le choix de cet élu pour succéder à Roland Nungesser (RPR), battu aux élections municipales à Nogent-sur-Marne, l'association a approuvé un discours aux connotations répressives et sécuritaires sur les poches d'exclusion formées par certains quartiers de banlieue.

Eric Raoult, élu de Seine-Saint-Denis lui aussi, a fait les frais de cette tendance. Soupçonné de prendre trop à coeur, dans son ministère de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion – c'était avant le remaniement du 7 novembre, – la situation des exclus au détriment du reste de la population, M. Raoult n'avait pas été réélu à la commission permanente du conseil régional, plusieurs élus de droite ayant porté leur voix sur le Front national (*Le Monde* du 14 octobre). Robert Pandraud, président du groupe RPR, avait avancé en guise d'explication à ces défections la sensibilité des élus de banlieue au discours du Front national sur l'immigration et l'insécurité.

Dans la région parisienne, la politique de la « main tendue » aux jeunes des quartiers défavorisés n'est pas vraiment dans l'air du temps, comme en témoignent les commentaires de M. Pernès sur le plan national d'intégration urbaine que le gouvernement devrait rendre public bientôt.

« On nous annonce le retour de l'Etat dans les quartiers. Qu'il commence par revenir en rétablissant la sécurité ! », déclare le maire de Rosny, convaincu que *« la seule intégration qui vaille est l'intégration par la feuille de paye ». « A condition*, ajoute-t-il, *que tout l'argent consacré à la création d'emplois de proximité soit donné aux maires »*, seuls à même, selon lui, d'évaluer les besoins dans les quartiers, de sélectionner les bénéficiaires de ces emplois et de les encadrer. *« Les mairies disposent d'une capacité d'encadrement que les associations n'auront jamais, car elles peuvent effectuer des retenues sur salaire ou prononcer des mises à pied en cas de retard au travail »*, explique M. Pernès, qui se plaint, au passage, que, *« actuellement, dans les banlieues, on prend notre argent et on ne nous dit même pas merci »*.

« LA CHARRUE DEVANT LES BOEUFS »

Pierre Cardo (UDF-PR), maire de Chanteloup-les-Vignes, s'il reproche à M. Raoult son manque d'expérience de terrain, ne baisse pas les bras dans une ville où il est parvenu, à partir d'une forte action associative, à enrayer la montée de l'extrême droite, incapable de constituer une liste aux municipales. *« Mes collègues sont préoccupés par la montée des extrémismes, résultat d'une accumulation de non-réponses des élus modérés sur le voile à l'école, l'insécurité, le logement »*, reconnaît M. Cardo, persuadé cependant qu'*« envoyer la police dans ces quartiers sans résoudre le problème de fond qu'est l'apprentissage de la citoyenneté par l'emploi, ce serait mettre la charrue devant les boeufs »*.

Patrick Braouezec, maire de Saint-Denis (communiste « refondateur »), est défavorable à *« une intervention d'exception dans ces quartiers ». « Que l'Etat joue son rôle partout au lieu de présenter son action comme le comblement des carences des collectivités locales. Dans certains lieux, des expériences montrent qu'on peut faire la différence avec le charlatanisme du Front national »*, souligne M. Braouezec. A l'opposé de son voisin de Rosny-sous-Bois, M. Braouezec souhaite qu'on cesse de parler des *« exclus »* comme des *« catégories à part de citoyens »* et de considérer les banlieues comme des *« réserves d'Indiens »*.

Pascale Sauvage

Ministre de l'industrie et... rapporteur critique

LE REMANIEMENT MINISTÉRIEL a des effets inattendus. Franck Borotra, aujourd'hui ministre chargé de l'industrie, des postes et télécommunications, a défendu, vendredi 10 novembre, devant les députés, un budget de l'industrie préparé par son prédécesseur Yves Galland et critiqué sur certains points par la commission de la production et des échanges, dont le rapporteur pour avis, auteur des critiques, n'était autre que... M. Borotra lui-même.

Autre exemple de schizophrénie qui, cette fois, n'a pas de rapport avec le changement d'équipe gouvernementale : Bernard Carayon, député RPR du Tarn, auteur de plusieurs amendements de réduction des dépenses sur ce budget, a obtenu une ligne de crédits de 10 millions de francs sur deux ans destinée à soutenir les industries de traitement des peaux, spécialité de Mazamet, dans sa circonscription. Les crédits de l'industrie et du commerce extérieur (17 milliards de francs) ont été adoptés, avec des amendements introduisant 75,4 millions de francs d'économies supplémentaires.

Les comptes de cent douze partis publiés au « Journal officiel »

LA COMMISSION NATIONALE des comptes de campagne et des financements politiques a fait publier, au *Journal officiel* du vendredi 10 novembre, les comptes pour 1994 de cent douze partis recevant une aide de l'Etat ou permettant aux personnes physiques ou morales qui leur font des dons de bénéficier d'avantages fiscaux . Vingt-six partis – dont l'un animé par Alain Carignon – n'ont pas transmis leurs comptes à la commission, comme ils auraient dû le faire.

La commission n'a pas de pouvoir de contrôle, mais simplement celui de constater les manquements aux règles comptables ; elle a ainsi relevé que la fédération du Puy-de-Dôme de l'UDF, département d'élection de Valéry Giscard d'Estaing, n'avait pas ouvert de compte bancaire, ce qui l'empêchait de satisfaire à ses obligations légales.

Est jointe aux comptes des partis la liste des personnes morales leur ayant versé de l'argent. Le PS a ainsi reçu 39 millions de francs, le RPR 46,6 millions, l'UDF – non compris ses diverses composantes – 10,6 millions, le PR 21,9, le CDS 4,4, le PCF 15, et le FN 371 000 francs. 1994 était la dernière année où de tels dons pouvaient être effectués.

DÉPÊCHES

GRENOBLE-SISTERON : le Conseil d'Etat a rejeté, vendredi 10 novembre, les requêtes des opposants à l'autoroute Grenoble-Sisteron, baptisée « A 51 » (*Le Monde* du 10 novembre). Il a notamment considéré que les inconvénients du projet de section autoroutière Grenoble-col du Fau *« ne sont pas de nature à lui retirer son caractère d'utilité publique »*, compte tenu des aménagements prévus en matière de sites, de paysages et de prévention des pollutions.

■ **PSYCHIATRES : l'Association française des psychiatres d'exercice privé** et le Syndicat national des psychiatres privés ont récemment dénoncé les risques que fait peser sur leur discipline la maîtrise des dépenses de santé. S'inquiétant de la mise en œuvre des références médicales opposables (RMO), ils dénoncent l'*« extrême difficulté de coder la pathologie mentale, éminemment variable dans le temps et selon les sujets »*.

■ **SÉCURITÉ SOCIALE : les fédérations CGT, CFTC, CGC et FO des personnels** de la Sécurité sociale ont annoncé, jeudi 9 novembre, au cours d'une conférence de presse commune, qu'elles entendaient *« faire échec à toutes les attaques »* contre les 180 000 agents, qui n'ont *« plus les moyens d'assurer leurs missions »*. Elles réclament le maintien de l'emploi.

Alain Juppé devrait consulter les syndicats sur le régime de retraite des fonctionnaires

Les ordonnances ne toucheront pas aux avantages des agents de l'Etat

Le gouvernement a décidé de consulter les syndicats sur la réforme du régime de retraite des fonctionnaires, plutôt que d'imposer, par la voie des ordonnances, l'allongement pur et simple de leur durée de cotisation, mesure potentiellement « explosive ». Il a admis que le régime de retraite des fonctionnaires présente des spécificités qui doivent être examinées avant la mise au point de toute réforme

NÉGOCIER plutôt que passer en force : ainsi le gouvernement entend-il finalement procéder pour réformer le système de retraite des fonctionnaires. Alain Juppé devrait annoncer, lundi 13 ou mercredi 15 novembre, que *« tous les régimes spéciaux »* feront l'objet de rapports, *« établis en concertation avec les partenaires intéressés »* dans un délai de trois à six mois, sur le fondement desquels des décisions pourront être prises.

Le premier ministre a renoncé à allonger, purement et simplement, la durée de cotisation des fonctionnaires, en légiférant par ordonnance. C'est la raison pour laquelle Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, a affirmé, vendredi 10 novembre, après s'être entretenu avec Jacques Chirac, que la volonté de remettre en question le régime de retraite des fonctionnaires *« s'estompe »*. Une telle mesure aurait suscité l'opposition des sept syndicats de fonctionnaires, qui promettaient d'organiser une riposte aussi forte que celle du 10 octobre.

Le gouvernement juge néanmoins nécessaire d'allonger la durée de cotisation des fonctionnaires pour prévenir les problèmes de financement que va connaître leur régime spécial d'ici à quelques années. Selon le rapport du Commissariat du plan, « Perspectives à long terme des retraites » (*Le Monde* du 5 octobre), la proportion des actifs devrait tomber de 2,53 % pour un retraité aujourd'hui à 1,4 % en 2015. Les pensions des fonctionnaires étant largement financées par le budget de l'Etat (104 milliards de francs en 1994), il sera nécessaire d'augmenter considérablement les impôts des contribuables. Le gouvernement estime qu'il serait juste d'imposer aux fonctionnaires un effort égal à celui qui a été demandé, en 1993, aux salariés du secteur privé, dont la durée de cotisation est passée de trente-sept ans et demi à quarante.

« BOUCS ÉMISSAIRES »

Or cet objectif a été présenté de façon quelque peu brutale. Lorsqu'il était ministre de l'économie et des finances, Alain Madelin avait parlé d'*« injustice entre les Français du secteur protégé et les Français du secteur exposé »* ainsi que d'*« avantages acquis »*. Ce discours, apprécié chez son électorat, a suscité une levée de boucliers syndicale et contribué à son éviction. Le 6 septembre, Alain Juppé a pourtant repris à son compte ces propos, en considérant, sur RTL, qu'il n'est *« pas normal »* que *« certains cotisent pendant quarante ans, et d'autres trente-sept ans et demi »*.

L'ampleur de la grève générale du 10 octobre a incité le gouvernement à plus de modération. Les fonctionnaires ont, ce jour-là, protesté contre le « gel » des salaires en 1996, mais, surtout, contre la campagne de dénigrement dont ils se sentaient victimes, les retraites constituant, déjà, un sujet sur lequel ils estimaient être traités comme des *« boucs émissaires »*.

La réaction des syndicats, soutenue par Jean Puech, ministre de la fonction publique du premier gouvernement Juppé, a été également déterminante. Tous estiment que l'on ne peut pas faire la même chose dans le privé et dans la fonction publique, car les régimes de retraite ne sont pas les mêmes : les primes des fonctionnaires ne sont pas prises en compte pour le calcul de la pension. Pourtant, chez les cadres, elles représentent 40 % du salaire. Il n'existe pas de retraite complémentaire financée par l'employeur. Certains métiers éprouvants (policiers) justifient que l'âge minimal pour partir soit plus précoce (cinquante ans) que la moyenne.

La CFDT, la CFTC et la CGC acceptent que l'on allonge la durée de cotisation des fonctionnaires si l'on examine aussi ces paramètres. Le point de vue de ces confédérations est lié à leur composition sociologique : composées à la fois d'adhérents du secteur privé et du secteur public, elles débattent, en leur sein même, pour savoir s'il est juste que les premiers aient une retraite plus longue que leurs camarades. Au sein des fédérations, en revanche, la question ne se pose pas. C'est pourquoi la Fédération nationale de l'éducation nationale (FEN), essentiellement composée d'enseignants, et, d'habitude alliée aux « modérés », se retrouve aux côtés de FO, de la CGT et de sa rivale, la FSU, pour refuser tout changement. Guy Le Néouannic, secrétaire général de la FEN, a déclaré, jeudi 9 novembre, qu'allonger la durée de cotisation des actifs empêcherait le recrutement de soixante-quinze mille étudiants.

Pour ces syndicats, toucher au code des pensions civiles et militaires revient à toucher au statut général des fonctionnaires. La pension, rappellent-ils, est calculée en fonction de l'ensemble de la carrière. M. Blondel n'est pas prêt à lâcher du lest sur ce dossier, alors qu'il est en période électorale avant le congrès confédéral de FO, prévu pour le mois de février.

FO, la CGT, la FSU et l'UNSA souhaitent que les sept fédérations se réunissent, mercredi 15 novembre, à la Bourse du travail, pour réfléchir aux propositions qui seront faites par M. Juppé. La CFDT tarde à confirmer sa présence au rendez-vous, qui mettra en évidence une désunion syndicale.

Rafaële Rivais

La taxation des feuilles de soins est remise en question

A LA VEILLE d'une semaine à haut risque pour Alain Juppé, qui doit dévoiler des mesures d'urgence et des réformes structurelles pour redresser la Sécurité sociale, le gouvernement cherche à désamorcer un conflit de plus en plus inévitable avec les syndicats. Jacques Chirac a longuement reçu, vendredi 10 novembre, le secrétaire général de Force ouvrière. Après cette entrevue, Marc Blondel s'est déclaré *« rassuré sur certaines craintes »*.

M. Blondel devait être reçu, samedi 11 novembre, par Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, dans le cadre des ultimes entretiens que le gouvernement a souhaité avoir avec le patronat et les syndicats. Les pouvoirs publics ont bien l'intention, selon le « patron » de FO, de *« cantonner »* la dette de la Sécurité sociale dans une structure *ad hoc* et de la rembourser *« sur une bonne dizaine d'années »*. Devant la mission parlementaire d'information sur la protection sociale, M. Barrot n'avait pas caché qu'il redoutait les *« effets récessifs »* d'un plan de redressement trop rapide des comptes sociaux. Il se confirme également que le premier ministre souhaite recourir aux ordonnances. *« Tout sera applicable au 1er janvier prochain, et la technique des ordonnances semble acquise »*, a déclaré M. Blondel. Sur ce point, le terrain est partiellement déminé, puisque le groupe UDF à l'Assemblée nationale a annoncé qu'il ne s'opposerait pas à cette procédure *« si le contenu de la réforme lui convient »*. C'est sur ce contenu que l'UDF et les balladuriens vont faire porter leurs critiques, exigeant plus de rigueur dans le pilotage de la « Sécu ». Après les mises en garde d'Edouard Balladur, de Nicolas Sarkozy et de François Léotard, le président du Sénat s'est à son tour inquiété que M. Juppé *« imagine encore des recettes supplémentaires »*. René Monory l'a invité vendredi, sur LCI, à *« annoncer la couleur des économies »* et à *« arrêter de créer des dépenses nouvelles »*.

De leur côté, les syndicats craignent autant les mesures d'économies que les nouveaux prélèvements, comme la création éventuelle d'un forfait non remboursable de 5 à 10 francs par feuille de soins. Les caisses, qui en traitent près de un milliard par an, pourraient engranger de 5 milliards à 10 milliards de francs chaque année. Ce ticket modérateur d'ordre public – auquel M. Barrot avait dû renoncer en 1980 sous la pression de la Mutualité française – frapperait indifféremment les « smicards » et les cadres supérieurs. La secrétaire générale de la CFDT a prévenu qu'elle prendrait cette mesure comme un *« casus belli »*. *« C'est un dernier avertissement que je donne aujourd'hui au gouvernement*, a déclaré Nicole Notat vendredi 10 novembre. *Nous accepterons* [des recettes nouvelles] *si elles sont accompagnées d'efforts équitablement répartis. »*

Face à cette hostilité, également exprimée par le RPR et par Pierre Méhaignerie (UDF-CDS), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui jugent ce forfait à la fois *« dangereux »* et inefficace pour maîtriser la consommation médicale, le gouvernement devrait renoncer à son projet.

Jean-Michel Bezat

La « Sécu » en voyage à Djakarta

France 2 a fait état, vendredi 10 novembre, dans son journal de 20 heures, d'un voyage en Indonésie pour la vingt-cinquième assemblée générale de l'Association internationale de sécurité sociale (AISS), qui regroupe au niveau mondial les organismes du secteur. La chaîne a demandé à des délégués en partance pour Djakarta s'ils trouvaient normal de dépenser 11 235 francs (plus les repas) par personne, soit 1,3 million de francs au total, alors que les régimes sociaux sont déficitaires. Jean-Claude Mallet (FO), président de la CNAM, a justifié le nombre élevé des délégués français (cent quinze, pour cinquante-deux Allemands et dix Italiens) par le nombre des caisses françaises et par leur technicité.

Le Front national tente de se « recrédibiliser » à Carpentras

Le train spécial des militants d'extrême droite a été retardé par des militants de Ras l'Front

CARPENTRAS (Vaucluse)
de notre envoyée spéciale

Pressé par les journalistes de donner son sentiment sur la démonstration de force du Front national samedi 11 novembre dans sa commune, le maire de Carpentras, Jean-Claude Andrieu (UDF-PR), a finalement réagi. Au moyen d'un communiqué. Et en renvoyant dos à dos manifestants et contre-manifestants, qui ont montré, dans la matinée de ce même jour, leur opposition à la venue de militants frontistes.

« A propos des manifestations organisées le 11 novembre, le maire, Jean-Claude Andrieu, et les membres de la majorité du conseil municipal tiennent à rappeler qu'ils se sont toujours opposés aux manifestations à caractère politique ayant pour objet la douloureuse profanation du cimetière juif de Carpentras », écrivent les élus, qui déclarent que *« Carpentras a été ou va être le théâtre de ce qu'elle qualifie de provocation »* et qu'elle *« ne saurait l'accepter ni le cautionner »*. A tous ceux qui reprochent au maire de n'avoir rien fait pour empêcher que Carpentras ne devienne le centre d'une opération politique, ils répondent que, *« si le maire d'une ville peut interdire une manifestation dans un édifice public,il n'a, par contre, aucun pouvoir dès lors qu'elle se déroule sur la voie publique »*.

Cette affirmation fait sourire Michel Bayet, conseiller municipal PS, membre du collectif Sursaut, à l'origine de la contre-manifestation (*Le Monde* du 11 novembre). Le maire, dit-il, *« avait eu moins d'hésitation quand il a fait interdire, il y a quelques mois, la mendicité sur les voies publiques »*. Il s'étonne du fait que Sursaut n'ait pu obtenir de salle de la part de la mairie pour sa conférence de presse. L'organisation Comités chrétienté-solidarité de Bernard Antony (membre du bureau politique du Front national) avait eu plus de chance, en juillet, puisqu'elle avait pu organiser un rassemblement à l'hippodrome Saint-Ponchon, géré par la municipalité.

Carpentras se souviendra longtemps de ce 11 novembre 1995 et des multiples « commémorations » de différents genres auxquelles elle devait avoir droit. Celles, le matin, des opposants au Front national avec, dès 9 heures, un dépôt de gerbes par des maires « républicains » de communes avoisinantes et, vers 10 heures, la manifestation du Sursaut et des vingt-sept organisations politiques, syndicales et antiracistes qui le composent. Ces manifestants devaient fleurir les plaques aux noms de René Cassin, président de la Cour européenne des droits de l'homme et prix Nobel de la paix en 1968, d'Albin Durand, militant communiste, et de son employé Antoine Diouf, tous deux torturés et tués par les nazis, ainsi que celle portant la date du 25 août 1944, jour de la libération de la ville.

DES « EXCUSES D'ÉTAT »

Le maire et le sous-préfet devaient à leur tour déposer leur gerbe lors de la cérémonie officielle à 11 heures, ce qui devait permettre à l'élu et aux représentants de l'Etat de ne pas rencontrer Jean-Marie Le Pen, qui devait se rendre au monument aux morts à 12 heures 45.

C'est dans l'après-midi que les militants frontistes, venus par cars de différentes régions de France ou par un TGV spécial, baptisé le « train de la vérité », affrété à Paris, devaient se retrouver allée des Platanes pour écouter le discours de leur chef. Un commando d'une cinquantaine de militants des collectifs Ras l'Front a bloqué ce train durant une quarantaine de minutes en gare de Villeneuve-Saint-Georges, dans le Val-de-Marne, samedi matin.

M. Le Pen devait exiger *« des excuses d'Etat pour une diffamation d'Etat »* et menacer de *« déposer une plainte avec constitution de partie civile contre un certain nombre de hautes personnalités françaises qui se sont fait remarquer par leurs accusations après la profanation »* : François Mitterrand, Pierre Joxe, qui occupait les fonctions de ministre de l'intérieur, Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, *« mais aussi Jacques Chirac et Alain Juppé, qui ont défilé bras dessus, bras dessous avec eux, le sourire goguenard aux lèvres dans la gigantesque manifestation du 14 août 1990 qui avait été déclenchée à Paris »*, précise M. Le Pen dans un entretien publié par l'hebdomadaire *Minute*.

Pour le délégué général du Front national, Bruno Mégret, cette journée devait *« s'inscrire dans la stratégie de séduction et de crédibilité du Front national »*.

Christiane Chombeau

JUSTICE La cinquième journée du procès de l'assassin de l'ancien collaborateur René Bousquet a été marquée ar les dépositions des experts psychatres. Ils ont décrit Christian Didier comme étant responsable de ses actes au moment des faits. ● LEUR DIAGNOSTIC souligne chez celui-ci une *« personnalité mosaïque, peu structurée et ambivalente »*. Ils s'appuient sur le concept d'état limite *« à cheval entre le normal et l'aliénant, la psychose et la névrose »*, qui inclut des symptômes névrotiques, une angoisse envahissante et un syndrome dépressif. *« Je ne constitue plus aucun danger pour qui que ce soit »*, a déclaré l'accusé. ● LES AVOCATS de la défense, Mᵉˢ Thierry Lévy et Arnaud Montebourg, interviendront lundi 13 novembre, après les observations de Guy Bousquet, fils de la victime, celles de son conseil, Mᵉ Jacques Chanson, et les réquisitions.

L'état limite de Christian Didier, entre le normal et l'aliénant

Aucours du procès de l'assassin de René Bousquet, les experts psychiatres ont décrit l'accusé comme responsable de ses actes au moment des faits. Selon eux, sa structure mentale – « border-line », disent les Anglo-Saxons – serait à la frontière du normal et du pathologique

L'ACCUSÉ a un geste d'impatienceIl fronce les sourcils, se conceıre, reproche à l'avocat général e l'avoir interrompu. *« J'ai des cooures de mémoire »*, note-t-il. Entre raison et déraison, il s'efforce de traduire au plus près ce qu'il a vécu lors de son illumination : *« J'ai ressenti une pulsiorsubliminale qui s'est transmise a conscient. »* En proie à un *« déliralternatif »*, une tension extrême,l prépare alors l'assassinat de l'arien collaborateur René Bousqet. *« J'entendais des voix. Partouje lisais sur les murs* "Just do it", "Fs-le, fais-le", *c'est de l'anglais, vus savez cette publicité pour une mrque de chaussures. Je me suis d.:* "Dieu te donne le feu vert".

PROCÈS

Chriian Didier s'excuse encore pour ss *« difficultés mnésiques »*. Ce drame lui a *« calciné les neurones »*. A en perdre le sens du réel, à en divaguer, à se répéter à l'infini : *« J'ai connu l'horreur du crime. »* A se réfugier, marqué par l'effroi, dans une foi exclusive pour le Dieu de son enfance. C'est qu'en prison il s'est persuadé que l'extrême droite le poursuit. Il détecte dans la lecture des journaux des menaces à son endroit, des titres étranges qui lui seraient destinés. Un jour, alors qu'il s'apprêtait à croquer un chocolat, une voix lui a enjoint : *« Ne mange pas ce chocolat. »* Et le chocolat a disparu...

A ce propos, le docteur Michel Dubec, expert psychiatre, explique : *« Il s'agit de ce qu'on appelle une hallucination négative. C'est extrêmement rare. On relève ce type de symptômes dans les cas de* delirium tremens *ou à la suite de moments hypnotiques. »* C'est précisément ce détail et quelques autres qui ont intrigué les experts. Le docteur Jean Martel note que Christian Didier, qui présente *« une personnalité mosaïque, peu structurée et ambivalente »*, est *« toujours à mi-chemin entre le réel et le factice »*. En toute sincérité. *« La comédie est la forme de sa pathologie »*, dit-il. L'ambiguïté son rôle le plus permanent et douloureux.

Les experts psychiatres sont ainsi confrontés à un cas singulier. Ses hallucinations, réelles, peuvent également être qualifiées de *« pseudo-hallucinations »*. *« C'est ce qui fait la richesse et la délicatesse de la symptomatologie de Christian Didier »*, observe le docteur Dubec. Ses incontestables désordres de la personnalité se trouvent relevés par *« une dimension de sursimulation et une rhétorique manipulatoire »*. L'accusé n'est ni fou, ni dément, ni conforme.

PSYCHOSE SUICIDAIRE

Le docteur Dubec a indiqué qu'il avait pu, en collaboration avec le docteur Martel, rapidement écarter l'hypothèse d'une schizophrénie et celle d'une paranoïa. L'accusé, en revanche, correspondrait parfaitement à la définition du *« concept moderne d'état limite, à cheval entre le normal et l'aliénant, la psychose et la névrose »*. A l'appui de son affirmation, l'expert énumère les cinq symptômes constitutifs de ce diagnostic : l'angoisse diffuse et envahissante, les traits névrotiques, les accès de dépression, l'impulsivité avec facilité du passage à l'acte et les décompensations psychiatriques aiguës.

Le docteur Alain Maurion, psychologue, confirme l'analyse de ses confrères. Il note : *« Le problème de M. Didier est celui d'un manque d'unité. »* Et d'un déni de la réalité. *« Sa faconde verbale ne doit pas cacher le vide de sa personnalité »*, souligne-t-il. Le docteur Dubec considère pour sa part que les échecs de l'accusé – lorsqu'il avait voulu pénétrer dans la prison de Klaus Barbie, en 1987, ou quand il avait escaladé les grilles de l'Elysée, en 1989, pour parler au président de la République – l'incitaient à parier sur son probable échec le 8 juin 1993.

« Il me semble que la "vérité" de son acte pourrait être la suivante, indique l'expert : *soit il ne parvenait pas à tuer René Bousquet mais il réalisait un geste théâtral, soit des gardes du corps tiraient sur lui et il y restait. On oscille entre le symbolique et la démarche suicidaire. En fait, il a été probablement surpris et quasiment pris à son propre piège. »* Les jurés écoutent attentivement. L'un d'eux interroge l'expert : *« Cet état imite peut-il être encore dangereux ?*

– C'est une question difficile, reconnaît le docteur Dubec. *L'évolution que l'on peut craindre, c'est une vraie psychose suicidaire. Maintenant, cela évolue avec l'âge. Il a cinquante et un ans, cela diminue d'intensité. Mais prévoir à cinq, dix ans... Personne ne peut être prédictif à ce point.*

– A-t-il pu être manipulé afin de commettre cet assassinat ?, demande le président Yves Jacob.

– M. Didier n'est pas anormalement suggestif. Au contraire, vous avez pu le constater, il est plutôt directif.

– Et un expert peut-il être manipulé par un détenu souhaitant être orienté vers un hôpital psychiatrique ou, au contraire, voulant à tout prix passer en jugement ?, interroge l'avocat général Philippe Bilger.

– J'espère qu'il est difficile de me manipuler, répond en souriant le docteur Dubec. *Si c'est arrivé, je ne le sais pas. On peut toujours se tromper ! Mais nous nous fondons exclusivement sur nos observations, nos entretiens. Dans son cas, nous n'avons pas conclu à la démence au moment des faits – l'ancien article 64 du code pénal –, mais à une responsabilité atténuée. Nous avons l'expérience d'authentiques "articles 64". Ici, on est dans un autre champ.*

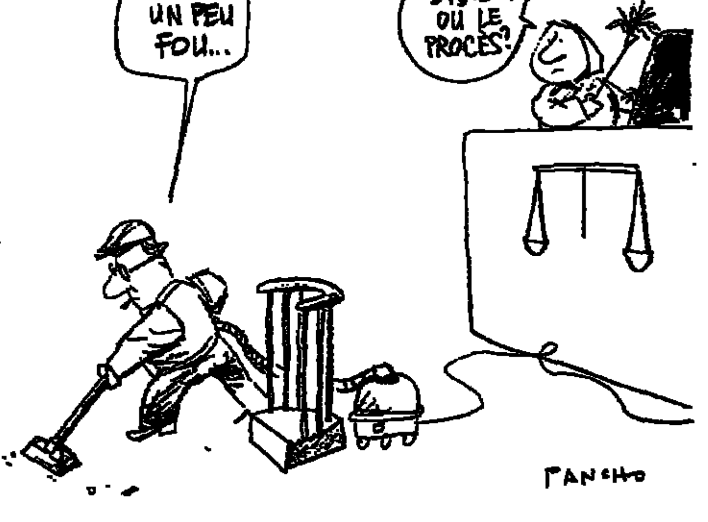
– Personne n'est intervenu auprès de vous pour vous suggérer une solution ?, reprend l'avocat général.

– Non ! Personne ne se serait avisé... », réplique l'expert en marquant sa surprise.

Sur l'évolution de Christian Didier, le docteur Martel se montre plus optimiste. *« Je crois qu'il est arrivé à l'acmé de sa symptomatologie,* dit-il. *Je ne le vois pas comme quelqu'un de dangereux. »* Le président se tourne vers l'accusé : *« Vous n'avez pas besoin de soins ? Tout va bien ? »* Christian Didier se dresse : *« Faut pas exagérer ! Si je sortais de prison, je demanderais à être hospitalisé deux ou trois mois pour me rétablir. Je suis très affecté. Mais je ne constitue plus aucun danger pour qui que ce soit. Je suis un autre homme. »*

Réquisitoire et plaidoiries lundi 13 novembre.

Laurent Greilsamer



Le chêne et le roseau

Dominique Didier, quarante-neuf ans, le frère cadet de l'accusé, est arrivé *in extremis* du Canada, où il réside, pour témoigner devant la cour d'assises, vendredi 10 novembre. Après avoir évoqué la personnalité de son père, artisan coiffeur, homme d'ordre et cultivé, sévère et rigide, il a relevé que son frère s'était constamment opposé, rebelle tandis que lui-même avait choisi de plier et d'obéir : *« Lui était le chêne, moi le roseau. »*

Lors d'un séjour en France, peu avant l'assassinat de René Bousquet, il avait noté la nervosité de son frère et son désespoir : *« Sa vision idéaliste du monde ne lui permettait plus de vivre son quotidien minable de RMiste. » « C'est quelqu'un qui entre facilement en résonance avec les émois collectifs,* a-t-il déclaré au jury. *Il a probablement voulu laisser un geste qu'il considérait comme noble derrière lui. Il a certainement fait cela comme on se suicide. »*

Pierre Botton cherche à ménager Michel Noir devant la cour d'appel de Lyon

LYON
de notre envoyé spécial

Pierre Botton face à Michel Noir, le gendre contre le beau-père : l'affiche était prometteuse. Ce devait être le moment fort de ce procès en appel, la seconde manche d'une confrontation qui avait fait grand bruit, au mois de février, devant le tribunal correctionel. M. Botton se montrerait-il aussi virulent ? L'ancien maire de Lyon se risquerait-il de nouveau à exposer en public ses déboires privés ? Vendredi 10 novembre, ils paraissaient tous les deux dans les mêmes dispositions que le 7 février, jour où l'audience avait viré au psychodrame. Le beau-père se tenait sur la gauche, les traits tirés, le teint blême. Le gendre, plus crispé encore, occupait le côté droit, sans un regard pour l'adversaire.

PROCÈS

La comparaison s'est arrêtée là. Les débats n'ont pas dérapé. Au contraire. Sitôt commencé l'inventaire des « largesses » accordées par M. Botton – des costumes, des voyages et même des leçons de violoncelle –, il est apparu que l'ancien « golden boy » prendrait soin de ménager l'ancien ministre, condamné en première instance à quinze mois de prison avec sursis, 200 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité.

A entendre M. Botton parler de *« Michel »* et non plus de *« Michel Noir »* comme il en avait pourtant pris l'habitude, on en vint à douter : était-ce bien le même homme qui avait bataillé, l'hiver dernier, dans une salle voisine ? A l'évidence, c'en était fini du Botton accusateur, revanchard, un brin provocateur. Il rentrait dans le rang, profil bas et pédale douce. Le grand communicateur découvrait les vertus de la discrétion. Au risque de perdre ce qui lui restait de crédibilité, il se muait en gamement penaud, soudain frappé d'amnésie. *« Je ne sais plus »*, *« Je ne sais pas »*, allait-il répondre au sujet de certaines factures suspectes.

Oubliés, donc, les regards menaçants, les blessures d'affection... En un ballet harmonieux, les duettistes lyonnais se donnaient du *« Michel »* et du *« Pierre »*. Comme le président Dullin et l'avocat général Bernard Rabatel n'avaient visiblement pas l'intention de gâcher ce qui ressemblait fort à un armistice, le début d'après-midi fut d'une exquise courtoisie. Pierre Botton consentit même n'avoir pas eu un rôle si déterminant que cela dans la carrière de M. Noir : *« Je ne peux qu'adhérer à ce que dit Michel : un « faiseur de maire », ça n'existe pas. »*

> En un ballet harmonieux, les duettistes lyonnais se donnaient du « Michel » et du « Pierre »

L'ancien ministre du commerce extérieur profita de l'accalmie pour s'expliquer, voyage par voyage, cadeau par cadeau. Il apprit ainsi à la cour qu'il est d'usage courant, pour *« quelques dizaines de personnalités »* de la République, de se voir offrir leurs costumes par de célèbres couturiers. Arguant de sa bonne foi, M. Noir assura qu'il ne *« savait pas »* que le généreux Botton, l'ami de 1982 devenu son gendre en décembre 1987, puisait sans retenue dans les caisses de ses sociétés pour l'emmener réveillonner à Venise ou bronzer à la Guadeloupe. Interrogé sur telle ou telle dépense, M. Botton lâchait de timides *« Je ne sais plus qui a payé »*, et la cour examinait la note suivante. L'assistance, bourdonnante de rumeurs, en vint alors à s'imaginer qu'un pacte de non-agression avait peut-être été négocié entre les protagonistes, à l'approche de cette journée décisive.

Il restait à savoir quelle serait leur attitude sur un point essentiel : un document manuscrit répertoriant les frais engagés par M. Botton au bénéfice de l'activité politique de M. Noir. Cette *« convention de remboursement »* aurait été rédigée par M. Noir, le 12 avril 1989, à une période où son gendre exerçait sur lui un chantage affectif : il menaçait de quitter sa fille si M. Noir, nouvellement élu maire de Lyon, ne lui accordait pas, en récompense de ses « efforts », un pourcentage sur les marchés publics de la ville. M. Noir indiqua avoir refusé l'arrangement au nom des *« principes »*. Pour préserver le couple et amadouer M. Botton, il aurait cependant accepté d'écrire la fameuse *« convention de remboursement »* censée mettre un terme aux relations entre les deux hommes.

Comme en première instance, ce document controversé a fait l'objet d'une longue discussion. M. Botton a nié tout chantage : *« Je ne comprends pas pourquoi Michel Noir m'accuse. »* Mais, là encore, il a préféré la discrétion sur cette période de sa vie : *« Il y a tout un ensemble de choses sur lesquelles je ne veux plus réfléchir, monsieur le Président. »* Il avait si peu envie de *« réfléchir »* que les deux avocats de son beau-père purent à loisir souligner ses flagrantes contradictions. Debout devant ses juges, Pierre Botton perdait pied de question en question. Confus, hésitant, il peinait à trouver ses mots, comme si cet après-midi passé à ménager l'adversaire l'avait épuisé.

Philippe Broussard

Les impayés d'un divorce au Front national

LES CONSÉQUENCES financières d'une histoire de divorce entre Jean-Marie Le Pen et l'un de ses anciens conseillers personnels pourraient bien intéresser plus d'un parti politique. Vendredi 10 juin, la chambre des urgences du tribunal de grande instance de Paris examinait la demande du Front national visant à obtenir le remboursement de sommes prêtées à Lorrain de Saint-Affrique, conseiller en communication de M. Le Pen jusqu'à son exclusion, en septembre 1994, afin de financer sa campagne électorale aux élections régionales de 1992.

Elu au conseil régional du Languedoc-Roussillon, M. de Saint-Affrique s'était démis de son mandat peu de temps après, en novembre 1992, invoquant *« de graves motifs personnels »*. L'ancien secrétaire départemental du parti d'extrême droite dans le Gard avait ensuite été exclu, à l'automne 1994, pour avoir accusé le délégué général du FN, Bruno Mégret, de *« protéger »* au sein de son parti *« des nazis et des admirateurs de l'Allemagne hitlérienne »*.

Pour financer sa campagne, M. de Saint-Affrique avait signé un contrat avec le FN qui stipulait que le parti s'engageait à lui apporter *« une aide locale et nationale »*, tandis qu'en cas de victoire le futur élu s'engageait, lui, à rembourser par mensualiés la somme (un peu plus de 100 000 francs). Une avance à valoir, en fait, sur ses indemnités d'élu. La dette, précisait l'article 7 du contrat, demeurait valable y compris en cas de démission voire d'exclusion. Or, après avoir remboursé 15 000 francs, l'ancien conseiller de M. Le Pen cessait tout paiement, entraînant *de facto*, selon Mᵉ François Wagner, conseil du FN, l'exigibilité immédiate des sommes dues, telles que prévues au contrat.

LIBERTÉ DE PENSÉE

A cela, Mᵉ Bernard Cheysson, avocat de M. de Saint-Affrique, a opposé deux arguments dont l'un, s'il était retenu, ne manquerait pas de jeter le trouble dans les états-majors de campagne. Le premier porte sur l'irrecevabilité de la demande : seul le mandataire financier de la campagne de M. de Saint-Affrique (et non le FN en tant que parti) aurait été fondé à le poursuivre en justice. Le second invoque... la liberté de pensée, reconnue par l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui implique *« la liberté de changer de conviction »*. Or, selon la défense de l'ancien ami de M. Le Pen, qui a appelé à voter Chirac à l'occasion de la dernière élection présidentielle, cette liberté est impossible dès lors qu'on demeure *« enchaîné à une reconnaissance de dettes »*.

L'avocat du Front national a estimé que, sur ce plan, la défense de M. de Saint-Affrique faisait preuve d'une *« imagination juridique extraordinaire »*. Le tribunal en jugera. Décision le 8 décembre.

Jean-Michel Dumay

La « filière bretonne » de l'ETA va être jugée à Paris

BAYONNE
de notre correspondant

Alors que devait débuter, lundi 13 novembre à Paris, le procès de 81 personnes accusées d'avoir participé à une association *« terroriste »* ou d'avoir assisté des membres de cette association, on apprenait, samedi matin 11 novembre, qu'une opération combinée des polices française et espagnoles avait empêché le passage, dans la nuit de vendredi à samedi, au poste frontalier de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) d'une vingtaine d'autobus affrétés par des Basques espagnols. Ces véhicules, ainsi que d'autres partis du Pays basque français et de Bretagne, devaient acheminer à Paris plusieurs centaines de personnes pour une manifestation de soutien aux accusés prévue, samedi matin, à Montparnasse.

« Filière bretonne qui permet à des activistes d'ETA de se mettre un temps au vert », selon la police, *« solidarité généreuse apportée par les Bretons à des réfugiés basques »*, aux yeux de la défense. Le procès qui s'ouvrira lundi devrait durer au moins cinq jours. Début 1992, plusieurs vagues d'interpellations en Pays basque français, mais surtout en Bretagne, avaient touché les nationalistes basques et des sympathisants de la mouvance autonomiste bretonne : 97 personnes avaient été arrêtées.

« INCULPÉS DU DROIT D'ASILE »

Après trois ans d'instruction, menée par le juge parisien Laurence Le Vert, 81 d'entre elles sont traduites en justice. Selon l'accusation, la plupart ont, *« sur le territoire national, participé à un groupe formé ou à une entente établie en vue de la préparation (...) d'un ou plusieurs crimes ou d'un ou plusieurs délits punis de dix ans d'emprisonnement »*.

Parmi les personnes mises en examen, 39 sont des Bretons. A leurs côtés, se trouvent des Basques de nationalité espagnole et des citoyens français habitant un peu partout dans l'Hexagone. Ce procès sera suivi avec une attention particulière en Bretagne, où les arrestations de 1992 avaient provoqué une vive émotion. Des élus avaient exprimé leur soutien aux accusés. Dans une motion, le conseil général du Finistère avait même estimé qu'il serait préférable que ce procès, dans lequel de nombreux témoins de moralité sont cités, n'ait pas lieu.

Des comités de soutien, qui avaient organisé, mercredi 8 novembre, des jeûnes dans plusieurs villes, appellent à d'autres manifestations de solidarité en faveur de ceux qu'ils appellent les *« inculpés du droit d'asile »*.

Michel Garicoix

Plusieurs universités de province commencent un mouvement de grève

Les étudiants de Metz, Toulouse et Orléans réclament un chiffrage précis du plan Bayrou et la création de plusieurs centaines de postes

L'annonce d'un plan d'urgence pour les universités les plus « pauvres » n'a pas suffi à calmer la grogne dans plusieurs établissements de province. A Metz et à Toulouse, les étudiants ont voté la grève illimitée, tandis que ceux d'Orléans se prononçaient pour la suspension et le report des cours. Ces universités réclament la création de plusieurs centaines de postes et l'attribution de crédits dépassant 10 millions de francs. La plupart des organisations syndicales attendent de François Bayrou un chiffrage précis de son plan.

DEUX JOURS après le mouvement de protestation universitaire *« contre l'insuffisance des crédits et des postes »* organisé jeudi 9 novembre au moment même où François Bayrou annonçait, lors du vote du budget de l'éducation à l'Assemblée nationale, un plan d'urgence pour les universités les plus mal dotées (*Le Monde* du 10 novembre et du 11 novembre), plusieurs établissements de province ont durci leur action. L'apaisement escompté après l'annonce du plan d'urgence destiné notamment à éviter la contagion après l'exemple de Rouen, qui avait obtenu 9 millions de francs et 188 postes sur quatre ans après trois semaines de grève, se fait donc attendre.

A Metz, les étudiants, jugeant très insuffisants le déblocage de 500 000 francs et la création de cinq postes d'enseignants promis le 9 novembre par le ministère, ont décidé de se relayer pour occuper, samedi et dimanche, les locaux de la présidence de l'université. Le mouvement de grève générale concerne les facultés des lettres, de droit et des sciences, ainsi que l'IUT, où une grève illimitée a été votée.

« LA VERTU DE LA NÉGOCIATION »

Les étudiants réclament notamment 300 créations de postes d'enseignants et le versement de 11 millions de francs au titre de la dotation globale de fonctionnement, financée actuellement à hauteur de 63 % seulement. Le président de l'université, Gérard Nauroy, estime à 160 le nombre d'enseignants chercheurs faisant défaut, alors que le ministère, en s'appuyant sur les effectifs d'il y a deux ans, n'en compte qu'une soixantaine. Il plaide pour la création de 40 postes par an durant quatre années, ainsi que pour la construction d'un nouvel amphi, 500 emplois et 2 000 m² de salles de travail dirigé.

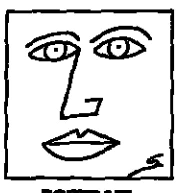
Les délégations qui ont été reçues, vendredi, par Gérard Nauroy et le préfet de région ont prévu de reconduire leur action lundi matin lors d'une assemblée générale. Les étudiants souhaitent la nomination d'un médiateur et ont décidé d'envoyer lundi une délégation au ministère de l'enseignement supérieur. A Orléans, les étudiants réunis en assemblée générale vendredi 10 novembre ont voté *« la suspension et le report des cours »*, de préférence à la grève. Cette décision a été avalisée ensuite par le conseil d'administration de l'université. Il manque 12,7 millions de francs au budget. Aucun cours ne devrait être assuré la semaine prochaine sur le campus. *« Je crois à la vertu de la négociation »*, a déclaré Didier Billard, président de l'université. Rendez-vous est pris avec le ministre le 16 novembre. A Toulouse, près de 2000 étudiants ont voté la grève illimitée à l'université scientifique Paul-Sabatier, pour obtenir notamment 350 créations de postes, dont 150 postes d'attachés temporaires de recherche ainsi que 100 postes de personnels non titulaires (personnels ITAOS).

Alors que la conférence des présidents d'université a approuvé *« sans réserve »* le plan de rattrapage présenté par François Bayrou, l'UNEF-ID, qui doit lancer lundi un appel à toutes les universités françaises, indiquait samedi 11 novembre qu'un plan sur quatre ans ne répondait pas à la situation d'extrême urgence dans laquelle se trouvent plusieurs universités. Comme d'autres organisations syndicales, l'UNEF-ID attend *« un chiffrage précis du plan »*.

B. G.
(avec Jean-Louis This à Metz et Régis Guyotat à Orléans)

Stéphane, enseignant-chercheur en attente de poste

IL EST PHYSICIEN, a vingt-sept ans, a soutenu sa thèse en janvier 1994 et sait fabriquer des agrégats de molécules qui n'existent pas à température ambiante. Stéphane Douin fait partie de ces enseignants-chercheurs au statut transitoire, les ATER – attachés temporaires d'enseignement et de recherche – qui enseignent dans les universités. *« Un poste précaire, ne présentant aucun avenir »*, mais dont *« l'expérience est appréciée »* pour devenir maître de conférences, concluait Hot Docs, un groupe de doctorants et de chercheurs, qui a publié, en avril dernier, un solide rapport sur la formation doctorale (*Le Monde* du 4 juillet). En attendant un hypothétique poste de maître de conférences, Stéphane Douin savoure *« la chance »* d'être ATER à Orsay (Paris-XI), université dans laquelle il a passé sa maîtrise, son DEA et son doctorat.


PORTRAIT

« J'ai fait partie de la vague qui a bénéficié d'une allocation de recherche au début des années 90, mais maintenant les docteurs sont trop nombreux pour le nombre de postes », déplore ce jeune homme calme. Depuis deux ans, Orsay, considérée comme une université « riche », perd des postes. Certes mieux pourvue que certains établissements de province, elle est devenue la première des scientifiques, avec ses dix mille étudiants, ses six cents enseignants et ses chercheurs de très haut niveau. *« Faut-il pour autant niveler par le bas, en vertu du principe de justice entre les universités, et étrangler les recrutements ? »*, s'interroge Stéphane. Sa courte carrière est exemplaire de la politique de recrutement en dents de scie conduite ces dernières années en raison de l'alternance politique et des restrictions budgétaires croissantes.

PARCOURS DU COMBATTANT

Alors, il reste à Stéphane, issu d'une famille d'agriculteurs de six enfants, à se consoler comme il peut.. *« Lorsque j'ai effectué mon service militaire, avec 504 francs par mois, c'est ma compagne qui était ATER en astrophysique et touchait un salaire convenable*, note-t-il. *Cette année, comme elle a très peu d'espoir de trouver un poste dans sa discipline, c'est moi qui assure, avec mes 11 600 francs brut. »* Mais l'an prochain ? *« Théoriquement, mon contrat serait renouvelable une fois, mais ici c'est strictement interdit en raison du nombre très élevé de candidatures. Il faut bien que tout le monde puisse en bénéficier »*, dit Stéphane. Par rapport à l'an dernier, l'université a déjà durci sa politique en attribuant moins de demi-postes d'ATER, payés 70 % à 75 % du salaire, moyen utilisé par bon nombre d'établissements pour multiplier les emplois, fussent-ils précaires.

Stéphane a choisi un temps complet, cent quatre-vingt-douze heures groupées en un semestre, ce qui lui laisse le temps de peaufiner ses dossiers de candidature lorsque les postes vacants seront connus, fin décembre. *« Stress, paperasse, la thèse à photocopier en x exemplaires, les équipes de recherche à convaincre aux quatre coins de la France, les auditions »* : c'est le souvenir que lui a laissé sa première « campagne » de recrutement. La dernière fois, Stéphane a réussi à être inscrit sur les listes de qualifications, il a franchi l'étape des entretiens, mais le chemin s'est arrêté là. *« Tous les maîtres de conférences qui ont été pris avaient occupé un poste d'ATER, c'est devenu une condition indispensable, mais évidemment pas suffisante »*, constate-t-il. Cette année, le mode de recrutement change, mais, selon Stéphane, ce sera le même parcours du combattant. Sûr de sa vocation, il s'y prépare, avec un rêve non dissimulé : rester à Orsay, dans son laboratoire de photophysique moléculaire.

Béatrice Gurrey

■ **ATTENTATS : interpellé à Orly jeudi soir 9 novembre,** un Français arrivant d'Angleterre, Safi Bourada, a été placé en garde à vue à la direction centrale de la police judiciaire. Agé de vingt-cinq ans, il figurait parmi les cinq personnes arrêtées par la police britannique, le week-end précédent, dans le prolongement des enquêtes conduites en France sur les attentats. Safi Bourada avait été remis en liberté par Scotland Yard, aucune charge criminelle ne pesant contre lui en Angleterre. Mais les services de l'immigration ont considéré que ce ressortissant français était indésirable sur le sol britannique. Des policiers anglais l'ont reconduit jusqu'à l'aéroport d'Orly, où il a été interpellé par la police française parce qu'il était l'objet d'une note de recherches ordonnée par le juge d'instruction Laurence Le Vert, chargé du dossier relatif au démantèlement d'un réseau islamiste basé à Chasse-sur-Rhône (Isère).

■ **ATTENTATS : quatre personnes ont, par ailleurs, été mises en examen** pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et écrouées, vendredi 10 novembre, par le juge Laurence Le Vert. Salim Ag[illegible]une, un Français âgé de vingt-huit ans, interpellé le 6 novembre en région lyonnaise, et Youcef Bela[illegible]i, un Franco-Algérien âgé de vingt ans interpellé le 7 novembre à Vaulx-en Velin (Rhône), sont soupçonnés d'avoir été en relation avec le « groupe Kelkal ». Dans le dossier du réseau islamiste de Chasse-sur-Rhône (Isère), un Algérien et un Français, Samir Touati Tliba et Alain Celle, interpellés le 6 novembre en région lyonnaise, ont aussi été écroués.

■ **TOXICOMANIE : trois nouveaux échangeurs automatiques de seringues** vont être installés dans des quartiers sensibles de Paris – rue de Turbigo, rue Did[illegible] et à l'angle de la rue des Poissonniers et du boulevard Ney – à l'occasion de la Journée mondiale du sida, le 1er décembre, a indiqué la mairie de Paris. Le premier de ces appareils avait été mis en place l'an dernier à la gare du Nord. En échange d'une seringue usagée ou d'un jeton, ils délivrent un « kit de prévention » comprenant deux seringues neuves, des tampons alcoolisés et des préservatifs.

CARNET

DISPARITION

Antoine Griset

Un homme de cœur et de raison

ANCIEN ADMINISTRATEUR délégué du *Monde*, après avoir été l'un des dirigeants de *Libération*, Antoine Griset est mort, jeudi 9 novembre, à Paris, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de cinquante-sept ans.

Bien qu'héritier d'une lignée d'industriels dont les origines remontent au dix-septième siècle, Antoine Griset n'était pas entré dans le monde de la presse mû par le goût de brasser des affaires. Ce protestant pudique ne nourrissait non plus aucun désir particulier de publicité. Fidèle aux idéaux humanistes de sa jeunesse étudiante, qui l'avaient conduit à s'engager contre la guerre coloniale menée en Algérie par la IVe République finissante, puis par le régime gaulliste, il concevait les journaux d'opinion comme un indispensable outil démocratique au service des citoyens. Participer à la vie de ces espaces de liberté fut pour lui une sorte de mission civique, qu'il remplit, en dépit des vicissitudes, avec une égalité d'humeur rare dans ce monde âpre. Ses blessures intérieures, s'il en eut, cet homme discret et fier préférait les taire. Par éducation sans doute, par désintéressement certainement, mais aussi par une indéfinissable distance qu'il savait mettre, avec élégance, entre lui et les choses trop quotidiennes de la vie.

Né en 1938 à Orgeval (Yvelines), Antoine Griset a vingt ans quand la France, lasse du régime des partis et empêtrée militairement en Algérie, acclame avec soulagement le retour au pouvoir du général de Gaulle. Dans les années qui suivent, la protestation politique et morale contre la poursuite du conflit monte dans les universités. L'Union nationale des étudiants de France (UNEF) est à la pointe de la révolte. Lié aux étudiants communistes, mais plus organisateur et fédérateur qu'idéologue, Antoine Griset, alors étudiant en sociologie, accède à la tête de la Fédération des groupes d'études de lettres (FGEL), qui règne sur la Sorbonne. Il participe aussi aux actions, parfois musclées, du Front universitaire antifasciste, où se distingue, déjà, un certain Bernard Kouchner. A partir de 1962, aux côtés de ses amis Marc Kravetz et Jean-Louis Péninou, qu'il retrouvera plus tard à *Libération*, il anime la gauche syndicale au sein de l'UNEF. A la fin de 1963, il est élu à la présidence de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), qui gère la Sécurité sociale étudiante et où il favorisera la création de bureaux d'aide psychologique universitaire, premiers dispensaires en milieu ouvert, qui marqueront une rupture dans le monde psychiatrique.

Devenu, en 1965, assistant en sociologie à l'université Paris-Tolbiac, il poursuit une activité militante au sein d'un réseau d'aide en Europe aux soldats américains déserteurs de la guerre du Vietnam. En novembre 1968, il sera inculpé de rébellion et violence à agents pour collage d'affiches appelant à la *« halte aux spéculateurs »* à Paris.

Quand, en 1981, Serge July l'appelle à ses côtés pour relancer *Libération*, Antoine Griset quitte sans regrets l'Université. Chargé des tâches ingrates de gestion, il contribue au redressement du titre, dont la diffusion franchit en 1984 la barre des 100 000 exemplaires. Mais, en dépit du tabou levé sur la publicité, les finances ont du mal à suivre, et la politique de diversification multimédia engagée audacieusement par l'équipe dirigeante ne fait pas l'unanimité au sein de la rédaction. Un peu fatigué de ces turbulences, il rejoint en 1988 la direction du *Monde*, où il va pendant trois ans superviser les activités financières et commerciales. Il aura la délicate tâche de coordonner le double déménagement du journal de son siège historique, rue des Italiens, dans le centre de Paris, d'une part vers Ivry-sur-Seine, où s'installent l'imprimerie et l'administration, d'autre part vers la rue Falguière, dans le quinzième arrondissement de la capitale, où travaille toujours la rédaction. Une opération qu'il saura mener à bien sans drames.

Ceux qui, au *Monde*, comme à *Libération*, ont connu Antoine Griset n'oublieront pas son regard clair. C'était un homme de cœur et de raison. A sa femme Anne et à sa fille Juliette, *Le Monde* exprime ses condoléances très émues.

Manuel Lucbert

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Sont élevés à la dignité de *grand-croix* :

Michel Multrier, général de corps d'armée ; Bernard Louzeau, amiral ; Marcel Martre, général de division aérienne.

Sont élevés à la dignité de *grand officier* :

Armand Lacoste, colonel de gendarmerie ; Abdellaziz Khelifa, général de brigade ; André Loussouarn, général de brigade ; Marcel Sobra, général de brigade ; Joseph Peretti, médecin général des armées ; Jean-François Lazerges, contrôleur général des armées ; Jean-Pierre Duvivier, général de corps aérien.

Le *Journal officiel* du jeudi 9 novembre publie en outre une liste de promotions et de nominations aux grades de commandeur, d'officier et de chevalier dans l'ordre national du Mérite au titre du ministère de la défense.

NOMINATION ÉPISCOPAT

Mgr Amédée Grab a été nommé, jeudi 9 novembre, par Jean Paul II, évêque de Lausanne, de Genève et de Fribourg. Il succède à Mgr Pierre Mamie, qui a atteint la limite d'âge (soixante-quinze ans) et qui occupait ce siège depuis vingt-cinq ans. Mgr Grab, soixante-cinq ans, était déjà, depuis 1987, auxiliaire de ce diocèse. Bénédictin, il avait été ordonné prêtre en 1954 ; il fut secrétaire de la congrégation bénédictine suisse, puis, entre 1983 et 1987, secrétaire de la conférence épiscopale.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

M. Hicham Tarik ABADA
et
Mme née Khalida F. Zohra BRAHIM
et leurs parents

sont heureux d'annoncer la naissance de

Mohamed Adem Rayane,

le 27 octobre 1995, à Bruxelles.

Anniversaires de naissance

Anne,

chaque 13 novembre, tu nais pour nous.

« La statue est toujours à la même place... Eugène Sue me regarde. je t'aime. »

Colette et Pierre.

– Aérospatiale a la tristesse de faire part du décès de

Gérard ALLAVENA,
ancien directeur
de programme Ariane,

survenu le 6 novembre 1995.

– Mme Marc Biros,
Ses enfants, petits-enfants
Et arrière-petits-enfants,

Toute la famille et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Marc C. BIROS,
gouverneur de la France
d'outre-mer (en retraite),
commandeur de la Légion d'honneur,

rappelé à Dieu, le 7 novembre 1995, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 13 novembre, à 11 heures, en la basilique Sainte-Clotilde, 23 bis, rue Las Cases, Paris-7e.

Ni fleurs, ni couronnes.

– Edith, sa femme,
Ses enfants et petits-enfants,
Sa famille, ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Hubert CAVERT,

survenu le 9 novembre 1995, dans sa soixante-huitième année.

L'inhumation aura lieu le lundi 13 novembre, à 9 heures, à Tournefeuille, au cimetière de Pantin.

Cavert,
343 *bis*, avenue de Lardenne,
31170 Tournefeuille.

– Les éditions Gallimard
ont la tristesse d'annoncer le décès de leur collaborateur depuis vingt-trois ans,

Jean-Louis COUTON,

survenu le 9 novembre 1995.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité à Aix-en-Provence, le mardi 14 novembre.

Une messe à sa mémoire sera célébrée en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7e, le jeudi 16 novembre, à 9 h 30.

– Anne Griset,
son épouse,
Juliette Griset,
sa fille,
Et toute sa famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Antoine GRISET,

survenu le 9 novembre 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 14 novembre, à 11 heures, en l'église réformée de Paris-Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6e.

Cet avis tient lieu de faire-part.
(Lire ci-contre.)

– Frédérika et Dominique Gérard,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Christiane NERE,

survenu le 6 novembre 1995, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité le 8 novembre, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, Paris-7e.

– Anna Niquet et Charles Porset,
ses parents,
Emmanuelle,
sa sœur,
Raphaël et Gabriel,
ses frères,
ont la douleur de faire part de la mort de

Frédéric PORSET,

survenue brutalement le 4 novembre 1995, dans sa trentième année.

L'inhumation aura lieu à Bordeaux.

Anna Niquet,
111, rue Malbec,
33800 Bordeaux.
Charles Porset,
88, rue Jeanne-d'Arc,
75013 Paris.

Anniversaires de décès

– Ayez une pensée ce 12 novembre 1995 pour

Patrice COUSSONNET
agrégé d'arabe,

enlevé trop tôt à l'amour des siens.

Communications diverses

– Dans le cadre de sa mission culturelle, le CONSISTOIRE CENTRAL, présidé par Jean Kahn, organise une exposition intitulée :

« L'héritage des richesses spirituelles et culturelles des cimetières juifs d'Alsace. »

Vernissage (sur invitation) lundi 13 novembre 1995, à 18 heures, à la Maison des communautés, 19, rue Saint-Georges, 75009 Paris.

Ce vernissage sera suivi d'un débat (sur invitation) à la mairie du IXe, à 19 h 45.

Présidé par Jean Kahn, il aura pour thème :

« Pourquoi profane-t-on des cimetières ? »

Avec la participation de Mgr Di Falco, du Grand Rabbin de Paris, D. [illegible]essas, Mme Vades Boulouque, haut magistrat, Mme Waysbord, inspecteur général de l'éducation nationale, A. Haddad psychiatre, Nelly Hansson, historienne sociologue. Modérateur : Antoine Spire, écrivain.

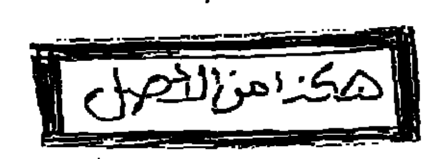
Conférences

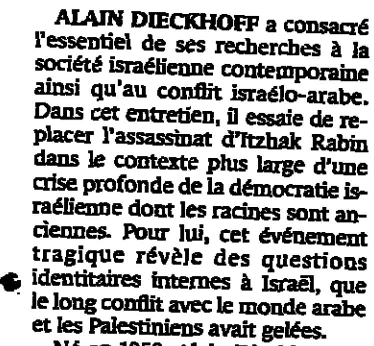
– *Le groupe d'études C. G. Jung de Paris* vous invite à participer à sa prochaine conférence : « Du chamanisme à la psycho-immunologie », avec Renaud van Quekelberghe, professeur, docteur de l'université de Coblence-Landau, mardi 14 novembre, à 20 h 45, 5, rue Las-Cases, 75007 Paris.

Pour tous renseignements, téléphoner au (16-1) 45-55-42-90 le jeudi de 14 h 30 à 18 heures ou écrire au groupe d'études C. G. Jung, 1, place de l'Ecole-Militaire, 75007 Paris.

– Robert Solé, rédacteur en chef au *Monde*, donnera une conférence suivie d'un débat sur le thème « Le journalisme dans la société de communication », lundi 13 novembre, à 14 h 45, dans le cadre des rencontres de L'Age d'or de France, 92 *bis*, boulevard du Montparnasse, Paris-14e.

Participation aux frais : 45 F.





Un entretien avec Alain Dieckhoff

La paix revenue, l'Etat israélien deviendra un Etat comme les autres

ALAIN DIECKHOFF a consacré l'essentiel de ses recherches à la société israélienne contemporaine ainsi qu'au conflit israélo-arabe. Dans cet entretien, il essaie de replacer l'assassinat d'Itzhak Rabin dans le contexte plus large d'une crise profonde de la démocratie israélienne dont les racines sont anciennes. Pour lui, cet événement tragique révèle des questions identitaires internes à Israël, que le long conflit avec le monde arabe et les Palestiniens avait gelées.

Né en 1958, Alain Dieckhoff est docteur en sociologie politique. Chercheur au CNRS, il travaille dans le cadre du CERI (Centre d'études et de recherches internationales) et enseigne à l'Institut politique de Paris ainsi qu'à l'université Paris-I.



« Le meurtre de dirigeants ne constitue pas un phénomène inédit au Moyen-Orient. L'histoire du sionisme elle-même, puis d'Israël, est émaillée d'épisodes de violence politique civile. Qu'on songe au meurtre de Jacob Di Haan, un leader ultra-orthodoxe, en 1924 ; à l'assassinat d' Haïm Arlosoroff, le numéro deux de l'Agence juive, en 1933 ; à l'arraisonnement sanglant par la jeune armée israélienne de l'*Altalena*, un navire chargé d'armes à destination de l'Irgoun de Menahem Begin ; au meurtre d'Israël Kastner en 1957, tué par un fanatique d'extrême droite, et, plus près de nous, en 1983, à celui d'Emile Greenzweig, un militant pacifiste tué par une grenade au cours d'une manifestation de la gauche. L'assassinat d'Itzhak Rabin a pourtant surpris, en partie parce qu'on estimait impossible qu' « un juif tue un autre juif ». Pensiez-vous, vous aussi, qu'on n'en « arriverait jamais là » ?

– En dépit de tous les précédents que vous rappelez, l'assassinat d'un haut dirigeant politique par un Israélien juif constituait une sorte de ligne rouge, de tabou politique. La démocratie israélienne nous avait certes habitués à des attaques verbales, voire à des prises de position extrêmement virulentes de la part des responsables politiques, notamment à la Knesset. Mais la mémoire de la disparition du royaume juif, au Ier siècle de notre ère – dont on disait qu'elle avait été le résultat de la « haine gratuite » entre juifs plus encore que de l'efficacité des armées romaines – entretenait la conviction qu'une telle limite ne serait pas franchie. C'est le poids de cette mémoire qui explique que l'événement ait surpris, y compris les observateurs les plus chevronnés.

» L'assassinat d'Itzhak Rabin doit cependant être inscrit dans un contexte politique précis, qui se met, à mon avis, en place au début des années 80, et qui se caractérise par un crescendo de la violence dans certains secteurs de la société israélienne. Après 1967 apparaît en effet un sionisme messianiste activiste, avec une dominante nationaliste et religieuse très appuyée. Ses adeptes optent pour des formes plus brutales d'action politique, mais leur violence reste longtemps confinée dans les territoires occupés. Elle finit immanquablement par déteindre à l'intérieur même de la « ligne verte » [les frontières d'Israël avant 1967]. On voit ainsi réapparaître, au cours des années 80, un phénomène qui avait existé dans la Palestine des années 30, mais qui avait disparu depuis : l'extrême droite. D'où l'éclosion d'un certain nombre de partis : Moledet, Tehiya, Tzomet et le mouvement Kach, du rabbin Meïr Kahane, lequel a même été élu à la Knesset de 1984 à 1988 avant d'être assassiné à New York en 1990. A la fin des années 80, l'extrémisme avait incontestablement gagné du terrain en Israël.

– Estimez-vous que la société israélienne dans son ensemble et ses dirigeants ont manifesté une certaine complaisance pour l'extrême droite, surtout quand sa violence était tournée vers les Palestiniens, et jugez-vous que toute la droite israélienne est responsable de ce qui s'est passé le 4 novembre à Tel-Aviv ?

– La qualification juridique des attentats anti-arabes qui ont marqué les années 80 est très éclairante sur ce point. Prenez l'analyse que l'on a faite, en Israël, de la tuerie de Rishon-le-Zion en mai 1990, perpétrée par Ami Popper (huit Palestiniens de Gaza y avaient perdu la vie). N'a-t-on pas parlé alors d'acte de démence ? Quand, en février 1994, le docteur Goldstein a assassiné, dans le caveau des Patriarches à Hébron, vingt-neuf Palestiniens, n'a-t-on pas, à nouveau, évoqué l'acte d'un déséquilibré ? Dans un cas comme dans l'autre, on ne peut nier que les assassins étaient des personnalités particulièrement fragiles. Mais leurs actes constituaient autant de révélateurs d'une atmosphère de violence politique en expansion. Qu'elles soient de droite ou de gauche d'ailleurs, les autorités israéliennes ont, en tout cas, fait preuve de mansuétude à l'égard des extrémistes. Comment expliquer autrement que le fondateur du Goush Emounim [un mouvement religieux favorable à la colonisation de la Cisjordanie], le rabbin Moshe Levinger, n'ait, en 1990, écopé que de cinq mois de prison, alors qu'il avait tué un commerçant palestinien ?

» Un tel comportement reflète par ailleurs une tendance assez caractéristique de la société israélienne, dont la culture demeure profondément familiale et communautaire. On ne témoigne pas de la même sévérité vis-à-vis des membres du groupe majoritaire. L'acte fatal d'Yigal Amir, l'assassin d'Itzhak Rabin, a peut-être été précipité par la sévérité nouvelle dont, depuis une année, le gouvernement faisait preuve à l'égard des résidents juifs des territoires. Soudain, les autorités n'étaient plus victimes de l'auto-intoxication de la culture familiale, et, du coup, l'extrême droite se voyait mise sur le même plan que les islamistes. Celle-ci, peu habituée à cette dureté de langage et de traitement, surtout de la part d'un Rabin, qui avait la réputation d'un « faucon », a pu se croire trahie.

L'acte fatal d'Yigal Amir, l'assassin d'Itzhak Rabin, a peut-être été précipité par la sévérité nouvelle dont, depuis une année, le gouvernement faisait preuve à l'égard des résidents juifs des territoires

» Quant à la droite, elle a incontestablement favorisé la montée de l'extrémisme en pratiquant elle-même un discours nationaliste dur. Bien sûr, on ne peut l'accuser d'avoir une responsabilité directe dans l'assassinat d'Itzhak Rabin. Mais quand le général Raphaël Eytan traite les Arabes de « *cloportes* », quand certaines voix au Likoud n'hésitent pas à évoquer la possibilité d'un « *transfert* » des Arabes de Cisjordanie, ne contribue-t-on pas à entretenir un climat malsain pour la démocratie ? Par ses outrances verbales inutiles, la droite israélienne est bel et bien responsable d'avoir détérioré un esprit public infiniment plus positif dans les années 60 et 70 ! Bien entendu, l'extrémisme politique israélien s'est également nourri de la montée en puissance du nationalisme palestinien, en Cisjordanie, et des actes terroristes qui l'accompagnaient parfois.

– La mort d'Itzhak Rabin a suscité une ferveur populaire étonnante pour un personnage qui n'était pas perçu, en France du moins, comme une personnalité charismatique. Rabin a-t-il été un méconnu ?

– Rabin avait en Israël l'image d'un patriote, engagé – y compris physiquement – dans les principaux combats d'Israël, en 1948, lors de la guerre d'Indépendance, puis en 1967, alors qu'il était chef d'état-major pendant la guerre de six jours. Il était surtout le représentant d'une réalité sociologique qui a pris de plus en plus de place en Israël, surtout depuis 1948 : l'armée. Shimon Pérès, son successeur, incarne plutôt une certaine bureaucratie, une gestion plus technocratique des événements. Il est aussi plus européen, tandis que Rabin collait à l'Amérique et se trouvait plus à l'aise dans des réunions d'état-major qu'auprès d'intellectuels. Notons d'ailleurs que l'anti-intellectualisme de Rabin était représentatif d'un certain courant du sionisme, qui voyait justement dans l'intellectuel l'image négative du juif de la diaspora... De ce point de vue, Pérès personnifie un compromis plus subtil entre l'homme d'action et l'homme de réflexion. Mais ce dosage pourrait lui nuire auprès des « Israéliens moyens », qui se sentaient plus proches d'un Rabin. C'est un des écueils que le nouveau premier ministre aura à surmonter, surtout quand il aura à affronter le suffrage universel l'année prochaine, lors de la première élection directe au poste de chef du gouvernement.

– La droite, le Likoud, a-t-elle une chance de revenir au pouvoir, à l'occasion de ces élections, ce qu'indiquaient jusqu'ici la plupart des sondages ?

– Jusqu'à l'assassinat de Rabin, elle avait en effet le vent en poupe. Une majorité de plus en plus large d'Israéliens exprimaient des réserves sur le cours pris par un processus de paix qui avait conduit à une multiplication des actes de terrorisme. Si la droite revient au pouvoir, elle n'abrogera sans doute pas les accords d'Oslo. Mais elle risque d'en donner une lecture minimaliste, et de les vider de leur contenu. On finirait par aboutir aux mêmes impasses qui ont fait échouer jadis les discussions sur l'autonomie menées avec Sadate en 1979. La position de Begin était alors si rigide que les négociations se sont interrompues d'elles-mêmes.

» Quant à l'opinion publique israélienne, si elle constate, comme cela a été le cas au cours des deux dernières années, que plus les négociations avec les Palestiniens se développent, plus le terrorisme s'accroît, il est clair qu'elle se détournera du processus de paix. En revanche, si le terrorisme reflue, alors on peut parier que ce n'est pas l'attachement aux colonies juives des territoires qui l'empêchera de se rallier massivement à la paix !

– Les dirigeants israéliens, engagés dans le processus de paix, pratiquent l'« ambiguïté constructive ». C'est-à-dire qu'ils n'en disent pas clairement à la population israélienne le terme, notamment en matière de concessions territoriales. Itzhak Rabin n'a-t-il pas été victime d'un effet pervers de cette politique, dont le but était de maintenir la paix civile ?

– On peut penser qu'en ne fixant pas un objectif clair, les dirigeants israéliens ont effectivement désorienté la population. L'ambiguïté, constructive au départ, a certainement affolé la droite, et même une partie des « faucons » de gauche. Disons que cette ambiguïté était à la fois nécessaire et ingérable. Jusqu'au début des années 90, l'objectif classique du Parti travailliste consistait à épaissir les frontières, à conserver la vallée du Jourdain et à rétrocéder le reste au roi Hussein de Jordanie... Mais, aujourd'hui, c'est une carte très différente qu'Oslo est en train de dessiner sur le terrain. Elle conduit déjà *de facto* au départ de l'armée israélienne des villes et des villages palestiniens. Il s'agit en réalité, pour l'équipe au pouvoir, de parvenir à des arrangements territoriaux qui porteraient sur 10 à 12 % de la Cisjordanie seulement. Seuls ces 10 à 12 % demeureraient entre les mains d'Israël.

– La composition de l'armée israélienne, et notamment de son encadrement, a été modifiée. Ainsi les unités d'élite, naguère peuplées par les enfants du kibboutz, sont aujourd'hui de plus en plus « courues » par des éléments proches des cercles nationalistes et religieux. L'armée suivra-t-elle la politique du gouvernement ?

– Qu'au sein de l'armée, véritable image de la société israélienne, et surtout dans les troupes d'élite, notamment la brigade Golani, à laquelle appartenait l'assassin d'Itzhak Rabin, Yigal Amir, il y ait eu, à partir des années 70, une présence renforcée d'éléments nationalistes et religieux très éloignée de la culture politique de la hiérarchie, proche de la gauche, c'est un fait sociologiquement attesté.

Et il est certain aussi que le pouvoir n'a pas pris la pleine mesure du phénomène. En partie à cause du tabou dont nous parlions en commençant qui veut que les juifs ne s'en prennent pas à d'autres juifs et surtout pas aux dirigeants de l'Etat. Depuis Oslo, en 1993, on assistait pourtant, dans ces mêmes milieux nationalistes et religieux, à une décrédibilisation graduelle des représentants de l'Etat israélien.

» Les milieux nationalistes et religieux vivent, de fait, dans un système qu'on peut qualifier d'« hétéronomique ». Ils obéissent à l'Etat, mais aussi à une autre loi, la loi divine, et à l'interprétation qu'ils en ont. Entre l'obéissance au gouvernement et le principe, qualifié de divin, qui empêche prétendument la rétrocession ne serait-ce que d'un pouce du territoire d'Eretz-Israël, c'est évidemment le second principe qui prévaut. Que peut valoir dans une telle logique la normativité démocratique symbolisée par la Knesset ? Que pèsent cent vingt députés élus par le peuple par rapport à une « loi divine » ?

– Cet état de crise que vit la démocratie israélienne n'est-il pas aussi le résultat d'un état de guerre prolongé ?

– L'état de guerre dans lequel a vécu l'Etat d'Israël depuis sa création a sans aucun doute influé sur un certain nombre de choix, peu compatibles avec ceux d'une démocratie libérale au sens plein du terme. Au point qu'on peut décrire le régime de ce pays plutôt comme une « démocratie ethnique », dans laquelle le groupe majoritaire jouit de privilèges évidents. Les « Arabes israéliens » ont vécu par exemple, de 1948 à 1966, sous administration militaire. Bien sûr, les motifs de sécurité invoqués à l'appui de ce régime d'exception n'étaient pas tous injustifiés. Mais sa signification était autre : ce système servait à maintenir la spécificité inscrite dès la déclaration d'indépendance, qui fait de l'Etat d'Israël non pas l'Etat de ses citoyens mais avant tout l'Etat du peuple juif.

» Avec l'évolution des esprits, au cours des années 90, la question de la nature de l'Etat est cependant posée. Une partie de la gauche et du centre libéral juge que l'Etat d'Israël doit devenir davantage l'Etat de ses citoyens, sans tenir compte de leur appartenance ethnique ou religieuse, et se rapprocher d'une démocratie à l'occidentale. On peut qualifier grossièrement cette tendance de « postsioniste ».

» L'autre pôle est celui du sionisme religieux ou des conservateurs traditionalistes, fidèles à l'option initiale. Ceux-là estiment que l'Etat d'Israël doit affirmer résolument sa spécificité juive. Pas seulement pour la raison démographique que 80 % de ses habitants le sont, mais parce l'Etat lui-même devrait promouvoir cette identité.

– A votre avis, de quel côté penche la majorité de la population ?

– L'option dite « postsioniste » demeure à ce jour marginale, parce qu'elle rompt trop ouvertement avec les fondements mêmes de l'Etat. Cela dit, je crois que le sionisme s'est épuisé très vite comme idéologie après la création de l'Etat d'Israël, mais que cet épuisement n'a pas été perçu parce que l'Etat était en guerre. De la même manière que le communisme avait, à l'Est, gelé un certain nombres de problèmes nationaux non résolus depuis 1918, l'état de paix met Israël à la croisée des chemins.

Le sionisme s'est épuisé très vite comme idéologie, après la création de l'Etat d'Israël, mais cet épuisement n'a pas été perçu parce que l'Etat était en guerre

En outre, indépendamment du choix et des opinions des acteurs ou des citoyens, une dynamique pousse dans le sens du « postsionisme » : celle de l'Etat universaliste. Dès lors qu'il y a Etat, cet Etat ne peut finalement que fonctionner comme les autres Etats, c'est-à-dire comme une machine, une bureaucratie qui ne fait pas de distinction entre les personnes dont il a la charge. Mon opinion est donc que si le processus de paix parvient à son terme, l'Etat israélien se banalisera de plus en plus pour devenir un Etat comme les autres. »

Propos recueillis par
Nicolas Weill

★ Bibliographie : *Les Espaces d'Israël, essai sur la stratégie territoriale israélienne*, La Documentation française, 1989 ; *La Société israélienne face à l'Intifada*, La Documentation française, 1990 ; *L'Invention d'une nation. Israël et la modernité politique*, Gallimard, 1993 ; *Israéliens et Palestiniens, les défis de la paix*, La Documentation française, 1994. En préparation pour janvier 1996, un bilan du processus d'Oslo : *Israéliens et Palestiniens, l'épreuve de la paix*, Aubier.

Octobre 1995

Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du *Monde* dans lequel est rapporté l'événement cité.

INTERNATIONAL

1er. – **PORTUGAL** : Avec plus de 43 % des voix et 109 des 230 sièges que compte l'Assemblée, le Parti socialiste d'Antonio Guterres remporte les élections législatives (3, 12, 14, 31).
1er. – **ÉTATS-UNIS** : A l'issue de neuf mois de procès à New York, cheikh Omar Abdel Rahmane, soupçonné d'être à l'origine de l'attentat du 26 février 1993 contre le World Trade Center (6 morts et plus de 1 000 blessés), est reconnu coupable de complot terroriste contre les Etats-Unis (3).
3. – **MACÉDOINE** : Le président macédonien, Kiro Gligorov, est grièvement blessé dans un attentat à Skopje. Le 9, le Parlement de l'ex-République de Macédoine (Fyrom) ratifie l'accord conclu le 13 septembre, sur la modification du drapeau, dont la Grèce affirme qu'il lui appartient, et dans la nuit du 13 au 14, Athènes lève l'embargo commercial qu'elle imposait à Skopje depuis février 1994 (4, 5, 6, 7, 11, 14, 15-16, 17, 22-23).
3. – **ÉTATS-UNIS** : A l'issue d'un procès très médiatisé, et qui dure depuis près d'un an à Los Angeles, O. J. (Orenthal James) Simpson, champion noir du football américain, est déclaré non coupable du double meurtre, en juin 1994, de son ex-femme, Nicole Brown, et d'un ami de celle-ci, Ronald Goldman (3, 4, 5, 6, 7, 17).
4. – **COMORES** : Après le putsch du 28 septembre du mercenaire français Bob Denard, un millier de soldats français interviennent aux Comores, à la demande du premier ministre, réfugié à l'ambassade de France. Après le *« rétablissement de l'ordre »*, et l'évacuation par les troupes françaises du président Saïd Mohamed Djohar vers la Réunion, le premier ministre annonce la formation d'un gouvernement d'union nationale. Le 5, Bob Denard et ses mercenaires se rendent aux soldats français et dès le 6, les troupes françaises commencent à évacuer l'île (3 à 10, 12, 15-16, 25, II/XI).
4-8. – **VATICAN** : Jean-Paul II effectue sa quatrième visite aux Etats-Unis depuis 1979 (5 à 10).
5. – **PRIX NOBEL** : Le Nobel de littérature est attribué au poète irlandais Seamus Heaney. Celui de médecine, le 9, à Edward B. Lewis (Etats-Unis), Christiane Nuesslein-Volkard (Allemagne) et à l'Américain d'origine suisse Eric F. Wieschauss. Celui d'économie est décerné, le 10, à l'Américain Robert Lucas. Le Nobel de physique est attribué, le 11, aux Américains Martin L. Perl et Frederick Reines, et celui de chimie aux Américains Marop Molina et Frank Sherwood Rowland, et au Néerlandais Paul Crutzen. Le Nobel de la paix est attribué, le 13, à l'un des plus anciens militants antinucléaires, le Britannique Joseph Rotblat et à son mouvement, Pugwash (5 à 15-16, 19).
5. – **PROCHE-ORIENT** : Par 61 voix contre 59, la Knesset (Parlement israélien) approuve l'accord signé par l'OLP et Israël, le 28 septembre à Washington, sur l'extension de l'autonomie en Cisjordanie. Le 15, Shimon Pérès, ministre israélien des affaires étrangères, indique, à l'issue d'une rencontre avec Yasser Arafat, à Eretz près de Gaza, que le début du retrait israélien de Cisjordanie commencera le 25 (7, 10, 12, 17).
6. – **TCHÉTCHÉNIE** : Le général Anatoli Romanov, commandant en chef des forces russes en Tchétchénie, est grièvement blessé dans un attentat à la bombe (4 morts) à Grozny. Le 9, les Russes suspendent *« jusqu'à nouvel ordre »* l'application de l'accord sur la démilitarisation, signé le 30 juillet, ainsi que le retrait de leurs troupes (8-9, 10, 11, 14, 17, 19, 22-23, 25, 26).
13. – **PROCHE-ORIENT** : Après la libération, le 8, de Mahmoud Zahar, un des chefs du Mouvement de la résistance islamique palestinienne (Hamas), Yasser Arafat rencontre pour la première fois douze dirigeants du Hamas en Cisjordanie, ouvrant la voie à une possible réconciliation entre l'OLP et le mouvement intégriste palestinien. Le 26, le chef du Djihad islamique, Fathi Chataki, est assassiné à Malte (10, 13, 14, 15-16, 31).
15. – **IRAK** : Lors du premier référendum réalisé dans le pays, portant sur un nouveau mandat présidentiel de sept ans, les Irakiens, à 99,96 % des suffrages, plébiscitent Saddam Hussein (11, 13, 14, 15-16, 17, 19, 31).
16. – **ÉTATS-UNIS** : Louis Farrakhan, successeur de Malcolm X à la tête du mouvement radical La Nation de l'islam, organise, à Washington, une Marche noire pour *« une journée nationale de rédemption et de réconciliation »* censée aider *« l'homme noir »* à retrouver sa patrie. Tandis qu'il stigmatise, devant 400 000 personnes, la *« suprématie blanche »*, Bill Clinton, à Austin (Texas), exhorte Noirs et Blancs à *« faire le ménage contre le racisme »* (17, 18, 20).
19. – **LIBAN** : 110 députés sur 128 votent l'amendement constitutionnel prorogeant de trois ans le mandat du président Elias Hraoui, voulu par la Syrie (18, 21).
20. – **BELGIQUE** : Le secrétaire général de l'OTAN, Willy Claes, présente sa démission, tout en se défendant d'avoir couvert, en tant que ministre de l'économie, le versement de pots-de-vin par les sociétés italienne Agusta et française Dassault à son parti, le Parti socialiste flamand (SP), en 1988 et 1989 (8-9, 15-16, 18, 20, 21, 22-23).
22. – **CÔTE-D'IVOIRE** : Le président sortant, Henri Konan Bédié, du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI), remporte l'élection présidentielle avec 96,44 % des voix face à son seul adversaire, Francis Wodié du Parti ivoirien des travailleurs (PIT) (4 à 10, 17 à 25).
22. – **SUISSE** : A l'issue des élections fédérales, l'opposition progresse : les socialistes deviennent le premier parti au Conseil national (chambre basse) passant de 42 à 54 sièges sur un total de 200 (24, 25).
22-24. – **ONU** : 150 chefs d'Etat et de gouvernement – à l'exception notable du chancelier allemand Helmut Kohl et en présence de Fidel Castro qui a obtenu un visa d'entrée pour l'occasion – célèbrent à New York le cinquantième anniversaire de l'ONU (22-23, 24, 25, 26).
24. – **PROCHE-ORIENT** : Le Congrès américain adopte un projet de loi prévoyant le transfert de l'ambassade des Etats-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem, en dépit de l'opposition de Bill Clinton (26, 27).
26. – **TURQUIE** : La Cour de cassation d'Ankara confirme les sentences de six des huit députés kurdes condamnés à quinze ans de prison, en décembre 1994, pour collaboration avec la rébellion (27, 28, 29-30).
26. – **RUSSIE** : Boris Eltsine, pour la seconde fois en moins de quatre mois, est hospitalisé pour un malaise cardiaque, ce qui hypothèque sa participation à la présidentielle de 1996 (28, 29-30, 31, I/XI).
27. – **ITALIE** : L'ancien président du conseil, Bettino Craxi, est condamné par un tribunal de Milan, à quatre ans d'emprisonnement (il se trouve désormais condamné par contumace à un total de dix-huit ans de prison) et Umberto Bossi, président de la Ligue du Nord, à huit mois de prison, dans l'affaire Enimont, le plus gros scandale politico-financier découvert par l'enquête « Mani pulite » (6, 8-9, 29-30).
28. – **AZERBAÏDJAN** : Au moins 300 personnes périssent dans l'incendie d'une rame de métro à Bakou (31, I/XI).
30. – **QUÉBEC** : Avec une participation de 93 %, le référendum sur l'indépendance se solde par une courte victoire du « non », qui remporte 50,6 % des suffrages. Le 31, le premier ministre québécois, Jacques Parizeau, annonce son retrait de la vie politique vers le 20 décembre (27, 28, 29-30, 31, I, II/XI).
30. – **ÉMIRATS ARABES UNIS** : Alors que le gouvernement philippin et de nombreuses associations de défense des droits de l'homme se mobilisent, Sarah Balagagan, jeune domestique philippine, condamnée à mort, le 16 septembre, pour le meurtre de son employeur émirati qui l'avait violée, est condamnée, en appel, à un an de prison et à cent coups de canne par le tribunal islamique de El Aïn (Abou Dhabi), après que la famille de son employeur a renoncé, le 14, à la peine de mort et accepté la *dyah*, le prix du sang (200 000 francs) (10, 11, 13, 17, 25, 31, I/XI).

Bosnie : un cessez-le-feu pour négocier

Le 5, alors que, la veille, l'aviation de l'OTAN a dû intervenir à trois reprises contre des sites de défense antiaérienne serbes, Bill Clinton annonce que son médiateur, Richard Holbrooke, a obtenu des belligérants l'acceptation d'un cessez-le-feu de soixante jours, à compter du 10, sur l'ensemble du territoire de Bosnie-Herzégovine. La trêve devrait permettre la tenue d'*« entretiens indirects »* puis *« directs »*, en novembre, aux Etats-Unis entre les présidents de Croatie, de Bosnie et de Serbie, avant l'ouverture à Paris d'une *« conférence internationale de paix »*. Seule condition préalable à l'application du cessez-le-feu : l'alimentation en gaz et en électricité de Sarajevo, assiégée depuis avril 1992.

Le 9, alors que l'entrée en vigueur du cessez-le-feu est reportée, en raison du retard dans le rétablissement de l'alimentation en gaz de Sarajevo, et que les exactions serbes se poursuivent dans le Nord-Ouest, le porte-parole de l'ONU annonce le remplacement, le 1er novembre, du représentant de l'ONU en ex-Yougoslavie, le Japonais Yasushi Akashi, par le Ghanéen Kofi Annan.

Le 12, le cessez-le-feu entre en vigueur à 0 h 1 locale (23 h 1 GMT le 11) sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine.

Le 13, la trêve est menacée par les violents combats qui se déroulent dans le nord-ouest de la Bosnie, où les civils serbes fuient la ville de Prijedor soumise aux bombardements des armées réunies croate et musulmane.

Le 17, le premier convoi humanitaire de la Forpronu relie Sarajevo à Gorazde, déchaînant l'enthousiasme de la population.

Le 18, la Bosnie et la Yougoslavie (Serbie et Monténégro) acceptent d'ouvrir des bureaux de liaison, premier pas vers des contacts officiels depuis l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, il y a quarante-deux mois.

Le 28, les séparatistes serbes de Croatie rejettent un accord devant permettre le retour dans le giron croate de la Slavonie orientale, territoire à l'est de la Croatie, frontalier avec la Serbie, qu'ils contrôlent depuis 1991, le contentieux devant être réglé lors des pourparlers de paix pour l'ex-Yougoslavie.

Le 29, lors des élections législatives en Croatie, auxquelles participent les Croates de Bosnie, la Communauté démocratique croate (HDZ), le parti de Franjo Tudjman au pouvoir depuis 1990, remporte 44,82 % des suffrages contre 18,44 % à la coalition d'opposition conduite par le Parti paysan, et 11,62 % pour le Parti libéral (5 à 31, I, II/XI).

Paris dans la tourmente algérienne

Le 3, alors qu'une enquête a été ouverte, la veille, sur les circonstances de la mort de Khaled Kelkal, le 29 septembre, à Maison-Blanche (Rhône), le premier ministre, Alain Juppé, affirme que les gendarmes étaient en *« état de légitime défense »*.

Le 6, peu après les obsèques de Khaled Kelkal, une bonbonne de gaz explose à proximité de la station de métro Maison-Blanche à Paris (13e), faisant treize blessés légers.

Le 7, le Groupe islamique armé (GIA) rend publique une missive adressée le 19 août à Jacques Chirac, qui l'invitait à *« se convertir à l'islam »*, à *« reconsidérer ses positions »* sur le dossier algérien et revendiquait la vague terroriste qui frappe la France depuis le 11 juillet.

Le 10, Jacques Chirac annonce qu'il rencontrera le président algérien Liamine Zeroual, le 22, à New York, en marge des cérémonies du cinquantenaire de l'ONU.

Le 13, dans son bulletin hebdomadaire *Al Ribat* publié en Allemagne, l'ex-Front islamique du salut (FIS) dénonce comme une *« provocation »* la prochaine rencontre Jacques Chirac-Liamine Zeroual, et fait état de possibles représailles contre la France, accusée de *« cautionner la junte »* algérienne au pouvoir.

Le 14, la candidature de l'ancien premier ministre Redha Malek, qui affirme pourtant avoir recueilli 75 000 signatures nécessaires, n'est pas retenue par le Conseil constitutionnel algérien.

Le 17, un attentat à la bonbonne de gaz est commis à Paris, peu après 7 heures, sur la ligne C du RER entre les stations Musée-d'Orsay et Saint-Michel, faisant 24 blessés, dont 5 graves.

Le 18, les signataires de l'accord de Rome dénoncent les conditions du scrutin du 16 novembre, alors que la campagne est marquée par de nombreux attentats meurtriers.

Le 22, invoquant *« l'escalade dans des propos publics »* portant atteinte *« à la dignité et à la souveraineté du peuple algérien »*, les autorités algériennes annulent – reportent selon l'Elysée – la rencontre prévue le jour même entre Jacques Chirac et Liamine Zeroual. Le président français explique qu'il n'était pas possible d'accepter *« l'impact médiatique »* qu'Alger voulait donner à la rencontre.

Le 26, le gouvernement suédois rejette, après la Cour suprême fédérale, le 20, la demande d'extradition vers la France de l'Algérien Abdelkrim Deneche, sympathisant du GIA, soupçonné par la police française d'être impliqué dans l'attentat du 25 juillet (3 à 25, 28, 31, II/XI).

FRANCE

2. – **NUCLÉAIRE** : La France procède à son deuxième essai nucléaire, d'une puissance d'environ 110 kilotonnes (cinq à six fois la puissance de la bombe d'Hiroshima), à partir de l'atoll de Fangataufa (Polynésie française). Le 27, la France procède, à Mururoa, à son troisième essai nucléaire, d'une énergie de 60 kilotonnes. Ce tir, comme ceux du 5 septembre et du 2 octobre, suscite la réprobation internationale, en particulier en Asie-Pacifique (3 à 11, 13, 15-16, 18 à 20, 22-23 à 29-30).
3. – **JUSTICE** : Au terme du procès d'Alain Carignon, ouvert le 25 septembre devant le tribunal correctionnel de Lyon, le procureur adjoint requiert une peine de quatre à cinq ans de prison et cinq ans d'inégibilité, à l'encontre de l'ancien maire (RPR) de Grenoble (Isère) et ancien ministre, accusé de *« corruption, recel d'abus de biens sociaux et subornation de témoins »*, dans l'affaire de la privatisation de l'eau et de ses contreparties financières (3 à 8-9).
4. – **VIEILLESSE** : Le conseil des ministres approuve le projet de prestation d'autonomie en faveur des personnes âgées dépendantes de plus de soixante ans, aide qui pourrait créer entre 50 000 et 70 000 emplois (5, 14, 20).
4. – **SÉCURITE SOCIALE** : A l'occasion des cinquante ans de la Sécurité sociale, Jacques Chirac prône des *« réformes profondes »* pour la sauver de la faillite. Le gouvernement lance, le 9, vingt-six Forums régionaux de la protection sociale réunissant les élus locaux et les acteurs économiques et sociaux, et qui ont pour objet de préparer le débat sur la Sécurité sociale prévu au Parlement du 13 au 16 novembre. Le 30, les huit organisations syndicales acceptent le principe d'une réforme de la Sécurité sociale, initiative sans précédent depuis 1967 (6, 7, 10, 11, 15-16, 18, 27, 31, I, II/XI).
9. – **FN** : Bruno Gollnish, vice-président du Front national, succède à Carl Lang au secrétariat général du parti. Le 28, Jean-Marie Le Pen rappelle à l'ordre les trois maires du Front national (Jean-Marie Le Chevallier à Toulon, Daniel Simonpieri à Marignane et Jacques Bompard à Orange), leur enjoignant de mettre en œuvre le programme pour lequel ils ont été élus en juin (11, 31, I/XI).
9. – **CORSE** : Le FLNC-Canal historique annonce un *« cessez-le-feu immédiat et sans préalable »*. Le 28, Paul Cariotti, militant du Mouvement pour l'autodétermination (MPA), vitrine légale du FLNC-canal habituel, est assassiné à Corte, portant à onze le nombre des nationalistes tués depuis le début de l'année (11, 31).
10. – **GRÈVE** : La première grève unitaire générale de la fonction publique depuis 1990, largement suivie, donne lieu à de très nombreuses manifestations à Paris et en province. Le 17, Jean Puech, ministre de la fonction publique, présente aux fonctionnaires de nouvelles propositions (7 à 12, 17, 18, 21, 22-23, 27).
13. – **PRESSE** : La direction d'Alcatel-Alsthom annonce le départ de Françoise Sampermans, en poste depuis 1991, du groupe Générale occidentale (GO), filiale d'Alcatel et propriétaire de *L'Express*, du *Point*, de *Courrier international*, *Lire* et *Gault-Millau magazine*. Le 25, le groupe cède le pôle presse-édition de la GO à CEP-Communication qui devient une filiale à plus de 70 % de Havas, dirigé par Pierre Dauzier. L'entité ainsi constituée devient le cinquième ensemble de communication au monde. Le 26, le conseil d'administration du groupe Express porte Christian Bégou à sa présidence (15-16, 26, 27, 29-30).
14. – **PS** : La Convention nationale du Parti socialiste nomme officiellement Lionel Jospin premier secrétaire du parti, après que celui-ci a été plébiscité (94,16 % des voix), les 9 et 10, par les militants socialistes (11, 12, 15-16, 17).
15. – **RPR** : Lors des Assises du Rassemblement pour la République (RPR) à Marne-la-Vallée (Val-de-Marne), Alain Juppé est élu président du RPR avec 92,61 % des mandats (15-16, 17).
16. – **HÔPITAL** : Elisabeth Hubert, ministre de la santé, annonce que le forfait hospitalier journalier passe de 55 à 70 francs et que le taux directeur de l'évolution des dépenses hospitalières est réduit de 3,8 % à 2,1 % pour 1996 (18, 19).
18. – **RADICAL** : Lors d'un conseil national du parti, Jean-François Hory démissionne de la présidence. Une direction provisoire lui succède (20).
18. – **CONCUBINAGE** : Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, annonce la suppression de l'avantage fiscal pour les couples non mariés (20, 21).
19. – **ÉDUCATION** : En annonçant l'ouverture d'une large consultation avec les enseignants et les étudiants pour *« préparer l'Université du vingt et unième siècle »*, le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, renvoie à plus tard l'élaboration d'un statut de l'étudiant et la réorganisation des premiers cycles promises par Alain Juppé. Devant la controverse provoquée par sa décision, M. Bayrou définit, le 23, le rythme de la réforme de l'enseignement supérieur et souhaite que la consultation aboutisse avant juin 1996. Le 25, la police évacue le rectorat de Rouen (Seine-Maritime) occupé par des étudiants en grève depuis deux semaines pour exiger une rallonge de 12 millions de francs pour l'université. Le 30, le médiateur, Gilles Bertrand, nommé le 27 par M. Bayrou, annonce un engagement de 9 millions de francs pour assurer le fonctionnement des cours jusqu'à la fin de l'année (14, 18, 21, 22-23, 24, 25, 27, 28, 29-30, 31, I, II/XI).
23. – **JUSTICE** : Dans l'affaire OM-VA concernant le match arrangé du 20 mai 1993, Jacques Mellick, maire (PS) de Béthune (Pas-de-Calais), condamné en première instance, le 13 avril, à six mois de prison avec sursis et à deux ans d'inéligibilité, comparaît devant la cour d'appel de Douai (Nord), pour tentative de pressions sur son ancienne attachée parlementaire. L'avocat général requiert contre lui au moins un an d'emprisonnement avec sursis et deux à trois ans d'inéligibilité. Le 24, Bernard Tapie, condamné en première instance, le 15 mai, à deux ans de prison, dont un ferme, pour *« corruption active et subornation de témoins »*, comparaît devant cette même chambre. Le 25, l'avocat général requiert contre lui une peine d'un an et demi de prison, dont quatre mois ferme, et trois ans d'inéligibilité. Le jugement est mis en délibéré le 28 novembre (25 à 28).
26. – **JUSTICE** : Dans l'affaire Pechiney, la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui examine depuis le 23 les pourvois des deux principaux condamnés par la cour d'appel de Paris le 6 juillet 1994 pour délit d'initié, Alain Boublil, ancien directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy au ministère de l'économie et des finances, et Samir Traboulsi, financier libanais, les rejette : les deux hommes devront purger leur peine d'un an de prison ferme (24, 25, 28).
26. – **PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE** : Dans un entretien télévisé, Jacques Chirac se donne deux ans pour réduire les déficits publics. Reconnaissant avoir *« peut-être »* sous estimé la gravité de la situation financière, il explique que la lutte contre le chômage suppose l'assainissement des comptes de l'Etat et de la Sécurité sociale. Les marchés financiers réagissent favorablement et le franc avoisine, le 30, 3,47 francs pour 1 deutschemark (26, 27, 28, 29-30, 31, I/XI).
30. – **CHÔMAGE** : Les chiffres de septembre font apparaître une hausse de 28 200 du nombre de demandeurs d'emploi, soit une augmentation de 1 % (I, II/XI).
30. – **VIOLENCE** : La journée d'action nationale, organisée par la Confédération des commerçants, artisans, professions libérales et agriculteurs (CDCA), rassemblant 4 000 personnes à Bordeaux (Gironde), se solde par l'incendie de deux immeubles, 30 blessés et 81 arrestations (I, II/XI).
31. – **SOCIAL** : Les syndicats – sauf la CGT – et le patronat aboutissent à un accord-cadre sur le temps de travail (31, II/XI).

CULTURE

8. – Après la décision, le 26 septembre, du maire (FN) d'Orange, Jacques Bompard, de supprimer la subvention municipale versée aux Chorégies, le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, annonce une *« subvention spéciale »* de la part de l'Etat. M. Bompard exige en outre une indemnité d'occupation pour le Théâtre antique (10).
9. – La 6e édition du Festival des Allumées, qui devait se tenir à Nantes du 16 au 21 octobre, est annulée, les 300 artistes cubains devant y partiper n'ayant pu obtenir leur visa de sortie de l'île (11, 18).

Les affaires rebondissent

Le 3, Henri Emmanuelli, trésorier du Parti socialiste au moment des faits, réfute les déclarations de Jean-Pierre Destrade, ancien député (PS) des Pyrénées-Atlantiques, accusant son parti d'avoir bénéficié après la loi d'amnistie de 1990 de commissions occultes versées par les grands groupes de distribution et le mettant nommément en cause (4, 5, 6, 20).

Le 9, Me Arnaud Montebourg, avocat de l'Association pour la défense des contribuables parisiens (ADCP), saisi de l'affaire de l'attribution de l'appartement d'Alain Juppé, rue Jacob à Paris (6e), alors adjoint au maire de Paris chargé des finances, remet au procureur de Paris, Bruno Cotte, la preuve que M. Juppé exerçait bien la *« surveillance »* de l'administration dont il a obtenu son logement. Le 11, répondant à l'avocat de l'ADCP, M. Cotte estime que *« la responsabilité pénale »* de M. Juppé pouvait être *« engagée »* dans cette affaire, que le délit de la *« prise illégale d'intérêts »* est constitué, mais décide, *« pour des raisons d'opportunité »*, de ne pas poursuivre le premier ministre. Le 30, le tribunal administratif rejette la requête d'un contribuable parisien qui voulait porter plainte avec constitution de partie civile à propos du rachat par une société proche de la Ville de Paris de l'appartement que loue depuis 1977 Jacques Chirac rue du Bac à Paris (7e) (6 à 14, 24, 25, 26, I, II/XI).

Le 25, le procureur de la République de Créteil (Val-de-Marne) transmet à M. Cotte le dossier concernant la découverte de 2,4 millions de francs lors d'une perquisition au siège du Parti républicain (PR), le 20 juillet, par le juge Eric Halphen, somme qui proviendrait des fonds secrets de Matignon. Dans une lettre au garde des sceaux, Alain Juppé invoque la nécessité de préserver *« la sûreté de l'Etat »* (27, 28).

Dossier réalisé par Maryvonne Roche, assistée de Jeanne de Beaufort.

Le Monde

Cafouillages à l'OTAN

LE veto opposé par les Etats-Unis au candidat que soutenaient la plupart des pays européens pour le poste de secrétaire général de l'OTAN sème le trouble dans l'Alliance, quels qu'en soient les motifs réels. Chacun veut faire bonne figure. Mais, bien que l'administration américaine s'efforce maintenant de calmer le jeu, elle n'empêchera pas que sa décision soit vécue en Europe comme une rebuffade publique et comme le pire moyen d'affirmer sa prééminence dans l'Alliance.

S'agit-il d'un accès d'autoritarisme de dirigeants américains désireux de reprendre la main sur la scène internationale et de faire comprendre à leurs partenaires d'outre-Atlantique que l'OTAN, c'est d'abord eux ? Le contexte suggère évidemment une telle interprétation : on trouvera des analogies avec la façon dont la machine diplomatique américaine s'est mise en branle depuis quelques semaines pour s'emparer du problème de l'ex-Yougoslavie qu'elle avait jusque-là négligé et entreprendre de le régler, à son rythme et à sa manière, sans beaucoup d'égards pour certains partenaires européens qui n'avaient pas démérité. On rappellera que Bill Clinton est tenu de faire ses preuves d'urgence en politique étrangère, alors qu'en cette année pré-électorale le Congrès l'attaquera à la fois pour trop intervenir à l'extérieur et pour donner l'image d'une Amérique trop faible. On évoquera les divergences transatlantiques à propos de l'élargissement de l'OTAN à certains pays de l'Est ou de la réforme des structures militaires de l'Organisation.

Mais peut-être est-ce chercher trop loin les motifs d'un incident où chacun a sa part de responsabilité. La tradition veut certes que le secrétaire général de l'OTAN soit un Européen. Elle veut aussi qu'il soit désigné par consensus, au terme de consultations par définition discrètes.

Une telle procédure exclut logiquement l'annonce de candidatures officielles. Les Danois ont, les premiers, enfreint cette règle en présentant un candidat qui ne pouvait pas avoir l'assentiment de la France, ne serait-ce que pour les positions qu'il a affichées ces derniers mois à propos des essais nucléaires. Paris, Londres et Bonn, avec un bel et assez rare ensemble, en voulant contre-attaquer, ont commis la même erreur en affichant leur soutien au Néerlandais Ruud Lubbers.

Risquait dès lors d'arriver ce qui vient d'arriver : le consensus ne pouvant être réuni sur aucun des deux concurrents, les deux ont échoué. A quoi se sont ajoutées les réserves que les Américains disent nourrir sur la personnalité de M. Lubbers; notamment sur son aptitude à être la voix de l'OTAN au moment où les Etats-Unis s'apprêtent à envoyer 20 000 hommes en Bosnie. L'Alliance, qui doit redorer son blason considérablement terni par quatre ans de guerre dans l'ex-Yougoslavie, aurait pu éviter ce malencontreux épisode.

Peurs dans la Ville

S'IL est vrai que les mots et les petites phrases ont leur importance en politique, les intitulés d'une fonction ministérielle, eux, prennent valeur de symbole.

On se souvient de l'impact de la nomination ostentatoire par François Mitterrand de Michel Delebarre, en décembre 1990, comme ministre d'Etat chargé de la Ville. Or la distribution des rôles dans le nouveau gouvernement Juppé est, dans ce domaine, révélatrice. *Exit* le ministre à temps plein chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Eric Raoult sauve sa personne. Mais son rang et sa bannière font les frais du « resserrement » : il se retrouve ministre délégué et n'a plus en charge « que » la Ville et l'intégration. *Exit* – complètement – Françoise de Veyrinas, secrétaire d'Etat jusqu'au 7 novembre en charge spécifiquement des quartiers en difficulté auprès de M. Raoult.

On créditera Jean-Claude Gaudin d'avoir quelques idées sur les solutions à proposer dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, puisque Marseille, la métropole dont il est maire, a souvent été le théâtre d'événements tragiques, où le racisme se mêle à la misère, l'intolérance au chômage, les « ratonnades » aux meurtres. Quant au choix d'Alain Juppé de rattacher sous une même autorité les problèmes de la Ville – et leur corollaire, l'intégration de populations marginalisées – et l'aménagement du territoire, il vaut bien la logique technicienne précédente qui mariait les infrastructures et l'urbanisme au développement économique équilibré du pays.

Quelles que soient les orientations gouvernementales, ce sont les maires des villes, banlieues et villages, au contact des réalités sociales de chaque jour, qui restent et resteront en première ligne. La décentralisation leur a donné beaucoup de pouvoirs, et encore davantage de responsabilités, même si les moyens financiers et matériels leur font souvent défaut.

Alors que s'ouvre, le 14 novembre à Paris, le traditionnel congrès de l'Association des maires de France (AMF), la tendance de beaucoup d'entre eux à infléchir – voire à radicaliser – leur discours dans un sens plus réactionnaire prend de l'ampleur. La générosité et la volonté de lutter contre la fracture sociale et l'exclusion, qui avaient marqué la campagne municipale comme celle de Jacques Chirac pour l'élection présidentielle, semblent sinon reléguées au second plan, du moins se relativiser. Le social serait-il antinomique avec l'utilitaire ? Les « bons » contribuables n'ont-ils pas droit à une priorité dans l'affectation des dépenses par rapport aux indigents ?

Conscient de ce risque d'un « racisme social » aux conséquences incalculables, Jean-Paul Delevoye, président (RPR) de l'AMF et proche de M. Chirac, compte mettre solennellement en garde ses collègues qui seraient tentés par une telle dérive manichéenne. La tâche est ardue : l'électorat d'une large frange de la droite comme de la gauche, perméable au populisme, est sensible aux thèses du Front national et aux appels sécuritaires de ses dirigeants, seuls capables, à les entendre, de faire triompher une autre philosophie, fondée sur la « *préférence nationale* ».

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion : Anne Chaussebourg, directeur délégué
Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Il n'y avait pas lieu

L'AVIS DU MÉDIATEUR

LE MONDE du 19 octobre a rendu compte du procès sur lequel a débouché l'affaire dite des Beaux Sites, faillite immobilière retentissante assortie de divers délits. Dans une mise au point qu'on lira ci-dessous, M. Robert Lion, ancien président de la Caisse des dépôts et consignations, nous reproche à juste titre de l'avoir mis en cause dans le texte et le titre de cet article, alors qu'il n'y avait pas lieu de le faire puisque sa responsabilité n'était pas engagée. *Le Monde* a commis un peu plus qu'une erreur : une faute, qu'il reconnaît et qui le conduit à s'excuser auprès de M. Lion, d'une part, de ses lecteurs, d'autre part.

Notre tort est d'avoir présenté l'ancien président de la Caisse des dépôts et consignations comme « *le grand absent* » d'un procès qui ne le concernait pas, un non-lieu ayant été prononcé à son endroit. Cette décision de justice, venant après la mise en cause de M. Lion lors de l'instruction de cette affaire, dans des conditions que rappelait *Le Monde*, aurait dû être explicitement mentionnée, de préférence à une autre formulation indiquant que cette personnalité « *avait échappé à la mise en examen* ».

Un non-lieu est un non-lieu : sauf à se retourner contre l'autorité judiciaire qui le prononce, ou à livrer des éléments nouveaux qui l'infirment, il s'impose au profit de celui qui l'obtient. C'est une règle que *Le Monde* respecte habituellement. Une autre habitude, enfreinte aussi à cette occasion, veut que les comptes rendus de procès ne soient pas, sauf exception, faits par les rédacteurs qui ont suivi l'instruction et mené leurs propres investigations. Cette séparation des rôles se heurte à des difficultés pratiques lorsqu'il s'agit d'exposer le plus succinctement possible, et rapidement, des dossiers complexes qui reviennent dans l'actualité en venant devant le tribunal. On s'en remet alors au confrère qui connaît le mieux l'affaire : mesure de bon sens, mais qui peut aller au-delà de sa commodité dès lors que le chroniqueur, fort de ce qu'il sait des péripéties précédentes et soucieux d'éclairer son lecteur, en dit plus que n'en permettent le déroulement de l'audience et le cadre du procès. C'est ce qui s'est produit, en l'occurrence, de bonne foi et sans intention de nuire.

Ces explications ne visent pas à atténuer la responsabilité du journal, qui est reconnue, assumée et analysée. *Le Monde* en tirera la leçon, sans renoncer à une acuité d'information et une volonté de dévoilement qu'il juge d'utilité publique, en sachant que l'exercice est périlleux, et voué aux gémonies à la moindre faute. La déontologie du journalisme se tient sur une corde raide, entre les interdits à respecter et les risques à prendre. Il faut les deux.

André Laurens

AU COURRIER DU « MONDE »

M. ROBERT LION : À LA JUSTICE LE DERNIER MOT

Le procès des Beaux-Sites, qui m'a marginalement concerné, n'est pas une affaire d'Etat. Mais ce qu'en a dit *Le Monde* du 19 octobre dans un prétendu compte-rendu d'audience appelle ma réaction.

Il s'agissait du jugement du président de la société de promotion immobilière Les Beaux-Sites. Or c'est sur moi, qui n'ai pas même été appelé comme témoin à ce procès, que M. Paringaux a titré. Il a évoqué divers éléments qui auraient pu faire que je sois inculpé, voire condamné, dans des termes tels que pour certains lecteurs je suis passible du pire. Il a pour cela repris à son compte, sans référence à leurs auteurs, des allégations de ceux qui m'avaient mis en cause. Or ces allégations ont vécu : le juge d'instruction puis la cour d'appel les ont analysées et anéanties. Elles sont fausses.

Plus grave, M. Paringaux a omis de mentionner le non-lieu prononcé à mon endroit.

Voici les faits. Les Beaux-Sites ont déposé leur bilan en 1992. Pierre Dehaye, leur ex-président, incarcéré, vient d'être jugé et attend le verdict. Plusieurs centaines d'actionnaires qui avaient pris le risque d'investir dans sa société ont perdu leur mise.

C'est en marge de cela que j'ai été mis en cause. Pour une raison à la fois claire et tordue : la Caisse des dépôts avait en 1991, quand je la dirigeais, acheté un peu plus de 2 % du capital de cette société, le jour d'une reprise de cotation de son titre, et afin de soutenir cette réintroduction sur le marché. Or je connaissais M. Dehaye. Alors, ils ont vu en moi un sésame inespéré : si j'étais condamné du fait de cette acquisition en Bourse, ils accédaient, ont-ils rêvé, à la « *deep pocket* » de la Caisse. « *Nous avons joué sur les Beaux-Sites, nous avons perdu, mais une bonne fée va nous indemniser. Nous tirerons bien d'elle 500 millions de francs* » : telle fut apparemment leur idée.

Les actionnaires se sont trompés. Ils ont déposé plainte au pénal contre moi pour – rien que çà ! – « *détournement de deniers publics* » et « *manipulation de cours* » et, là-dessus, déclenché une orchestration médiatique. Mais la justice a démêlé le faux et le vrai. Voici les décisions qu'elle a prises me concernant :

– dès septembre 1992, la COB décidait que sur ce dossier la Caisse et son directeur général n'encouraient aucun reproche, ce que la Cour d'appel de Paris confirmait en 1993 ;

– juillet 1994 : une plainte avec constitution de partie civile est donc déposée contre moi, suivie d'une campagne annonçant ma mise en examen. Mais le juge d'instruction, après enquête, décide qu'il n'y a pas lieu de me mettre en examen ;

– juillet 1995 : au terme de l'instruction, durant laquelle j'ai été entendu et confronté au président des Beaux-Sites, le juge d'instruction, en accord avec le parquet, ordonne un non-lieu en ma faveur. Cette ordonnance de non-lieu, attaquée par la même partie civile, est confirmée le 4 octobre par la cour d'appel.

Le procès vient d'avoir lieu. Sans moi. Point final en ce qui me concerne.

En disant que j'étais poursuivi à tort, la justice a pareillement innocenté ma femme, que les plaignants avaient cru pouvoir mêler à cette affaire.

Ainsi, on peut porter plainte et fabriquer un dossier pénal sur des bases inexactes, en ne négligeant pas la calomnie et en tentant de faire monter la pression par un tapage médiatique. Et il est des journalistes qui tombent volontiers dans ce panneau. Ils aiment prendre en défaut un homme visible et, sans recouper leurs informations, lui prédire le pire : on a si bien annoncé ma mise en examen, fin 1994, que certains ont cru qu'elle avait eu lieu ! Plus le cas pourrait être sensationnel, plus la presse, la radio, les télés en rajouteront.

A ces journalistes-là, la justice joue un tour quand elle a la mauvaise idée de disculper celui qu'ils avaient pris pour cible. On les voit alors, loin de reconnaître leur erreur, se faire juges eux-mêmes. Ils racontent l'histoire et instruisent le procès à leur façon, mêlant à leur tour les faits et la gamberge. Sans contradiction possible, car les démentis ne pèsent guère.

Professionnalisme et déontologie de la presse, il est des jours où l'on s'interroge : où êtes-vous envolés ?

Retenons le bon côté des choses. J'ai vu en cette occasion la justice faire avec rigueur son métier. J'ai vu un juge d'instruction insensible au vacarme, étudiant à fond un dossier compliqué, opérant toutes diligences et investigations, et discernant scrupuleusement allégations et vérités. J'ai vu le professionnalisme qui étayait ses analyses et ses conclusions emporter la conviction du parquet et de la cour d'appel.

On critique volontiers les juges : je me permets de leur exprimer mon respect. Qu'ils inspirent le respect est en définitive ce qui importe le plus. Car c'est à eux, comme il se doit, que reste le dernier mot.

Robert Lion

LES CHERCHEURS ET LA CNIL

Le Monde a longuement évoqué dans son numéro du 2 novembre les journées européennes organisées à l'occasion du cinquantenaire de l'Ined ; il a fait écho à plusieurs des intervenants qui ont estimé, comme il est indiqué en résumé dans le sous-titre, que « *les pouvoirs de la CNIL, garante du respect de la vie privée, sont trop étendus et que sa lecture de la loi sur la confidentialité des données est trop rigide* ».

La CNIL tient ses pouvoirs de la loi du 6 janvier 1978 et de la convention 108 du Conseil de l'Europe. Mais elle a pour règle de ne prendre ses décisions, surtout dans les domaines les plus sensibles, qu'à la suite de concertations approfondies, en particulier sur la transparence et la confidentialité. L'exemple de l'enquête de l'Inserm sur les comportements sexuels et le sida, citée dans votre article, en est une bonne illustration. Encore faut-il préciser que dans ce cas la concertation a également porté – qui ne le comprendra ? – sur l'effacement automatique des numéros de téléphone afin que la personne interrogée ne puisse être identifiée.

Evoquant au cours de l'une de ces journées un certain nombre d'interventions positives de la CNIL, M. Michel Jacod, chef du département de la démographie de l'Insee, a pu déclarer :

« *1. La CNIL nous offre une caution morale que d'autres instituts de statistiques pourraient nous envier. Autorité administrative que son désaveu récent par le pouvoir politique sur certaines affaires non statistiques rend à l'évidence encore plus indépendante aux yeux de l'opinion publique, elle contribue, à sa manière, à désamorcer d'éventuels mouvements d'opinion à l'égard de grandes opérations administratives comme le recensement, l'état civil.*

» *2. L'instruction préalable à l'avis de la Commission fait bénéficier l'Insee d'une sensibilité aux questions du respect de la vie privée, qui n'est pas la qualité spontanée d'un milieu de statisticiens d'Etat plus naturellement portés à une perception globale de la société qu'à une attention à la personne lointaine du répondant.* »

Ce même jugement peut, semble-t-il, être valablement porté sur l'activité des commissions nationales qui existent dans tous les pays européens, à la seule exception de l'Italie et de la Grèce, et ne sont nulle part des sujets d'irritation comme on a pu le dire. La directive européenne relative à la protection des données personnelles, définitivement adoptée le 20 juillet 1995, constitue un dénominateur commun des démocraties qui veillent à concilier le respect de la vie privée et les nécessités de la recherche.

**Jacques Fauvet,
président de la CNIL**

UN MONUMENT D'IMBÉCILLITÉ

La publicité, parue dans *Le Monde* daté 15-16 octobre, financée par les médecins néo-zélandais et australiens et représentant la tombe de Marie Curie est bien un monument d'imbécillité. Comparer la mort de ce savant des suites d'irradiations et les risques des essais nucléaires français dans le Pacifique joue sur l'amalgame verbal : irradiations, nucléaire, mort atroce. Il fallait le faire, ce le fut.

Comme une grande majorité silencieuse, je suis bien évidemment contre la bombe atomique, pour la dénucléarisation mondiale, le moratoire. Je suis aussi contre la guerre, le fascisme, contre la purification ethnique, contre toutes les dictatures qui émergent régulièrement de ci de là et dont l'histoire du monde est jonchée et le restera sans doute.

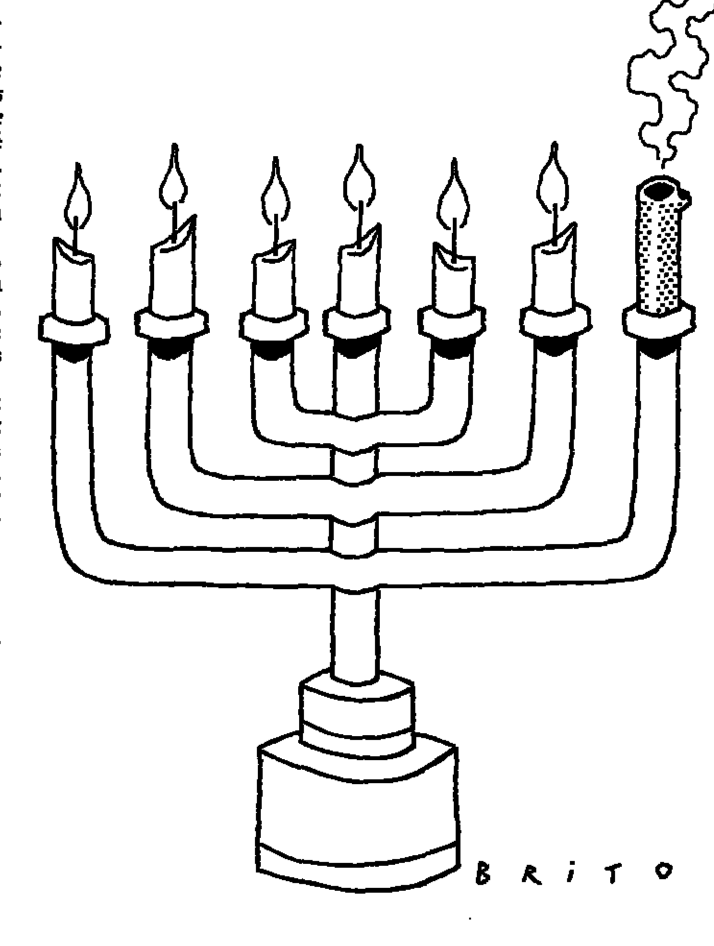
Curieusement, les mouvements pacifistes actuels et antinucléaires, avec leurs argumentaires totalement irrationnels, leurs bons sentiments de type science sans conscience, me paraissent plus proches, par leur obscurantisme, des démarches de pensée fascistes et intolérantes que des démocraties raisonnables nourries du cartésianisme puisé au siècle des Lumières. Voici que des médecins s'insurgent contre les radiations. Ils ont sans doute oublié que leurs outils diagnostiques (radiographie, tomodensitométrie, scintigraphie) ou thérapeutiques (bombe au cobalt, etc.) sont basés sur les propriétés des rayonnements ionisants, qui leur permettent d'être efficaces dans le traitement de bien des cancers qui étaient auparavant régulièrement mortels. Ont-ils perdu tout sens commun, sont-ils à ce point manipulés, à ce point démagogues, ou est-ce le simple plaisir d'embêter les Français ?

Que n'a-t-on pas vu de telles publicités provenant des mêmes pays s'insurger contre la guerre en Bosnie, la purification ethnique ou les massacres au Rwanda ?

Devant cette montée de l'obscurantisme, de l'irrationnel, la réflexion s'impose. Est-ce que Chirac n'a pas finalement raison ? N'est-ce pas justement le moment de posséder une armée crédible, au service de la communauté européenne, avec des bombes atomiques en état de marche pour effectivement effrayer un ennemi potentiel ? Cela dans un état démocratique avec des militaires disciplinés et compétents, des savants atomistes soucieux de l'intérêt général et, surtout, de notre protection.

**Pr Laurent Sedel,
Paris**

TRAIT LIBRE



BOISSONS Pernod-Ricard, numéro un mondial du pastis et propriétaire de la marque Orangina, mise sur l'international. Le marché français des alcools est en déclin et le chiffre d'affaires de la société stagne en France, à cause de la déprime de la consommation. ● PATRICK RICARD veut conserver le contrôle du groupe qu'il préside et exclut toute augmentation de capital pour financer son expansion. Afin d'éviter tout risque d'OPA, l'entreprise familiale a toujours choyé ses actionnaires. ● LE GROUPE développe progressivement son réseau de distribution international. ● FAUTE DE MOYENS, la société ne peut pas racheter de très grandes marques. Pernod-Ricard développe une stratégie de niches, notamment dans les whiskys irlandais, où il parvient à gagner de l'argent. Le groupe doit améliorer sa profitabilité dans les boissons sans alcool à l'étranger.

Pernod-Ricard doit concilier internationalisation et rentabilité financière

Dans un marché français morose, Patrick Ricard, président du numéro un mondial de l'anis, doit développer sa société à l'étranger. Mais, pour garder son indépendance, cette société familiale doit choyer ses actionnaires

LE DÉVELOPPEMENT de Pernod-Ricard ne passe plus par la France. Illustration symbolique, la société va se restructurer et fermer deux usines de pastis sur sept en France, à Marseille et à Thiais. Sur un marché national où la consommation d'alcool régresse, le roi de l'apéritif anisé, présidé par Patrick Ricard, souffre. En 1994, la consommation de pastis en France avait baissé de 8,2 % à la suite de la hausse des taxes sur les alcools. Cet automne, la rechute de la consommation affecte la société, dont les ventes en France stagnent depuis le début de l'année. Après une chute de 16,6 % de son résultat semestriel, Pernod Ricard prévoit pour la première fois un bénéfice annuel en baisse de 5 % pour 1995.

Depuis des années, Pernod-Ricard mise sur l'international. Il y réalise désormais 60 % de son chiffre d'affaires contre 23 % en 1982. Mais avec des ventes de 15,8 milliards de francs, le français fait figure de poids-plume face aux géants du secteur des alcools, deux à quatre fois plus gros que lui, que sont les britanniques Grand Metropolitan, Guinness et Allied Domecq, le canadien Seagram ou l'américain Bacardi Martini.

« Nous n'avons pas de problème de taille, sauf si nous devions nous battre dans le cadre d'une OPA, explique au *Monde* Patrick Ricard. *Nous avons une capacité à lever des fonds par endettement, mais nous excluons toute augmentation de capital. L'intérêt de l'actionnaire, c'est qu'on lui donne de l'argent, pas qu'on lui en demande. »*

PAS D'HÉRITAGE

La société a toujours choyé ses actionnaires : dividende en progression régulière et cours multiplié par dix en vingt ans. Depuis quelques années, elle organise même des visites de ses implantations à Cuba ou en Irlande. Patrick Ricard n'a pas le choix, s'il veut conserver le contrôle du groupe né en 1975 de la fusion entre les frères ennemis Pernod et Ricard. Le risque d'OPA hostile n'a jamais pu être totalement écarté, car le capital est mal verrouillé (60 % du capital est en Bourse). Seul un cours de Bourse élevé peut le protéger.

« Je possède personnellement 1 % du capital et ma famille en détient un peu moins de 20 %. La famille Pernod en conserve environ 5 %. Il faut y ajouter le personnel (4 %) et la Société générale (10 %) », explique-t-il. Il est aussi exclu de vendre la société, ne serait-ce que pour respecter la volonté du patriarche-fondateur, Paul Ricard, âgé de quatre-vingt-six ans. *« Ce serait la pire des choses qu'on pourrait lui faire »*, confesse son fils Patrick (cinquante ans). Pour limiter le laminage du patrimoine par les droits de succession, le président du groupe et ses frères et sœurs n'hériteront pas. *« Nous allons sauter une génération. Ce sont nos trente et un enfants et petits-enfants qui recevront directement les actions »*, explique-t-il.

Acceptant ces contraintes, Pernod-Ricard développe progressivement son réseau de distribution mondial et ses marques. Depuis le début de l'année, la société a pris le contrôle de ses réseaux de vente au Portugal et en Belgique, maîtrisant ainsi directement sa distribution dans toute l'Union européenne. Il a aussi créé deux sociétés de distribution en Inde et au Sri Lanka.

PORTEFEUILLE DE MARQUES

L'interrogation provient du portefeuille de 150 marques de la société (Pastis 51, Suze, Bisquit, Pampril...), dont la seule réellement mondiale est Ricard. *« Pernod-Ricard, c'est un superbe réseau de distribution, mais pas assez de grandes marques »*, constate Sylvain Massot, analyste financier chez Morgan Stanley. Mais les marques coûtent une fortune à racheter et le groupe refuse de payer trop cher ses acquisitions. D'où la politique de « niche » développée par la société. *« Il faut avoir une gamme complète à proposer au consommateur »*, explique Patrick Ricard. En 1988, le groupe acquiert pour 2,6 milliards de francs Irish Distillers, s'assurant ainsi 100 % du petit segment de marché que sont les whiskeys irlandais, avec la marque Jameson. Fin 1993, elle obtient la distribution de Havana Club, le rhum cubain le plus consommé au monde. En 1994, la vodka russe Altaï rentre dans le portefeuille du groupe.

Sur un marché mondial où la consommation d'alcool régresse, le groupe doit absolument réussir son internationalisation dans les boissons sans alcool, qui représentent plus de 50 % de son chiffre d'affaires. Mais le développement, principalement d'Orangina, est difficile face aux géants que sont Pepsi ou Coca, même si Patrick Ricard affirme ne pas en être directement concurrent. *« Orangina est un produit fait avec de l'orange, qui coûte plus cher à produire que les soft drinks. »* Faute de moyens financiers, le groupe doit avoir, là aussi, une stratégie de « niches ». Orangina gagne de l'argent à l'étranger, dit M. Ricard. Mais encore trop peu au goût de ses actionnaires.

Arnaud Leparmentier

Vingt ans de croissance

● **1975 :** Les sociétés Ricard et Pernod fusionnent pour donner naissance à Pernod-Ricard.
● **1978 :** Patrick Ricard devient président du groupe.
● **1982 :** la société acquiert la marque Orangina.
● **1988 :** Pernod-Ricard remporte l'OPA lancée sur Irish Distillers et devient leader mondial du whiskey irlandais.
● **1989 :** Pernod-Ricard perd l'embouteillage et la distribution de Coca Cola en France. Le groupe perd cette année 21 % de son chiffre d'affaires sans alcool.
● **1993 :** le groupe devient distributeur du rhum cubain Havana Club.
● **1994 :** la vodka russe Altaï rentre dans le portefeuille du groupe. La société, qui emploie 11 500 collaborateurs, réalise un chiffre d'affaires de 15,8 milliards de francs, dont 58 % hors de France et 51 % dans les sans-alcool. Le résultat net du groupe atteint 1,15 milliard de francs.
● **1995 :** Pernod-Ricard prévoit un résultat net en baisse de 5 %.

Daimler Benz renoncerait à prendre le contrôle de Cap Gemini Sogeti

LE GROUPE allemand Daimler Benz ne prendrait pas la majorité de la société de services informatiques française Cap Gemini Sogeti (CGS), numéro un en Europe, comme il en a la possibilité depuis un accord conclu en 1991, selon le quotidien allemand *Frankfurter Algemeine Zeitung* du 10 novembre. Evoquant les réticences du conseil de surveillance de Daimler Benz sous l'influence de la Deutsche Bank, le quotidien de Francfort précise que la décision doit encore être discutée avec Serge Kampf, le PDG qui est aussi l'actionnaire majoritaire de la société française.

En 1991, Edzar Reuter, le patron du groupe allemand, souhaitait construire *« un Konzern technologique »*, dont l'un des axes devait être les services informatiques. Il avait acquis 34 % de Sogeti SA, société holding qui contrôle 61,5 % de CGS, avec une option d'achat de 17 % supplémentaires au 1er janvier 1996, lui donnant éventuellement la majorité de Sogeti SA. Daimler Benz payait au total 1,4 milliard de marks (5 milliards de francs), une somme considérée comme très élevée. D'autant que l'année suivante CGS plongeait dans le déficit pour trois exercices consécutifs. Au premier semestre 1995, CGS a perdu encore 19 millions de francs malgré un résultat d'exploitation redressé à 324 millions de francs et un chiffre d'affaires de 5,5 milliards.

Daimler Benz va-t-il faire jouer son option à la fin de l'année ? La question anime les conversations du monde informatique depuis trois ans. Le gouvernement français, alarmé de voir le fleuron de ce secteur partir dans des mains allemandes, a essayé, en 1993, de faire entrer France Télécom dans le jeu. Sans succès. M. Reuter, qui voulait calmer les susceptibilités françaises, a cherché un partenaire en France, songeant un moment à Matra. Mais sans succès non plus.

La question devrait se régler en fonction de considérations très allemandes. Jürgen Schrempp, qui a remplacé Edzar Reuter à la tête de Daimler Benz, doit faire subir au groupe une restructuration douloureuse. Dans ce contexte de repli, le conseil de surveillance estimerait que les 17 % de Sogeti représenteraient un nouvel investissement (quelque 400 millions de marks) trop onéreux. Les fonds du groupe doivent être mobilisés en priorité pour la branche aéronautique (DASA). En outre, la valeur de CGS n'est pas encore dépréciée dans les comptes. Une prise de contrôle majoritaire y forcerait, étant donné que le titre Daimler Benz est coté aux Etats-Unis.

D'où l'idée d'échanger les 34 % de Sogeti SA contre une part de 21 % directement dans Cap Gemini Sogeti, Daimler Benz renonçant à prendre le contrôle du groupe français. Avec 21 % de CGS, il retrouve sa liberté, y compris celle de revendre ses titres en Bourse.

A Paris, Cap Gemini Sogeti affirmait, vendredi 10 novembre, que *« rien n'est décidé »*. Que le groupe allemand renonce à devenir le numéro un européen du service informatique pour se consacrer à l'automobile et à l'aéronautique apparaît quand même comme très probable.

E. L. B.

Les loueurs de bateaux luttent pour leur survie

LES ACTIONNAIRES institutionnels de Moorings (mouillages en anglais), premier loueur mondial de bateaux de plaisance avec plus de 600 unités dont 262 loin de la France métropolitaine (Antilles, Caraïbes, Pacifique sud et Méditerranée), et un peu moins de 500 millions de chiffre d'affaires, viennent de revendre cette firme à un groupe d'investisseurs américains, Viking Capital Partners, pour la somme de 1 franc, les banques étant contraintes d'abandonner 50 % de leurs créances à court terme et les acquéreurs s'apprêtant à injecter 60 millions de francs d'argent frais.

Ces actionnaires institutionnels, parmi lesquels la Caisse des dépôts, l'UAP, AXA, Suez et la banque d'affaires britannique Schroder, après deux opérations de recapitalisation (15 millions de francs en décembre 1994 et autant en février 1995), avaient refusé de fournir les 30 millions de francs supplémentaires exigés par un plan de restructuration de trois ans pour reconstituer les fonds propres. Ces derniers, de 100 millions de francs au départ, se trouvaient très fortement entamés par les déficits de ces deux dernières années.

INVENDABLE BOULET

C'est la fin d'une aventure audacieuse, engagée en 1987 par la Compagnie internationale des wagons-lits, qui avait alors racheté à l'Américain Charlie Cary la firme de location Moorings, créée il y a vingt ans à Tortola, aux îles Vierges, très bien gérée et largement bénéficiaire. Hélas, l'acquisition en 1989, par ces mêmes Wagons-lits, du numéro un français de la location, Kavos, créé au début des années 70 par un couple, Alexandra Kavageorgis et Georges Trillard, allait mettre le ver dans le fruit : les activités méditerranéennes de cette firme, surtout en Grèce, mais aussi sur les côtes dalmate et turque, étaient gérées d'une manière tout à fait orientale, avec des obscurités comptables extrêmement gênantes et coûteuses. Ajoutons-y un ensoleillement deux fois moindre qu'aux Antilles, le choc de la guerre du Golfe, celui de la crise yougoslave ensuite, et Kavos est devenu un boulet qui tire Moorings vers le fond.

Les acheteurs américains, parmi lesquels, ô ironie, on retrouve le vendeur de 1987, Charlie Cary, vont essayer de se débarrasser de ce boulet invendable, probablement en le franchisant. C'est la découverte récente d'un « trou » provoqué par la défaillance d'acheteurs grecs de bateaux destinés à être loués, bénéficiant de financement sans garantie réelle pour le prêteur, qui aurait motivé le retrait des actionnaires institutionnels, au prix d'une perte de 140 millions de francs, à savoir le prix payé aux Wagons-lits en 1990 pour l'acquisition de Moorings-Kavos.

De son côté, Stardust, autre loueur français, mais de dimension bien moindre, lutte pour sa survie, après 80 millions de francs de perte en 1994 et 20 millions de francs prévus en 1995. Altus, filiale du Crédit lyonnais, a dû injecter 177 millions de francs l'an dernier, dont 130 millions de francs en capital et 47 millions de francs en conversion de créances, en attendant de pouvoir revendre la firme au terme d'un plan de trois ans, qui permettrait le retour à l'équilibre. En avril dernier, le PDG de Stardust, Jean-Michel Tissier, a été révoqué ; il ferait l'objet de poursuites par la nouvelle direction, après avoir été remplacé par Jean de Segogne, membre du directoire d'Altus.

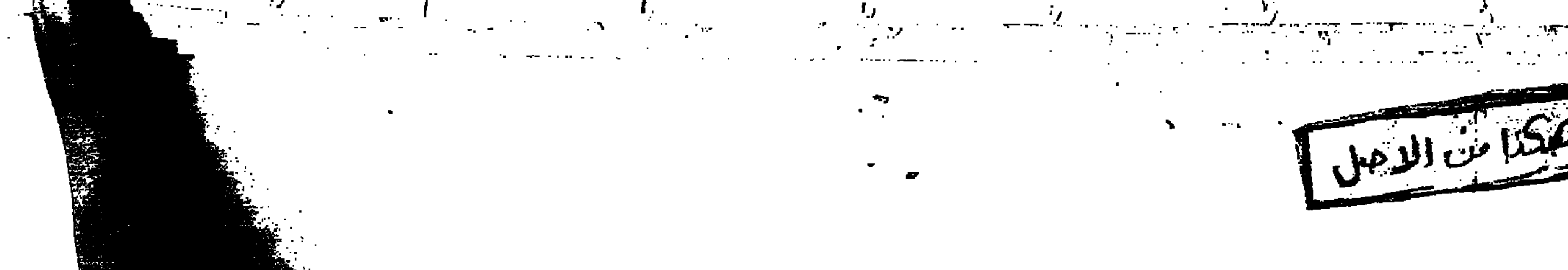
On notera qu'il y a deux ans le même Stardust avait recueilli deux loueurs italiens en déconfiture : ATM et surtout Jet-Sea, dont le passif est de plusieurs centaines de millions de francs, après la découverte des escroqueries de ses deux dirigeants, MM. Asseo et Casio, dont l'un se trouve sous contrôle judiciaire aux Etats-Unis et l'autre emprisonné en France. Depuis deux ans, les liquidateurs s'efforcent de récupérer les centaines de bateaux éparpillés en Floride et dans les Caraïbes.

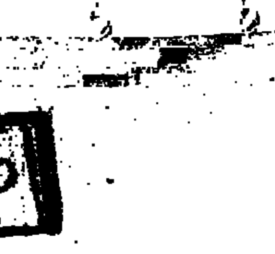
DÉFISCALISATION

La croissance très rapide et éphémère de ces deux loueurs a été permise par la défiscalisation au titre de la loi Pons, réformée il est vrai en 1992, mais probablement un peu tard. Comme les loueurs sont hors d'état de financer l'achat de leurs bateaux, ils les font porter par des particuliers, à qui ils les vendent moyennant une commission de 23 %, véritable pactole, mais aussi dangereuse chute en avant qui, dans le cas d'ATM et Jet-Sea, a fini très mal.

Tout cela évidemment ne peut qu'ajouter aux malheurs des constructeurs français de bateaux. Ainsi le nouveau propriétaire de Moorings, dont le chantier Bénéteau est le principal fournisseur, pourrait être tenté de s'adresser à un constructeur américain, Hunter, dont les prix exprimés en dollars dépréciés sont inférieurs de 20 % aux prix français.

François Renard





Revue des valeurs

Semaine du 6 au 10 novembre 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↗	↗	↘	↗	↘
CAC 40	DOW JONES	NIKKEI	FT 100	DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 **+ 0,42 %**

« Pour rien... »

A L'ESPOIR – prudent – suscité au cours de la semaine passée par une progression de 5,15 % des valeurs françaises a succédé, comme l'avaient anticipé nombre d'analystes, une période de consolidation et d'attentisme. De fait, les opérateurs ont vraiment l'impression que tous les événements qui ont émaillé la période n'ont eu aucun effet sur le marché parisien. *« Pour rien... »*, soupirait un opérateur en fin de semaine, en expliquant que le remaniement ministériel n'avait eu aucun impact, pas plus que la baisse des taux. Rien d'étonnant, dans ces conditions, que les opérateurs aient conservé, comme point d'arrimage, les dates des 13 et 14 novembre, jours où seront débattues à l'assemblée les mesures visant à réduire les déficits sociaux. Rien d'étonnant non plus que l'indice CAC 40 n'ait progressé que de 0,42 % à 1 839,82 points. Depuis le début de l'année, les valeurs françaises affichent désormais un repli de 2,2 %.

Dès lundi, quelques ventes bénéficiaires ont écorné les gains dans un volume de transactions peu étoffées de l'ordre de 3 milliards de francs. L'euphorie affichée huit jours plus tôt retombait et les valeurs abandonnaient 0,52 %. Le lendemain, les boursiers ont bien accueilli l'annonce du remaniement ministériel : l'indice CAC 40 qui évoluait dans le rouge s'est littéralement envolé peu après la renomination de M. Juppé au poste de premier ministre à 11 heures. Après avoir dépassé les 2 % de gains à plusieurs reprises, les valeurs françaises ont finalement terminé la séance sur une avance de 1,90 % à 1 857,35 points. Mercredi, alors que le gouvernement Juppé II semblait convenir aux boursiers sans toutefois les surprendre, la séance s'achevait sur un gain de 0,48 %. Cette nouvelle progression portait les gains de l'indice CAC 40 à près de 7 % depuis l'intervention télévisée du président Jacques Chirac.

LE POTENTIEL DES DISTRIBUTEURS

Mais, à aucun moment, le marché ne s'est donné l'occasion de marquer une pause, ce qui pour les intervenants restait une menace sur la solidité de la reprise.

Le besoin de marquer une pause se faisant plus pressant, ni le geste de la Banque de France ni les chiffres américains sur les prix de gros et le chômage en octobre n'ont été jugés significatifs pour donner jeudi une orientation au marché. L'indice CAC 40 a terminé sur un repli de 0,73 %. En l'absence d'éléments incitateurs, le mouvement amorcé la veille s'est poursuivi vendredi. Au terme d'une séance moins active que les précédentes avec seulement 3,6 milliards de francs traités sur le marché à règlement mensuel, les valeurs ont baissé de 0,69 %.

Du côté des valeurs, les titres de la distribution, l'un des trois secteurs bénéficiaires depuis le début de l'année avec l'industrie agro-alimentaire et les autres biens de consommation, ont fait l'objet de prises de bénéfice à l'image de Casino, Promodès ou Carrefour. Le titre de ce dernier a abandonné 3,8 % jeudi et 0,7 % vendredi. Le secteur de la distribution, qui s'est particulièrement apprécié au cours des deux dernières années, subit les craintes d'un ralentissement de la consommation à la suite des mesures que le gouvernement compte adopter pour réduire les déficits publics.

Cette opinion n'est toutefois pas partagée par la société de Bourse SGE-Delahaye, qui a estimé vendredi que la contre-performance du mois d'octobre ne constituait pas une *« rupture de tendance »*. Malgré des aléas conjoncturels, relève l'ex-charge, le potentiel d'appréciation des marges des distributeurs cotés est plus substantiel que précédemment, cet élément incitant à maintenir ses prévisions bénéficiaires pour 1995 et 1996.

François Bostnavaron

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	3-11-95	6-11-95	7-11-95	8-11-95	9-11-95
RM	3 599 355	[illegible]	5 708 717	[illegible]	4 992 314
Comptant R. et oblig.	45 264 297	[illegible]	24 766 695	[illegible]	25 008 010
Actions	140 025	[illegible]	133 421	[illegible]	130 112
Total	49 003 677	[illegible]	30 608 833	[illegible]	30 130 436

INDICES

	6-11-95	7-11-95	8-11-95	9-11-95	10-11-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 252,45	[illegible]	1 278,61	[illegible]	1 261,93
SBF 250	1 204,83	[illegible]	1 226,70	[illegible]	1 216,13
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 822,64	[illegible]	1 866,33	[illegible]	1 839,82

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
Carrefour	616 964	[illegible]
Société gle	2 874 540	[illegible]
Sovac	1 499 592	[illegible]
BNP	3 858 561	[illegible]
AXA	2 773 412	[illegible]
Elf Aquitaine	2 295 493	[illegible]
Eaux (Gle des)	1 547 992	[illegible]
Saint-Gobain	969 271	[illegible]
UAP	5 057 678	[illegible]
Alcatel Alsthom	1 146 618	[illegible]
Total	1 445 720	[illegible]
Danone	628 683	[illegible]
CCF	2 078 926	[illegible]
Paribas	1 861 947	[illegible]

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
GAN	[illegible]
Filipacchi Medias	[illegible]
NRJ	[illegible]
IDIA	[illegible]
Spir Communication	[illegible]
Legris Indust.	[illegible]
Nord-Est	[illegible]
Alcatel Cable	[illegible]
Axa	[illegible]
BNP	[illegible]
Havas	[illegible]
Unibail	[illegible]
SGE	[illegible]
Pollet	[illegible]

Valeurs en baisse	%
Olipar	[illegible]
CEP Communication	[illegible]
Esso	[illegible]
Comptoir Entrep. 1	[illegible]
UIS	[illegible]
Moulinex	[illegible]
Ecco	[illegible]
Synthelabo	[illegible]
Technip	[illegible]
Comptoir Moder.	[illegible]
Sanofi	[illegible]
Gascogne	[illegible]
Gr. Zannier (Ly)	[illegible]
Roussel	[illegible]

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	10-11-95	Diff.
Bongrain	2 600	[illegible]
Danone	793	[illegible]
Eridania Béghin-Say	838	[illegible]
Fromageries Bel	4 500	[illegible]
LVMH	955	[illegible]
Pernod-Ricard	288,70	[illegible]
Remy-Cointreau	139	[illegible]
Saint-Louis	1 444	[illegible]

ASSURANCES	10-11-95	Diff.
AGF	149,50	[illegible]
AXA	293	[illegible]
GAN	145	[illegible]
SCOR SA	151,30	[illegible]
UAP	129,10	[illegible]

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	10-11-95	Diff.
Bouygues	334	[illegible]
Ciments français	212	[illegible]
Colas	828	[illegible]
Eiffage	694	[illegible]
Eurotunnel	7,60	[illegible]
GTM Entrepose	316	[illegible]
Imétal	560	[illegible]
Jean Lefebvre	315	[illegible]
Lafarge-Coppée	330,60	[illegible]
Pollet	400	[illegible]
Saint-Gobain	589	[illegible]
SGE	115,70	[illegible]

CHIMIE	10-11-95	Diff.
Air liquide	818	[illegible]
Gascogne	470	[illegible]
Michelin	204	[illegible]
Plastic-Omnium	338	[illegible]
Rhône-Poulenc A	106,80	[illegible]
Roussel-Uclaf	735	[illegible]
Sanofi	290	[illegible]
Synthélabo	290	[illegible]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	10-11-95	Diff.
Bertr. Faure (EBF)	154	[illegible]
BIC	445,30	[illegible]
Chargeurs	1 072	[illegible]
Christian Dior	469,10	[illegible]
Clarins	453,20	[illegible]
DMC	211,90	[illegible]
Essilor Int.	890	[illegible]
Gr. André	380	[illegible]
Oréal (L')	1 215	[illegible]
Moulinex	90	[illegible]
Salomon	2 870	[illegible]
SEB	584	[illegible]
Skis Rossignol	1 289	[illegible]
Sommer-Allibert	1 349	[illegible]
Zodiac	646	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES	10-11-95	Diff.
Bancaire (Cie)	518	[illegible]
BNP	222	[illegible]
CCF	245,10	[illegible]
Cetelem	836	[illegible]
Comptoir entrepr.	14,20	[illegible]
CPR	378	[illegible]
Créd. fon. France	88,45	[illegible]
Crédit local Fce	406	[illegible]
Créd. lyon. CIP	270,30	[illegible]
Crédit national	332,50	[illegible]
Société générale	579	[illegible]
SOVAC	610	[illegible]
UFB Locabail	390	[illegible]
UIC	57,25	[illegible]
Via Banque	163,50	[illegible]

DISTRIBUTION	10-11-95	Diff.
Carrefour	2 676	[illegible]
Casino Guichard	138,20	[illegible]
Castorama Dubois	771	[illegible]
Comptoirs modernes	1 456	[illegible]
Damart	4 365	[illegible]
Docks France	716	[illegible]
Galeries Lafayette	1 319	[illegible]
Guilbert	581	[illegible]
Guyenne Gascogne	1 310	[illegible]
Pinault-Print. Red.	992	[illegible]
Primagaz	379,90	[illegible]
Promodès	1 132	[illegible]
Rexel	783	[illegible]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	10-11-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	431	[illegible]
Alcatel-Câble	306,50	[illegible]
CS (ex-CSEE)	177,50	[illegible]
Intertechnique	395	[illegible]
Labinal	531	[illegible]
Legrand	783	[illegible]
Matra-Hachette	94,55	[illegible]
Radiotechnique	253	[illegible]
Sagem	2 705	[illegible]
Schneider SA	190,30	[illegible]
Thomson-CSF	106,10	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	10-11-95	Diff.
GFC	360	[illegible]
Olipar	4,61	[illegible]
Rue Impériale	3 475	[illegible]
Sefimeg	320	[illegible]
Simco	437	[illegible]
UIF	419	[illegible]
Lucia	67	[illegible]
Silic	639	[illegible]
Sogeparc	647	[illegible]

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	10-11-95	Diff.
Bolloré Techno.	457,90	[illegible]
Cerus Europ. Reun.	64,90	[illegible]
CGIP	965	[illegible]
Eurafrance	1 665	[illegible]
Gaz et Eaux	1 847	[illegible]
Lagardère	97,20	[illegible]
Marine-Wendel	398	[illegible]
Navigation mixte	730	[illegible]
Nord-Est	137,20	[illegible]
Paribas	274,60	[illegible]
Suez	194,10	[illegible]
Worms & Cie	211	[illegible]
Parfinance	190	[illegible]
Montaignes P. Gest.	–	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	10-11-95	Diff.
CarnaudMetalbox	212,20	[illegible]
Dassault Aviation	366	[illegible]
De Dietrich	241	[illegible]
Fives-Lille	397	[illegible]
Legris Industrie	155,50	[illegible]
Métaleurop	52,50	[illegible]
Pechiney CIP	256,50	[illegible]
Pechiney Int.	110,20	[illegible]
Peugeot	673	[illegible]
Renault	153,60	[illegible]
Strafor Facom	580	[illegible]
Valeo	225	[illegible]
Vallourec	194	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT	10-11-95	Diff.
Anglo-American	301,10	[illegible]
Buffelsfontein	22,40	[illegible]
De Beers	142,10	[illegible]
Driefontein	59,50	[illegible]
Gencor Limited	18,15	[illegible]
Harmony Gold	50	[illegible]
Randfontein	32,80	[illegible]
Saint-Helena	36,75	[illegible]
Western Deep	165,50	[illegible]

PÉTROLE	10-11-95	Diff.
Elf Aquitaine	334	[illegible]
Esso	481	[illegible]
Géophysique	179	[illegible]
Total	309,60	[illegible]
BP France	125	[illegible]
Erap-Elf	299,50	[illegible]

SICOMI OU EX-SICOMI	10-11-95	Diff.
Bail Investiss.	810	[illegible]
Interbail	319	[illegible]
Klépierre	551	[illegible]
Locindus	780	[illegible]
Sélectibanque	100	[illegible]
Unibail	481	[illegible]
Genefim	114	[illegible]
Immobail	158	[illegible]

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	10-11-95	Diff.
Accor	599	[illegible]
BIS	445	[illegible]
Canal Plus	835	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	134	[illegible]
CEP Comm.	439,90	[illegible]
Club Méditerranée	398,30	[illegible]
Eaux (Gie des)	487,70	[illegible]
Ecco	688	[illegible]
Euro Disney	16,05	[illegible]
Filipacchi Médias	701	[illegible]
Havas	366,90	[illegible]
Lyonnaise des eaux	490,20	[illegible]
Publicis	310	[illegible]
SITA	830	[illegible]
Sligos	415	[illegible]
Sodexho	1 261	[illegible]
SCAC Delmas	730	[illegible]
Dauphin OTA	173	[illegible]
OGF O. Gest. Fin.	950	[illegible]
TF1	503	[illegible]
Technip	302	[illegible]

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	10-11-95	Diff.
6 % 1993-1997	100,07	[illegible]
EDF-GDF 3 %	7 470	[illegible]
CNB 5 000 F	–	[illegible]
CNB Par. 5 000 F	–	[illegible]
CNB Suez 5 000 F	–	[illegible]
CNI 5 000 F	101,20	[illegible]

TOKYO

Indice Nikkei **– 1,03 %**

Déprimée

AU COURS d'une semaine dominée par les échanges sur le marché à terme, la Bourse de Tokyo est restée déprimée, alors que subsistaient les inquiétudes concernant les institutions financières japonaises ployant sous les créances douteuses. *« En premier lieu, nous allons concentrer notre attention sur le décompte des créances douteuses qui devraient être annoncées ce mois-ci par le ministère des finances »*, a déclaré un analyste de la Société générale, ajoutant qu'une hausse de ce montant continuerait à déprimer le marché boursier.

L'indice Nikkei a terminé la période à 17 843,56 points, en baisse de 185,24 points, soit un recul de 1,03 %. Le volume quotidien moyen des échanges a été de 369,7 millions de titres, contre 313,1 millions huit jours plus tôt.

Après avoir entamé la semaine en légère hausse, l'indice Nikkei a chuté pendant trois séances consécutives avant de reprendre de la hauteur vendredi, lorsqu'un tardif rebond sur les marchés à terme a fait grimper les valeurs vedettes, ont déclaré des courtiers. Par ailleurs, le recul du dollar face au yen a également incité les opérateurs à la prudence.

Indices du 10 novembre : Nikkei, 17 843,56 (contre 18 028,80) ; Topix, 1 424,35 (contre 1 435,52).

LONDRES

Indice FT 100 **+ 0,66 %**

Soutenue

A LONDRES, la Bourse a été soutenue cette semaine par les espoirs d'une prochaine réduction des taux d'intérêt britanniques et par l'attrait des offres publiques d'achat (OPA). Les gains ont cependant été réduits vendredi, en raison d'une baisse du marché obligataire et de la fragilité de la livre sterling. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a terminé à 3 523,4 points, soit un gain hebdomadaire de 23 points (0,66 %).

Les chiffres de la production manufacturière britannique pour septembre (– 0,6 %) sont apparus comme des signes annonciateurs d'une possible baisse des taux d'intérêt dans les prochaines semaines. D'autant que la Banque d'Angleterre a été un peu plus optimiste sur l'inflation dans son rapport trimestriel publié mercredi.

Du côté des valeurs, la compagnie d'eau Northumbrian Water, qui a annoncé qu'elle allait rencontrer la Lyonnaise des eaux la semaine prochaine pour discuter des conditions d'un possible rachat, a gagné 105 pence à 1 108. Le gouvernement britannique a donné cette semaine son feu vert à une éventuelle OPA du groupe français.

Indice FT 100 du 10 novembre : 3 523,40 (contre 3 500,40).

FRANCFORT

Indice DAX 30 **– 0,44 %**

Atone

LA BOURSE de Francfort a connu une semaine atone alors que la stabilité du dollar, la baisse des taux d'intérêt et de bons résultats d'entreprises auraient pu inciter les investisseurs à montrer plus d'allant. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a accusé un recul de 0,44 % sur une semaine. Il a terminé la séance officielle à 2 172,17 points vendredi alors qu'il affichait encore 2 181,72 points, le 3 novembre.

Dans son rapport hebdomadaire, la Commerzbank estime que *« l'environnement boursier s'est amélioré récemment »*, s'appuyant notamment sur le ralentissement attendu de la conjoncture qui favorisera une hausse modérée des prix en Allemagne, ce qui est bon pour le marché obligataire et celui des actions. La banque estime que les résultats intermédiaires des entreprises cotées au DAX correspondent aux prévisions, même si une révision à la baisse est possible pour l'exercice 1996.

Hoechst, BASF et Bayer ont reculé en dépit de l'annonce d'une flambée des bénéfices avant impôts sur les neuf premiers mois de l'année. Les investisseurs ont pris leur bénéfice, redoutant un ralentissement de la croissance dans l'industrie chimique en 1996.

Indice DAX du 10 novembre : 2 172,17 (contre 2 181,72).

NEW YORK

Indice Dow Jones **+ 0,93 %**

Records

WALL STREET a enregistré trois records consécutifs au cours de la semaine écoulée, n'étant plus qu'à 130 points de la barrière des 5 000 points que la grande Bourse new-yorkaise pourrait, selon certains analystes, franchir d'ici à la fin de l'année. L'indice Dow Jones a terminé vendredi au niveau record de 4 870,37 points en hausse de 44,80 points, soit un gain de 0,93 % sur la semaine.

Wall Street avait démarré la semaine en baisse en raison de prises de bénéfices et de la faiblesse du secteur de la haute technologie. Le record le plus spectaculaire a été enregistré mercredi, le principal indicateur de Wall Street se propulsant au niveau des 4 850 points. La Bourse avait bénéficié d'un net repli des taux d'intérêt à long terme en anticipation d'un bon indice des prix à la production en octobre. Celui-ci, publié jeudi, a reculé de 0,1 %. Mais le marché obligataire s'est ensuite nettement affaibli en raison des inquiétudes sur l'impasse budgétaire américaine. Le président Bill Clinton a réitéré vendredi son intention de mettre son veto aux textes républicains sur le relèvement du plafond de la dette et la nouvelle loi de finance provisoire. Les risques d'un défaut de paiement technique de l'Etat, à partir du mardi 14 novembre, se sont renforcés à mesure que les antagonistes affichaient leur détermination dans ce bras de fer.

Une fois franchi l'obstacle budgétaire, Wall Street devrait s'acheminer calmement vers le seuil des 5 000 points, selon des experts, dont Eugene Peroni, responsable chez Janney Montgomery Scott.

Indice Dow Jones du 10 novembre : 4 870,37 (contre 4 825,57).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK
Les valeurs du Dow Jones

En dollars	10/11	3/11
Alcoa	[illegible]	52
Allied Signal	[illegible]	43,63
American Express	[illegible]	41,75
AT & T	[illegible]	63,88
Bethlehem	[illegible]	13,25
Boeing Co.	[illegible]	69,50
Caterpillar Inc.	[illegible]	56
Chevron Corp.	[illegible]	48
Coca-Cola Co.	[illegible]	71,13
Disney Corp.	[illegible]	58,25
Du Pont Nemours & Co.	[illegible]	62,50
Eastman Kodak Co.	[illegible]	64,50
Exxon Corp.	[illegible]	76,13
Gen. Electric Co.	[illegible]	62,88
Gen. Motors Corp.	[illegible]	43,88
Goodyear T & Rubbe.	[illegible]	38,50
IBM	[illegible]	101,50
Intl Paper	[illegible]	37
J.P. Morgan Co.	[illegible]	78,25
McDonald's Corp.	[illegible]	40,75
Merck & Co. Inc.	[illegible]	56,75
Minnesota Mng & Mfg	[illegible]	59,25
Philip Morris	[illegible]	87,63
Procter & Gamble C	[illegible]	83,25
Sears Roebuck & Co.	[illegible]	36
Texaco	[illegible]	67,25
Union Carb.	[illegible]	38,13
Utd Technol.	[illegible]	89,50
Westingh. Electric	[illegible]	14,13
Woolworth	[illegible]	14,50

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

En livres	10/11	3/11
Allied Lyons	[illegible]	4,98
Barclays Bank	[illegible]	7,50
BAT Industries	[illegible]	5,24
British Aerospace	[illegible]	7,54
British Airways	[illegible]	4,74
British Gas	[illegible]	2,34
British Petroleum	[illegible]	4,66
British Telecom	[illegible]	3,72
BTR	[illegible]	3,36
Cadbury Schweppes	[illegible]	5,15
Eurotunnel	[illegible]	0,95
Glaxo	[illegible]	8,54
Grand Metropolitan	[illegible]	4,35
Guinness	[illegible]	5,10
Hanson Plc	[illegible]	1,92
Great Ic	[illegible]	5,60
HSBC	[illegible]	9,37
Imperial Chemical	[illegible]	7,79
Lloyds Bank	[illegible]	7,94
Marks & Spencer	[illegible]	4,05
National Westminst.	[illegible]	6,39
Peninsular Orienta.	[illegible]	4,93
Reuters	[illegible]	5,76
Saatchi & Saatchi	[illegible]	0,93
Shell Transport	[illegible]	7,28
SmithKline Beecham	[illegible]	6,42
Tate and Lyle	[illegible]	4,50
Unilever Ltd	[illegible]	12,08
Wellcome	[illegible]	–
Zeneca	[illegible]	11,80

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	10/11	3/11
Allianz Holding N	[illegible]	2 629
BASF AG	[illegible]	307,80
Bayer AG	[illegible]	371
Bay Hyp & Wechselbk	[illegible]	33,80
Bayer Vereinsbank	[illegible]	39,50
BMW	[illegible]	760
Commerzbank	[illegible]	324,50
Continental AG	[illegible]	20
Daimler-Benz AG	[illegible]	685,50
Degussa	[illegible]	451,50
Deutsche Babcock A	[illegible]	140
Deutsche Bank AG	[illegible]	63,90
Dresdner BK AG FR	[illegible]	37,88
Henkel VZ	[illegible]	518
Hoechst AG	[illegible]	365,50
Karstadt AG	[illegible]	609,50
Kaufhof Holding	[illegible]	476
Linde AG	[illegible]	870
DT. Lufthansa AG	[illegible]	199,50
Man AG	[illegible]	413
Mannesmann AG	[illegible]	466
Mettallges AG	[illegible]	28,30
Preussag AG	[illegible]	404,50
RWE	[illegible]	507,20
Schering AG	[illegible]	99,50
Siemens AG	[illegible]	745,30
Thyssen	[illegible]	253,50
Veba AG	[illegible]	57,95
Viag	[illegible]	572,50
Wellaq AG	[illegible]	762

TOKYO
Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	10/11	2/11
Akai Elec.	[illegible]	318
Bank of Tokyo	[illegible]	1 490
Bridgestone	[illegible]	1 440
Canon	[illegible]	1 830
Daiwa Sec.	[illegible]	1 230
Fuji Bank	[illegible]	1 950
Hitachi Ltd	[illegible]	1 070
Honda	[illegible]	1 850
Japan Airlines	[illegible]	639
Kirin Brew	[illegible]	1 060
Kobe Steel	[illegible]	265
Matsushita El.	[illegible]	1 450
Mitsubishi Corp.	[illegible]	1 140
Mitsui Marine	[illegible]	620
Nikko Sec.	[illegible]	990
Nintendo	[illegible]	7 700
Nippon Steel	[illegible]	345
Nissan	[illegible]	736
Nomura Sec.	[illegible]	1 940
NTT	[illegible]	819 000
Pioneer	[illegible]	1 580
Sanyo	[illegible]	541
Sega Enterprises	[illegible]	5 450
Sharp	[illegible]	1 450
Sony	[illegible]	4 870
Sumitomo Bk	[illegible]	1 860
Suzuki Motors	[illegible]	1 080
Toshiba	[illegible]	765
Toyota	[illegible]	1 920
Yamaichi Sec.	[illegible]	566

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Un emprunt étranger au secours de la Sécurité sociale ?

SERA-T-IL fait appel au marché international des capitaux pour combler une partie du lourd déficit de 120 milliards de francs creusé depuis deux ans par la Sécurité sociale ? La question se pose depuis le mois de juillet.

On sait l'opposition formelle des pouvoirs publics à lever des fonds d'Etat en devises. La France n'emprunte directement qu'en francs ou en écus. Mais comme les ressources nécessaires à la Sécurité sociale seront vraissemblablement obtenues par l'intermédiaire d'une caisse d'amortissement, plusieurs spécialistes n'excluent pas l'éventualité d'opérations libellées en deutschemarks, en yens ou en dollars.

ASPECT PRATIQUE

La solution d'un emprunt étranger aurait plusieurs avantages. Elle éviterait notamment de surcharger le marché obligataire national. En outre, elle permettrait, le cas échéant, de profiter de taux d'intérêt moins élevés qu'en France.

Toutefois, la décision ne saurait dépendre de seules considérations économiques. L'affaire a un côté politique évident qui touche au prestige du pays.

Nombreux sont ceux qui considèrent que financer ses déficits à l'étranger, ce serait déroger à son rang et, pour cette raison, récusent d'emblée tous les arguments de ceux qui ne voient que l'aspect pratique du problème.

Quoi qu'il en soit, cela n'empêche pas le débat de se poursuivre, et il a le mérite de mettre en lumière la façon dont le crédit de la France est perçu hors des frontières.

La principale interrogation concerne en fait le Japon et l'opposition manifestée à la reprise des essais nucléaires. Il est certes difficile de préjuger de l'impact que cela pourrait avoir sur un grand emprunt français à caractère national qui s'adresserait spécifiquement aux investisseurs nippons. On dispose cependant d'éléments de réponse suffisamment précis pour penser que l'influence en serait négligeable.

Le Crédit local de France avait contracté, au mois d'octobre, un emprunt de 1 milliard de deutschemarks pour une durée de cinq ans par l'entremise d'une des plus grandes maisons de titres japonaises, Nomura, qui, en l'espace de deux semaines, a vendu tous les titres à des épargnants de son propre pays.

Le succès de cette transaction a été tel qu'une seconde émission de même taille vient de voir le jour pour le même emprunteur, dont on espère qu'il lui sera fait un accueil tout ausi favorable.

Pour sa part, la Caisse centrale du Crédit immobilier de France a émis, mercredi 8 novembre, un euro-emprunt de 40 milliards de yens sur une durée de cinq ans également. Il est destiné à des investisseurs professionnels japonais qui réagissent beaucoup plus rapidement que les souscripteurs particuliers. En quelques heures, tout a été placé.

PROPOSITIONS ALLÉCHANTES

Ces exemples sont probants, mais on hésite pourtant à croire qu'ils réussiront à persuader les pouvoirs publics pour ce qui est de la Sécurité sociale. Il y a trois ans, ils avaient résisté à des propositions extrêmement alléchantes que leur faisaient les banques allemandes.

C'était à la suite du plus grand emprunt international jamais émis en euromarks (5,5 milliards de deutschemarks) que venait de lancer l'Angleterre à des conditions très économiques.

La France, si elle s'était alors décidée à solliciter le marché allemand, aurait eu à payer moins cher que la Grande-Bretagne. Le Trésor, dit-on, n'aurait accepté que si, en échange, l'Allemagne s'était présentée sur le marché français.

Il n'en était pas question, car l'Allemagne fait également partie de ces pays qui ne lèvent pas de fonds en devises. Elle n'émet d'emprunt que sur son propre marché de capitaux.

Christophe Vetter

DEVISES ET OR

Le dollar menacé

ALORS qu'il affichait, depuis plusieurs semaines, une relative vigueur, le dollar a nettement fléchi au cours des derniers jours. Le billet vert s'inscrivait, vendredi soir 10 novembre, à des niveaux de 1,4090 mark, 100,50 yens et 4,86 francs. Le billet vert a d'abord souffert de la crainte des investisseurs de voir les Etats-Unis être placés en cessation de paiement. Ce scénario rocambolesque, compte tenu de la solidité financière du pays, qui est la conséquence du bras de fer opposant la Maison Blanche au Congrès sur le budget, aurait des conséquences difficiles à imaginer sur l'ensemble des actifs financiers américains.

De nombreux fonds d'investissement ne sont en effet pas autorisés à investir dans des titres d'institutions s'étant trouvées ou se trouvant en cessation de paiement. Si les Etats-Unis connaissaient cette situation, certains analystes redoutent une réaction de panique sur les marchés financiers. D'autres experts, plus optimistes, estiment que son impact resterait limité, compte tenu de son origine politique et de la bonne santé de l'économie américaine.

Le billet vert a été également affecté par la rechute du peso. La devise mexicaine est tombée, jeudi, à un plus bas niveau historique de 8,20 pesos pour un dollar. Elle n'a dû son fragile redressement (7,80) qu'à des interventions de la Banque du Mexique. Une aggravation de la crise monétaire mexicaine serait de nature à déstabiliser profondément le système financier américain. L'accès de faiblesse du dollar a pénalisé le franc. A la suite du remaniement ministériel, la devise française était montée jusqu'à un cours de 3,4340 francs pour un deutschemark, son plus haut niveau depuis la fin du mois de septembre.

Elle s'est ensuite repliée pour terminer la semaine à 3,45 francs pour un mark. Avant de procéder éventuellement à de nouveaux achats de francs, les opérateurs attendent la présentation par le gouvernement des mesures destinées à réduire le déficit des comptes sociaux. A cet égard, les rumeurs qui circulaient vendredi après-midi ne manquaient pas de les inquiéter. Selon celles-ci, le gouvernement se contenterait d'annoncer, la semaine prochaine, des hausses de prélèvements et reporterait le plan de réduction des dépenses. Si tel était le cas, le franc pourrait être entraîné dans une nouvelle zone de turbulences.

P.-A. D.

L'OR

	Cours 3-11	Cours 10-11
Or fin (k. barre)	60 400	[redacted]
Or fin (en lingot)	61 100	[redacted]
Pièce française (20F)	346	[redacted]
Pièce française (10F)*	316	[redacted]
Pièce suisse (20F)	344	[redacted]
Pièce latine (20F)	348	[redacted]
Pièce tunisienne (20F)*	346	[redacted]
Souverain	459	[redacted]
Souverain Elisabeth II*	447	[redacted]
Demi-souverain*	282	[redacted]
Pièce de 20 $	2 340	[redacted]
Pièce de 10 $	1 260	[redacted]
Pièce de 5 $*	600	[redacted]
Pièce de 50 pesos	2 250	[redacted]
Pièce de 20 marks*	453	[redacted]
Pièce de 10 florins	364	[redacted]
Pièce de 5 roubles*	270	[redacted]

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 6 NOVEMBRE AU 10 NOVEMBRE

DEVISE	New York 10-11	New York 6-11	Paris 10-11	Paris 6-11	Zurich 10-11	Zurich 6-11	Francfort 10-11	Francfort 6-11	Bruxelles 10-11	Bruxelles 6-11	Amsterdam 10-11	Amsterdam 6-11	Milan 10-11	Milan 6-11	Tokyo 10-11	Tokyo 6-11
Livre	1,5745	[redacted]	7,6694	[redacted]	1,7894	[redacted]	2,2224	2,2375	45,7077	[redacted]	2,4880	[redacted]	2511,38	[redacted]	158,08	[redacted]
$ E.U.	-	[redacted]	4,8710	[redacted]	1,1365	[redacted]	1,4115	1,4075	29,03	[redacted]	1,5802	[redacted]	1595	[redacted]	100,40	[redacted]
Franc français	20,5297	[redacted]	-	[redacted]	23,3320	[redacted]	28,9776	[illegible]	5,9598	[redacted]	32,44098	[redacted]	327,4482	[redacted]	20,61178	[redacted]
Franc suisse	87,9894	[redacted]	428,5966	[redacted]	-	[redacted]	124,1971	[illegible]	25,5433	[redacted]	1,39040	[redacted]	1403,4316	[redacted]	88,34040	[redacted]
Deutschemark	70,8466	[redacted]	345,0939	[redacted]	80,5172	[redacted]	-	-	20,5668	[redacted]	111,95182	[redacted]	1130,0885	[redacted]	71,13880	[redacted]
Franc belge	3,4447	[redacted]	16,7792	[redacted]	3,9149	[redacted]	4,8622	4,8661	-	[redacted]	5,4433	[redacted]	54,94316	[redacted]	3,45849	[redacted]
Florin	63,2831	[redacted]	308,2521	[redacted]	71,9213	[redacted]	89,3241	[illegible]	18,3771	[redacted]	-	[redacted]	1009,3650	[redacted]	63,53626	[redacted]
Lire italienne	0,06627	[redacted]	3,0539	[redacted]	0,7125	[redacted]	0,8850	[illegible]	1,8201	[redacted]	0,990721	[redacted]	-	[redacted]	0,062947	[redacted]
Yen	0,996016	[redacted]	4,851594	[redacted]	1,131972	[redacted]	1,405876	[illegible]	28,914343	[redacted]	1,573904	[redacted]	15,886454	[redacted]	-	[redacted]

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Première manche gagnée

LE PRÉSIDENT de la République est-il en train de gagner son pari ? Il s'était fixé comme objectif, lors de son intervention du jeudi 26 octobre, la baisse des taux d'intérêt. Avec elle, *« tout est susceptible de repartir »*, avait expliqué Jacques Chirac. Depuis deux semaines, les taux d'intérêt se sont très fortement détendus. Le rendement de l'emprunt d'Etat à long terme est revenu de 7,40 % à 7,10 %, son plus bas niveau depuis la fin du mois de mai 1994. Les échéances à trois mois ont pour leur part glissé de 7,3 % à 6 %.

A deux reprises, au cours des quinze derniers jours, la Banque de France a assoupli sa politique monétaire. Le 2 novembre, elle avait abaissé de 7 % à 6,60 % le taux de ses prises en pension à 24 heures. Jeudi, elle a à nouveau réduit d'un quart de point, à 6,35 %, ce niveau plafond auquel les établissements de crédit se refinancent auprès de la banque centrale. Le conseil de la politique monétaire de la Banque de France (CPM) a également décidé de lever le dispositif de crise qu'il avait mis en place au début du mois d'octobre. Il a rouvert le guichet des pensions de cinq à dix jours. Cette mesure, d'ordre avant tout technique, n'en constitue pas moins un symbole fort de la normalisation monétaire. Elle signifie qu'aux yeux des membres du CPM la crise est terminée et qu'ils ne redoutent plus de nouvelles attaques contre le franc.

La Banque de France tient compte du nouvel environnement politique et économique et, plus encore, de la perception positive qu'en ont les investisseurs. Les déclarations de Jacques Chirac et du premier ministre Alain Juppé ont permis de lever les incertitudes monétaires et budgétaires. Elles ont confirmé l'engagement du gouvernement à réduire les déficits publics tout en préservant la stabilité du franc vis-à-vis du deutschemark. Enfin, à défaut de constituer un électrochoc – l'essentiel de l'équipe gouvernementale ayant été maintenu en place – le remaniement ministériel a eu pour mérite de dégager l'horizon politique.

Si certains professionnels ont déploré la timidité du geste de l'institut d'émission, les analystes font remarquer que la baisse des taux directeurs est plus rapide qu'à l'accoutumée. La Banque de France a baissé à trois reprises, en moins d'un mois, son taux directeur plafond. Lors de la crise monétaire du début d'année, il avait également fallu attendre plusieurs mois avant que l'institut d'émission se décide à lever son dispositif de crise. Lente en termes absolus, la détente monétaire apparaît extrêmement dynamique au regard des pratiques habituelles de la Banque de France.

LE PLUS DUR RESTE A FAIRE

La bataille des taux d'intérêt est toutefois loin d'être gagnée. En premier lieu, la détente observée au cours des quinze derniers jours résulte d'abord de la disparition d'une anomalie. La France ne fait que sortir d'une situation de crise dans laquelle les erreurs et les faux pas à répétition du gouvernement Juppé 1 l'avaient placée. La prime de taux exceptionnelle qui en avait découlé (écart de 1 % à long terme et de 3,5 % à court terme avec l'Allemagne) est en train de disparaître. Cet écart est aujourd'hui revenu à 0,80 % pour les emprunts d'Etat à dix ans et à 2 % pour les échéances à trois mois. Mais le plus dur reste à faire. L'alignement des taux français sur leurs homologues allemands constitue une tâche autrement plus ardue.

La poursuite de la décrue monétaire apparaît pourtant très urgente. A leurs niveaux actuels, les taux d'intérêt à court terme français ne sont pas de nature à stimuler la croissance économique. La politique monétaire reste restrictive en France (les taux réels se situent à 4,3 %, bien au-dessus du taux de croissance) alors qu'elle apparaît neutre, voire légèrement expansionniste, en Allemagne (les rendements réels à court terme s'y établissent à 2,4 %, au même niveau que le rythme de progression du produit intérieur brut).

Autre sujet d'inquiétude pour le gouvernement : le mouvement de détente des taux d'intérêt trouve son origine dans la confirmation du ralentissement de la croissance économique en France. Les ventes dans les grands magasins ont reculé de 12,4 % au mois d'octobre (– 3,9 % dans les hypermarchés). La production industrielle est elle aussi orientée à la baisse. Enfin, selon l'Insee, la confiance des ménages s'est à nouveau dégradée au mois d'octobre (l'indicateur est tombé à – 31 contre – 27 en septembre) et se situe désormais à son plus bas niveau depuis deux ans. Cette statistique est particulièrement inquiétante dans la mesure où elle pourrait se traduire par un maintien du taux d'épargne à un niveau élevé. D'ores et déjà, malgré l'optimisme affiché par le ministre de l'économie, Jean Arthuis, l'objectif de croissance retenu dans la loi de finances (+ 2,8 %) paraît hors d'atteinte.

Il l'est d'autant plus que la France ne pourra guère compter sur l'Allemagne pour l'entraîner vers un rythme plus soutenu. Le taux de chômage de la population active y a progressé de 9,5 % à 9,6 % au mois d'octobre. La production industrielle a baissé de 1,9 % en septembre. Le marché de l'immobilier donne d'inquiétants signes de faiblesse. Maigre consolation, cet essoufflement pourrait se traduire par une baisse des taux directeurs de la Bundesbank, comme l'a laissé entendre Hans-Jürgen Krupp, membre du conseil de la banque centrale allemande.

Selon certains experts, il n'est malheureusement pas sûr que la France puisse profiter de la détente monétaire en Allemagne. En cas de ralentissement trop prononcé de la croissance économique en Europe continentale, de vives tensions seraient à prévoir sur le marché des changes, et en particulier sur la devise française.

La capacité de la France à pouvoir réduire son taux de chômage, à assainir ses finances publiques et à respecter les critères de convergence imposés par le traité de Maastricht serait remise en cause par les investisseurs. Cette défiance accrue se traduirait par une hausse de la prime de risque sur les taux d'intérêt français.

Pierre-Antoine Delhommais

MATIF

Echéances 10-11	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	144 411	[redacted]	117,92	[redacted]	117,84
Mars 96	2 526	[redacted]	117,14	[redacted]	117,12
Juin 96	661	[redacted]	117,30	[redacted]	117,24
Sept. 96	–	[redacted]	–	[redacted]	116,74
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	53 964	[redacted]	94,09	[redacted]	93,94
Mars 96	12 891	[redacted]	94,43	[redacted]	94,34
Juin 96	5 741	[redacted]	94,62	[redacted]	94,53
Sept. 96	2 788	[redacted]	94,59	[redacted]	94,52
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	1 166	[redacted]	88,26	[redacted]	88,04
Mars 96	–	[redacted]	–	[redacted]	87,14

MATIÈRES PREMIÈRES

Entre progression et reculade

LE MARCHÉ perd la boussole. D'un côté, le sucre, le cacao, le café, l'or, le cuivre, l'argent et le platine progressent dans un joyeux pêle-mêle ; de l'autre, le coton, les huiles végétales et, dans une moindre mesure, les céréales, amorcent une reculade.

La fièvre s'est emparée du sucre. Les prix ont gagné 3 dollars pour s'établir à 337 dollars la tonne. Les opérateurs demeurent crispés sur une préoccupation majeure. Les deux premiers producteurs mondiaux vont-ils continuer à écouler au compte-gouttes leur marchandise ? Pour l'heure, l'Inde n'a accepté de vendre hors de ses frontières qu'un demi-million de tonnes pour la campagne 1995-1996. Par ailleurs, Santos, le plus grand port du Brésil, restant embouteillé, le suspense demeure.

Si les cours du sucre tiennent en définitive à la bonne volonté des pays fournisseurs, le cacao connaît une tout autre situation. Les prix ont augmenté cette semaine jusqu'à 975 livres la tonne, soit une progression de 20 livres environ il y a quelques jours. Le climat politique, pour le moins chaotique, de la Côte-d'Ivoire, l'incontournable poids lourd du cacao, continue à propulser les cours à la hausse. Si les estimations de la production ivoirienne sont régulièrement révisées – après 840 000 tonnes, il a été question de 850 000 puis de 860 000 tonnes –, les négociants nourrissent quelques inquiétudes au sujet de l'acheminement de cette marchandise. Environ six mille personnes de l'ethnie baoulé ont quitté leur plantation pour se réfugier à Gagnoa, en raison des émeutes liées à l'élection présidentielle. Par ailleurs, les exportateurs sont toujours en conflit avec la Caisse de stabilisation et les opérateurs se demandent s'ils verront un jour la couleur de ces fèves.

HAUSSE LOGIQUE DU CAOUTCHOUC

Par mimétisme, comme cela arrive quelquefois par famille de produits, le café aussi se revigore. Stimulés, les cours se sont hissés jusqu'à 2 350 dollars la tonne. Situation parfaitement anachronique et irrationnelle. Comment une telle envolée ne s'est-elle pas produite plus tôt alors que – de toute évidence et de longue date – l'offre mondiale est en déficit par rapport à la demande ? Et cela non seulement du fait des conditions naturelles, mais parce que les pays fournisseurs se tiennent à la lettre au plan de rétention des exportations qu'ils se sont fixé au début de l'année. A posteriori, les opérateurs donnent une explication peu satisfaisante. La flambée porte un nom : Vietnam. Ce producteur marginal de café (moins de 300 000 tonnes) serait néanmoins déstabilisant dans la mesure où il refuse de participer au plan de rétention ; or les tiphons ont soufflé sur les cultures, anesthésiant toute velléité d'exportation. La hausse des cours du caoutchouc obéit à des impératifs apparemment plus logiques : des pluies diluviennes font rage dans le Sud-Est asiatique, en particulier en Thaïlande et en Malaisie, les deux premiers exportateurs de caoutchouc : l'eau se mêle à la sève des hévéas et gâche les saignées.

Les inquiétudes à propos de l'offre stimulent la demande des industriels de gants de caoutchouc et de préservatifs. Plus significatif encore, la firme américaine Goodyear (pneumatiques) est en train d'acheter *« des quantités massives »* – le tonnage exact n'est pas encore connu – de caoutchouc en provenance de l'Indonésie, le troisième exportateur de latex. Cette dernière information a enflammé les marchés et les prix se sont renforcés à 1 055 livres la tonne, leur plus haut niveau depuis le mois de juin.

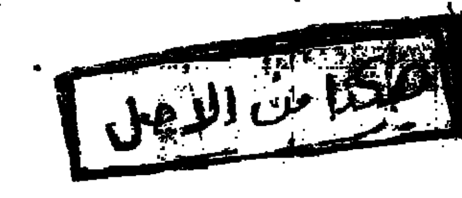
Certains métaux aussi ont été gagnés par la hausse. Après des mois de dépression, l'or a senti souffler le vent chaud de la spéculation. L'once a grimpé en cette fin de semaine à près de 387 dollars, sous la pression d'un brusque mouvement d'achats. L'or redevient une valeur refuge par rapport au dollar américain. L'argent et le platine ont suivi la même courbe ascensionnelle. Mais le platine s'est enrichi de raisons plus matérielles : l'extraction s'avère difficile au coeur des gisements d'Impala Platinum, en Afrique du Sud. Par contre, la progression de l'argent semble plus fragile ; elle pourrait être mise à mal par le Mexique, premier producteur mondial de métal blanc. Alors que le peso s'enfonce, le Mexique, premier producteur mondial d'argent, sera probablement tenté d'écouler plus de métal encore sur le marché mondial si la crise s'intensifie.

Parallèlement, le coton, les huiles végétales, et dans une moindre mesure les céréales – les prix ont chuté à Chicago mais pas à Londres –, régressent. L'USDA (le département américain de l'agriculture) annonçait, il est vrai, une récolte mondiale moins mauvaise que prévue : 534 au lieu des 529 millions de tonnes estimées il y a quelques mois.

Marie de Varney

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	10-11	09-11
Dow Jones comptant	213,81	[redacted]
Dow Jones à terme	314,97	[redacted]
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	3 016	[redacted]
Cuivre à 3 mois	2 815	[redacted]
Aluminium comptant	1 647,50	[redacted]
Aluminium à 3 mois	1 681	[redacted]
Plomb comptant	686,50	[redacted]
Plomb à 3 mois	687	[redacted]
Etain comptant	6 390	[redacted]
Etain à 3 mois	6 425	[redacted]
Zinc comptant	1 034,50	[redacted]
Zinc à 3 mois	1 056,50	[redacted]
Nickel comptant	8 410	[redacted]
Nickel à 3 mois	8 505	[redacted]
MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent à terme	5,23	[redacted]
Platine à terme	424	[redacted]
Palladium	155,25	[redacted]
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	4,92	[redacted]
Maïs (Chicago)	3,33	[redacted]
Graine soja (Chicago)	6,76	[redacted]
Tourt. soja (Chicago)	208	[redacted]
P. de terre (Londres)	100	[redacted]
Orge (Londres)	107,60	[redacted]
SOFTS		
Cacao (New York)	1 329	[redacted]
Café (Londres)	2 545	[redacted]
Sucre blanc (Paris)		
OLÉAGINEUX, AGRUMES		
Coton (New York)	0,79	[redacted]
Jus d'orange (New York)	1,01	[redacted]



AUJOURD'HUI

COMMUNICATION

SUCCESSION Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) devrait nommer le 23 novembre, à la majorité de ses neuf membres, le nouveau président de Radio-France. ● AU TERME DE SON MANDAT, le 29 novembre, Jean Maheu pourra se vanter de *« laisser la maison* [une entreprise de 3 000 personnes et 15 000 cachetiers] *en bon état »*, même si beaucoup jugent qu'il ne lui a pas impulsé le souffle de ses prédécesseurs. Grâce à l'envol de France-Info, Radio-France a notamment dépassé son audience d'il y a six ans. ● LES CANDIDATS au poste de PDG de Radio-France, qui peuvent à tout moment se retirer, devaient se déclarer avant vendredi 10 novembre à minuit. Les sages se réuniront lundi 13 novembre pour examiner ces candidatures. ● LE CSA peut décider, le cas échéant, de coopter d'autres personnalités, avant de procéder dans les jours qui viennent à une série d'auditions.

Le CSA désignera le nouveau président de Radio-France le 23 novembre

Le PDG sortant, Jean Maheu, a su préserver l'intégrité du secteur public radiophonique en dépit des turbulences budgétaires et des grèves. Son successeur trouvera des comptes en ordre et une audience en hausse

PERSONNE n'y croyait vraiment, à commencer par l'intéressé lui-même. Jean Maheu quitte Radio-France à l'heure dite, après six ans de mandat. L'homme, qui avoue aujourd'hui, en confidence, *« avoir plusieurs fois songé »* à quitter la place, notamment après la dure grève de 1990, se félicite du calme qui règne dans les murs et se targue, non sans raisons, de *« laisser la maison en bon état »*. Aucune des paroisses de la Maison ronde – France-Inter, France-Musique et France-Culture, Radio-Bleue, France-Info et les neuf stations de FIP, les choeurs, les deux orchestres et la maîtrise, les trente-neuf « locales » (stations décentralisées) – n'auront été affectées par les discussions budgétaires ou les vagues de grèves. Souvent critiqué et moqué par le pouvoir en place, Jean Maheu quittera la présidence le 29 novembre, après que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) aura désigné son successeur parmi la petite dizaine de candidats déclarés.

Quand Jean Maheu arrive à la tête de Radio-France, en février 1989, il succède à trois présidents hauts en couleur. Les « locales » doivent leur naissance et leur succès à Jacqueline Baudrier et Jean-Noël Jeanneney. Après eux, Roland Faure – aujourd'hui membre du CSA et vaillant pionnier de la radio numérique *(digital audio broadcasting*, ou DAB) – invente France-Info. *« L'une des deux grandes innovations de l'audiovisuel, avec Canal Plus »*, reconnaît Jean Maheu. Sa marque personnelle, pour être moins visible, n'en est pas moins forte.

D'abord, il a préservé l'intégrité du secteur public de la radio contre toutes les velléités de démantèlement ou de filialisation régulièrement remises sur le tapis par les députés RPR, comme Bertrand Cousin. Il se flatte aussi d'avoir rétabli l'équilibre des comptes : Radio-France dégage de très légers bénéfices, quand les déficits avaient atteint 3 millions, puis 13 millions et 63 millions, en 1989, 1990, et 1991. Le président est fier, enfin, d'avoir préservé l'emploi. *« Je ne suis pas sûr que si j'avais choisi de me livrer à des licenciements, les pouvoirs publics m'auraient contrarié »*, risque Jean Maheu dans une de ces litotes dont il a le secret. Sous sa présidence, l'audience de France-Info triple entre le printemps 1989 et le printemps 1995, France-Inter endigue sa chute et devient, grâce à une programmation intelligente et... aux erreurs d'Europe 1, la seconde radio généraliste de France, après RTL. En six ans, et alors que les FM musicales continuent de se professionnaliser et prennent leur essor, l'audience de la radio publique progresse, en valeur absolue et relative. Avec 23,1 % de part de volume d'écoute (12 millions d'auditeurs environ) au dernier sondage Médiamétrie, contre 18,4 % en avril-mai 1989 (9 millions d'auditeurs), Radio-France séduit, chaque jour, un auditeur de radio sur quatre.

A l'intérieur de la maison, certains pointent, pourtant, les marques de l'*« immobilisme »* des six dernières années. A Jean Maheu, on reproche ainsi de ne pas savoir *« violer la tutelle pour obtenir des sous »*. Il a laissé mourir Superloustic, la radio des moins de quinze ans, en 1992. Il a fermé les « locales » de Marseille, Lyon et Nice. On regrette, d'une manière générale, *« qu'aucun produit nouveau n'ait été lancé »*. Jean Maheu rétorque que la radio de demain, sur le câble, le satellite, le « net » et par DAB, nécessite un *« travail en profondeur »*, dans le temps et sans esbroufe. Mais concède, in fine, un *« regret »* : celui de n'avoir pas pu racheter Radio-Classique, aujourd'hui cinquième radio parisienne, très loin devant France-Musique.

« Fallait-il faire davantage de théâtre ? C'est vrai que l'audiovisuel en est friand », reconnaît aujourd'hui le président. Féru de littérature et poète à ses heures, ce n'est pas un homme de moulinets ni de mondanités médiatiques. Le petit gotha de la radio et de la télévision ne l'a jamais compté parmi les siens.

« HOMME HABILE »

Politiquement inclassable, même si son coeur et ses amis sont plutôt à gauche, l'homme n'a guère de soutiens politiques. *« Je ne me fais aucune illusion : je ne suis pas quelqu'un qui pèse lourd dans la République »*, dit Jean Maheu. Alain Carignon et son conseiller, Jean-Louis Dutaret, lui menèrent, à l'époque, la vie dure. Piètre négociateur, accusé de manquer de courage dans les moments difficiles, Jean Maheu est aussi « lâché » en 1994 – la plus grande grève dans l'histoire de Radio-France – par le ministre chargé de la communication, Nicolas Sarkozy, et coiffé par un médiateur.

Pourtant, grâce à un cabinet efficace – *« des femmes fines et fortes »*, dit-il en parlant d'Anne Coutard et de Sophie Barluet –, Jean Maheu mène à bien sa tâche. *« Il a su laisser les grilles se façonner, mûrir et se construire*, explique un expert des médias. *France-Info doit doit précisément son succès à la stabilité de sa grille. »* Radio-France, pour Jean Maheu, n'a pas besoin de révolutions.

« C'est plus un homme habile qu'à poigne », commente un observateur. Jean Maheu n'hésite pas à le dire : il préfère *« donner des gages que couper des têtes »*. Son moindre exploit n'est pas de faire cohabiter, sous l'ère balladurienne, l'ex-directeur du *Provençal*, Ivan Levaï, réputé pour ses sympathies de gauche, avec l'ancien directeur de La Cinq, Patrice Duhamel, discrètement recommandé par le pouvoir.

Elu sur un caprice du CSA contre Jean Izard, ex-directeur général et « pilier » de la maison, Gérard Unger, ancien président de la Sofirad, et Jean-Pierre Hoss, ancien directeur général de RMC, Jean Maheu, l'outsider, a pris soin de ne pas prendre parti dans la course à sa succession.

Ariane Chemin

Huit candidats déclarés

Huit personnalités ont fait officiellement acte de candidature, vendredi 10 novembre en fin de soirée, auprès du président du CSA, selon la procédure établie (*Le Monde* du 19 octobre).

Cinq candidats ont confirmé leur candidature au *Monde* :

● **Pierre Bouteiller**, directeur des programmes de France-Inter ;
● **Patrice Duhamel**, ex-directeur de l'information de La Cinq, directeur général délégué aux antennes de Radio-France ;
● **Yves Mourousi**, ancien rédacteur en chef et présentateur du journal de 13 heures à TF 1 (1975-1988), directeur délégué de RMC ;
● **Jacques Renard**, ex-directeur de cabinet du ministre de la culture Jack Lang, directeur général de la Bibliothèque de France et chargé de mission au Conseil de l'Europe ;
● **Michel Blanc**, ex-conseiller d'André Holleaux à FR 3, PDG de Banexi-Communication, directeur au secrétariat général du gouvernement entre 1991 et 1995.
● Les autres candidats seraient **Philippe Meyer**, chroniqueur à France-Inter, **Alain Veinstein**, producteur des « Nuits magnétiques » à France-Culture, et **Gérard Bardy**, directeur de la rédaction de *Pèlerin magazine*.
● Cette liste n'est pas exhaustive. Le CSA a la possibilité de proposer de nouveaux candidats avant de procéder aux auditions.

SPORTS

Patrick Faure, président de Renault Sport

« En 1996, nous devrons prouver que nous pouvons gagner sans Michael Schumacher »

Le départ du champion du monde, qui rejoint l'écurie Ferrari, constitue un nouveau défi pour le motoriste français

LE GRAND PRIX d'Australie, qui devait se courir dimanche 12 novembre sur le circuit d'Adélaïde, est la dernière épreuve de la saison 1995. La course est sans enjeu pour le titre mondial des pilotes, attribué à Michael Schumacher, comme pour celui des constructeurs, qui est revenu à l'écurie Benetton-Renault.

A quarante-neuf ans, Patrick Faure, président de Renault Sport, occupe le poste de numéro deux dans la hiérarchie de Renault, derrière Louis Schweitzer. Il supervise la participation du constructeur au championnat du monde de formule 1. Cette année, aux côtés de Benetton et de Williams, la marque française a obtenu les meilleurs résultats de son histoire : quinze victoires sur les seize Grands Prix disputés. Renault dispose encore de deux ans de contrat avec les deux écuries, et Patrick Faure espère maintenir son moteur au premier rang.

« En 1995, vous avez décidé d'équiper les deux meilleures écuries de formule 1 de votre moteur V 10. Cette stratégie peut-elle être maintenue en dépit de la déception de Frank Williams, votre plus ancien partenaire ?

– Frank Williams aurait préféré garder seul le moteur Renault, c'est incontestable. Mais il a joué le jeu honnêtement, comme nous l'avons fait. Car, en dehors de la réussite sportive, notre plus grand succès, cette saison, est qu'il n'y a jamais eu l'ombre d'un doute sur notre objectivité. Nous avons fourni aux deux équipes le même matériel. Nous avons veillé à ce qu'aucune information ne soit transmise de Benetton à Williams, et vice versa, par l'intermédiaire de nos ingénieurs et de nos techniciens. Cela a permis de maintenir une bonne ambiance pendant toute la durée de la saison.

– Michael Schumacher a signé son deuxième titre mondial en partie grâce à Renault. Il s'en va chez Ferrari. Cela rend-il plus difficile l'exploitation commerciale du titre ?

– Le départ de Michael Schumacher nous fait d'abord perdre un grand pilote. Mais je crois que la bonne image liée à nos victoires s'est portée autant sur Renault que sur le pilote. C'est sans doute un peu dommage pour nos efforts d'implantation sur le marché allemand. Nous avions commencé à travailler avec Michael sur la Laguna, par exemple. Mais nous comptons sur Gerhard Berger pour l'avenir. Il est autrichien et il est très populaire en Allemagne du Sud. D'autre part, l'arrivée de Jean Alesi chez Benetton nous laisse espérer un plus sur le marché national. Et puis, avec le départ de Michael Schumacher pour Ferrari, Renault a trouvé un nouveau challenge pour 1996. Nous devrons prouver que nous pouvons gagner sans lui, et même contre lui. La saison prochaine, on assistera probablement à un resserrement des valeurs. Dans ce contexte, le départ du champion du monde a d'ores et déjà provoqué dans l'équipe de Renault Sport un sursaut d'orgueil.

– Cette saison, vous avez remporté quinze des seize Grands Prix déjà disputés. Avez-vous pu mesurer, en termes d'image, les bénéfices d'un tel résultat ?

– C'est très difficile à quantifier. Lorsque, d'une année sur l'autre, nous constatons que les ventes de voitures Renault font un bond dans un pays, nous savons que la formule 1 y est pour quelque chose, sans pouvoir mesurer de manière statistique quelle en est la part. Mais, dans le réseau commercial, on nous rapporte que beaucoup de clients abordent volontiers le sujet du championnat du monde et de nos victoires. Quand on gagne en formule 1, c'est un jackpot publicitaire. Quand on perd, c'est un gros déficit en termes d'image. Se pose alors le problème de la lourdeur de l'investissement. Nous avons voulu insister cette année sur la régularité. Les quatre pilotes qui couraient avec un moteur Renault ont au moins gagné un Grand Prix. Lorsque nous avons décidé de revenir en formule 1, Raymond Lévy, le président de l'époque, m'avait dit qu'il ne voulait pas une politique de coups d'éclat sans lendemain, mais une régularité dans les performances. Depuis dix ans, toute la politique de communication de l'entreprise tourne autour de la qualité et de la fiabilité. A ce titre, la formule 1 recèle aussi un enjeu interne. Elle est un excellent exemple pour tous les gens qui travaillent chez Renault.

– 1995 restera aussi comme l'année où vous avez abandonné Ligier au profit de Benetton. Est-ce le renoncement définitif à une option franco-française ?

– Il n'y a plus d'écurie nationale en formule 1. Ferrari est italienne. Soit. Mais son directeur sportif est français, son ingénieur moteur japonais, et ses deux pilotes seront en 1996 allemand et irlandais. L'important, c'est de constituer un cocktail qui gagne. Je ne vois pas le sens d'une option franco-française. Quant à l'idée de Renault opérateur unique fabriquant le châssis et le moteur, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Cela représente un risque technique et financier trop important.

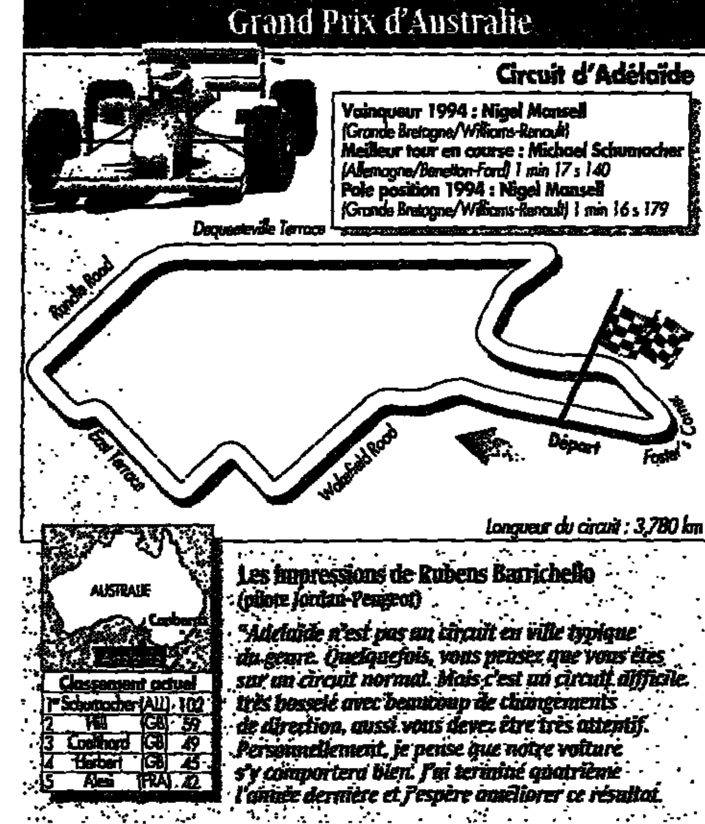
– Vous vous êtes séparés d'Alain Prost en fin de saison. Etiez-vous insatisfait de votre collaboration ?

– Je crois que nous n'avons pas réussi à trouver notre place l'un par rapport à l'autre. Il était difficile de lui offrir une situation conforme à la dimension du pilote qu'il a été. Il n'a pas trouvé ce qui l'intéressait. Nous non plus. Je ne désespère pas qu'à l'avenir nous ayons encore des projets en commun. Et je constate qu'il n'est pas facile pour un champion de sa dimension de se réintégrer dans la vie civile.

– Pouvez-vous imaginer un jour Renault sans la formule 1 ?

– Nous sommes là au moins jusqu'en 1997. Je crois que nous avons marqué le début des années 90 ; on peut parler d'une époque Renault de la formule 1, comme il y a eu une époque Honda. Je remarque d'ailleurs qu'ils sont encore cités dans le monde entier par le public et sur les circuits alors qu'ils se sont retirés de la formule 1 depuis déjà trois ans. Il est certain que nous allons être de plus en plus menacés par nos concurrents, et qu'il est difficile de se maintenir sans cesse au plus haut niveau. Mais imaginer Renault sans la formule 1 m'est vraiment difficile. Il y a aujourd'hui au sein de l'entreprise un réel attachement pour la discipline. Et puis nous savons qu'elle est tellement au-dessus du reste. Par quoi la remplacer ? Il n'y a pas de défi sportif comparable pour un grand constructeur automobile. »

Propos recueillis par
Pascal Ceaux



L'état de santé de Mika Hakkinen s'améliore

Mika Hakkinen, victime d'un grave accident lors de la séance d'essai du Grand Prix de formule 1 d'Adélaïde, vendredi 10 novembre, se remet progressivement. Selon le dernier communiqué, publié samedi par le Royal Hospital d'Adélaïde, *« il y a eu une amélioration significative de l'état de Mika Hakkinen. Il est conscient, s'assoit et parle. Il restera néanmoins en observation en soins intensifs durant les prochaines quarante-huit heures »*. Le pilote finlandais peut maintenant bouger tous ses membres. *« Le docteur a même dit que si tout continuait comme cela, il ne voyait pas pourquoi Mika ne pourrait pas reconduire »*, a expliqué Ron Dennis, le patron de l'écurie McLaren. La McLaren-Mercedes de Mika Hakkinen était sortie de la route dans une courbe rapide et avait percuté un mur insuffisamment protégé par des pneumatiques.

Report du lancement par Ariane du satellite européen ISO

KOUROU
(Guyane française)
de notre envoyé spécial

Le lancement par Ariane du satellite européen ISO (Infrared Satellite Observatory), prévu, samedi 11 novembre à 2 h 42 (heure de Paris), a été reporté, une anomalie ayant été constatée sur un ordinateur de bord du lanceur européen en métropole. L'ordinateur monté sur l'Ariane 44 P du 80e tir de la fusée avait passé avec succès tous les tests, mais un court-circuit s'était produit lors d'essais menés il y a trois semaines sur un appareil similaire, destiné à un autre lanceur. La campagne de préparation s'était cependant poursuivie tandis que Matra s'efforçait d'identifier l'origine de l'anomalie. Pari perdu, puisqu'elle n'a pas encore été découverte. La durée du report – cinq à six jours au minimum, peut-être beaucoup plus – dépend désormais de la célérité et de la perspicacité des ingénieurs.

J.-P. D.

La congélation-décongélation des ovules est sur le point d'être maîtrisée

Un groupe de chercheurs britanniques aurait produit des souriceaux normaux grâce à ce procédé

Un groupe de spécialistes britanniques de la biologie de la reproduction vient d'annoncer qu'il est en passe de maîtriser le processus de congélation-décongélation de l'ovule dans la perspective d'une assistance à la procréation. Le professeur Martin Johnson, qui dirige l'équipe ayant réalisé cette expérience, reste néanmoins prudent sur la possibilité d'application de ce procédé à l'espèce humaine.

UN GROUPE de spécialistes britanniques de la biologie de la reproduction vient d'annoncer qu'il est sur le point de maîtriser totalement la congélation-décongélation d'ovules humains. Cette information, publiée à la « une » du *Times* daté 9 novembre, émane d'une équipe de l'université de Cambridge dirigée par le professeur Martin Johnson. Elle ne renvoie *a priori* à aucune publication scientifique détaillée. L'équipe britannique explique en substance avoir réussi la congélation-décongélation d'ovules chez les souris grâce à la mise au point d'une technique qui, appliquée à l'espèce humaine, a déjà permis d'obtenir des cellules sexuelles féminines *« proches de la normale »*.

Le professeur Johnson explique qu'il est parvenu à congeler des ovules de souris, à les décongeler, puis à les faire fertiliser *in vitro* et à obtenir enfin après implantation des embryons des souriceaux normaux. Prudent, il refuse de prédire quand un tel procédé pourra, en pratique, trouver une application dans l'espèce humaine, limitant néanmoins le pronostic *« entre un et trois ans »*.

Disposer d'une technique permettant de congeler puis de décongeler des ovules humains constituera une profonde révolution dans la maîtrise des processus de procréation. Il y a dix ans, une équipe médicale australienne annonçait avoir réussi une fécondation *in vitro* à partir d'un ovule conservé par congélation (*Le Monde* du 21 décembre 1985). On pensait alors qu'il s'agissait d'un véritable saut technique ouvrant toutes grandes les portes de la science-fiction dans le champ de la reproduction humaine médicalisée.

La pièce manquante du puzzle moderne des manipulations des cellules sexuelles humaines n'était pourtant pas alors acquise. En dépit de publications scientifiques du docteur Christopher Chen (université d'Australie du Sud, Adélaïde), la congélation-décongélation de l'ovocyte humain demeurait un profond mystère. Cette impossibilité apparaît d'autant plus paradoxale que l'on sait depuis longtemps déjà congeler les spermatozoïdes et que, après la mise au point de la fécondation *in vitro*, on avait réussi, dans les années 80, à congeler des embryons humains.

INSTABILITÉ

Les difficultés de la congélation-décongélation de l'ovule tiennent aux caractéristiques de cette cellule. *« A la différence des spermatozoïdes, l'ovule est une cellule sexuelle d'une très grande instabilité située dans un processus de division qui s'achève lorsqu'elle est pénétrée par le spermatozoïde,* explique le professeur Georges David, spécialiste de la physiologie de la reproduction et fondateur des Centres d'études et de conservation du sperme. *Elle est notamment composée de microtubules dont les structures sont très sensibles à l'action du froid. Il y a là une série d'obstacles jusqu'à présent infranchissables pour la congélation, et les quelques succès sporadiques annoncés ici ou là n'ont en fait jamais pu être reproduits. »*

La réussite annoncée chez la souris et le pronostic d'un prochain succès avec les ovules humains soulèvent une nouvelle fois la très délicate question des conséquences de telles manipulations sur l'intégrité des cellules sexuelles et des embryons ainsi conçus. Sur un autre plan, parce qu'elle complète la gamme des possibilités d'assistance médicale à la procréation, cette technique achève la dissociation entre sexualité et procréation en permettant de stocker indéfiniment les cellules sexuelles masculines et féminines. Déjà, des projets existent outre-Atlantique consistant à proposer sur une large échelle la conservation par congélation des cellules sexuelles dès la majorité, une stérilisation chirurgicale étant ensuite pratiquée.

Jean-Yves Nau

■ **AGROALIMENTAIRE : le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation vient** de décider, en accord avec les organisations professionnelles, la mise en place d'un dispositif visant à limiter la propagation d'un agent pathogène de la pomme de terre, la bactérie *Burkholderia solanacearum*. Celle-ci, responsable de la pourriture brune (« brown-rot »), se répand actuellement à une vitesse inquiétante aux Pays-Bas, premier exportateur de pommes de terre dans les pays de l'Union européenne. Quatre variétés de pommes de terre (Bildstar, Spunta, Désirée et Bartina) sont reconnues contaminées. Une réunion doit avoir lieu à Bruxelles, lundi 13 novembre, afin de décider des mesures à prendre pour limiter l'introduction et la dissémination de cet agent infectieux dans les différents pays d'Europe.

■ **CLIMATS : de nombreuses régions tempérées – notamment** d'Europe continentale – seront soumises, avant la fin du siècle, à une augmentation de l'exposition aux ultraviolets, qui pourrait être à l'origine d'une élévation significative du taux de cancers de la peau et d'altération du patrimoine génétique des plantes. Ces conclusions alarmistes sont issues d'une étude publiée par la revue *Nature* dans laquelle Dan Lubin (université de Californie) et Elsa Jensen (Seaspace corporation de San Diego) proposent une évaluation globale, pour les cent prochaines années, du flux d'ultraviolets atteignant le sol en regard de la dégradation de la couche d'ozone stratosphérique.

AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

A la suite de mouvements sociaux à Météo-France, nous sommes dans l'impossibilité de publier les prévisions météorologiques habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Pluies fortes sur le Sud-Ouest

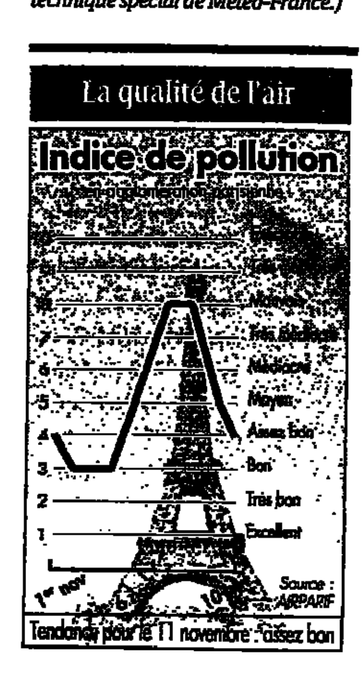
UNE DÉPRESSION se creuse sur le proche Atlantique et une perturbation associée est remontée d'Espagne. A l'avant de cette perturbation, de l'air chaud provenant d'Algérie s'humidifie sur la Méditerranée, tandis qu'à l'arrière de l'air froid en altitude descend sur l'Atlantique. Dues au conflit de ces deux masses d'air, des précipitations abondantes se poursuivront sur le Sud-Est.

Le matin, les précipitations modérées se situeront de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales au sud du Massif Central et aux Cévennes jusqu'au golfe du Lion. Elles seront accompagnées d'un fort vent de sud dans la vallée du Rhône, jusquà 100 km/h en rafales, ainsi que d'un vent d'est soutenu le long des côtes varoises. Sur les autres régions, la journée sera maussade. L'après-midi, les pluies abondantes se décaleront vers l'est, sur l'Ardèche, la Drôme, Provence-Côte d'Azur, les Alpes du Sud et le Mercantour, et gagneront la Corse. Des foyers orageux pourront se déclarer sur ces régions. Le vent fléchira mais sera encore sensible sur la Corse, de sud-est jusqu'à 100 km/h en pointe. Sur le reste du pays, la grisaille et les pluies faibles persisteront.

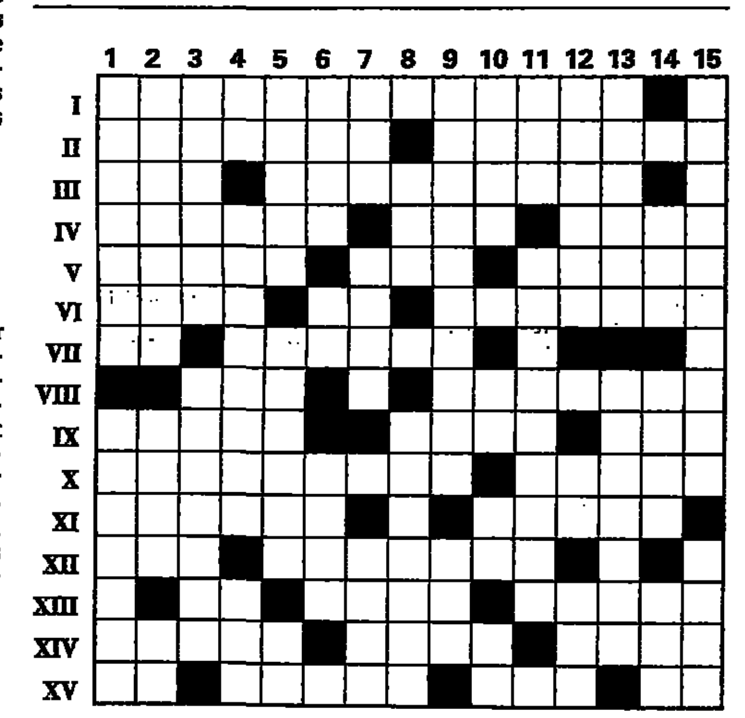
Les températures resteront douces et supérieures aux normales saisonnières, de 13 à 18 degrés l'après-midi du Nord au Sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

La qualité de l'air



MOTS CROISÉS
PROBLÈME N° 6690



HORIZONTALEMENT

I. Des femmes qu'on voit souvent sur leurs mules. – II. Qui s'est habitué aux opérations. L'action de celui qui descend. – III. La moitié de la soirée. Parler comme dans une chambre. – IV. Couture dans un tissu précieux. Tient à l'oeil. Est parfois très cool. – V. A le bras long. Un vrai guêpier, parfois. Peut-être envoyés au diable. – VI. Sur la Loire. En Champagne. Bien ouvertes. – VII. Un peu d'espoir. Passe à Autun. – VIII. Son nid permet d'observer. Dessous de table. – IX. Légumes d'Angleterre. Fournit des noix. Ville de Serbie. – X. Qui a du mal à réaliser ses aspirations. Différent. – XI. Faire un travail de matelot. Pourraient s'attaquer à tout un quartier. – XII. Pousse un cri. Peut conduire à la morgue. – XIII. N'a pas un grand lit. N'a pas une bonne tête. Chevalier, à la montagne. – XIV. Piège. Réunion de familles. Circulait en Espagne. – XV. Dans un alphabet étranger. Greffée. Article. Une prêtresse en sabots.

VERTICALEMENT

1. Ne se fait parfois qu'après examen. Fond dans la bouche. – 2. Rongent dans des forêts d'Amérique. Coule chez des voisins. Paresseux. – 3. Une unité pour l'hôtelier. Sont très utiles dans les cabarets. – 4. Une ferrure. Qui ont rapport à un os. Qui a beaucoup servi. – 5. Entre la classe et la famille. Accommodés pour que les reliefs deviennent plats. Pronom. – 6. Engrais azoté. Un gaz inerte. Cultivé s'il est blanc. – 7. On peut le perdre quand on s'écarte. Sur le lac Léman. Il faut ouvrir l'oeil quand elle est à l'oreille. – 8. Adverbe. Peut nous tenir la jambe. – 9. Peut faire quelque chose de ses dix doigts. Partie de poulie. – 10. Bien vrai. Deuxième d'une série. Coule à l'Est. Qui a tout quitté. – 11. Sévère. Endroits où l'on peut entendre des râles. – 12. Fume dans l'Antarctique. Cité. Ses jours ne sont pas comptés. – 13. Couche dans les rochers. Dont on ne parle plus. – 14. Comme la bouche quand on est assis. Souvent avantageux quand ils sont grands. Trait de lumière. – 15. Une spécialiste des mises en plis. Une pièce très sombre.

SOLUTION DU N° 6689

HORIZONTALEMENT

I. Dépistage. – II. Epileuses. – III. Papillon. – IV. Eté. Lices. – V. Nés. Epire. – VI. Au. Criait. – VII. Issu. Eloi. – VIII. Le. Murène. – IX. Hum ! Sr. – X. Etalage. – XI. Sélénite.

VERTICALEMENT

1. Dépenaillés. – 2. Epateuse. Té. – 3. Pipes. Hal. – 4. Ili. Cumule. – 5. Seller. Uman. – 6. Tulipier. G.I. – 7. Asociale. Et. – 8. Gênerions. – 9. Es. Sétiers.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Mardi 14 novembre

■ **DE SUFFREN** à La Bourdonnais (50 F), 11 et 15 heures, sortie du métro Raspail (Emilie de Langlade).

■ **MUSÉE DE LA LÉGION D'HONNEUR** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 2, rue de Bellechasse (Institut culturel de Paris).

■ **DE BLANCHE À TRINITÉ** (60 F), 14 h 30, sortie du métro Blanche (Vincent de Langlade).

■ **MAISON DE BALZAC** : exposition Balzac imprimeur (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 47, rue Raynouard (Musées de la Ville de Paris).

■ **MAISON DE VICTOR HUGO** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 7, avenue *Vélasquez (Musées de la* Ville de Paris).

■ **MUSÉE BOURDELLE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 16, rue Antoine- Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : la demeure parisienne au XVIIIe siècle (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris) ; des origines de Paris au XVe siècle (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Elisabeth Romann).

■ **MUSÉE DE LA POLICE** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Maubert-Mutualité devant Le Village Ronsard (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LA PROMENADE PLANTÉE**, espace vert sur l'ancienne voie de chemin de fer Bastille-Vincennes (40 F), 14 h 30, sortie du métro Montgallet (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LE QUARTIER DE L'UNIVERSITÉ ET DES COLLÈGES** (40 F), *14 h 30, devant l'église Saint-Julien*-le-Pauvre (Sauvegarde du Paris historique).

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITE
Société fille de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Le personnel de la société Technique, Environnement et Propreté (TEP), chargée du nettoyage de l'aérogare d'Orly-Sud, est en grève pour une durée indéterminée. Un service minimum est assuré, mais les passagers risquent néanmoins d'avoir à supporter une certaine saleté. – *(AFP.)*

■ **LYON.** Pour faciliter des travaux de rénovation, le tunnel sous Fourvière sera interdit pendant trois mois aux poids lourds de plus de 7,5 tonnes à partir du 20 novembre. Les camions en transit dans l'agglomération lyonnaise devront emprunter la rocade est pour contourner Lyon. – *(AFP.)*

■ **MANCHE.** Eurotunnel, qui a fêté, mardi 7 novembre, le passage de la millionième voiture empruntant le tunnel sous la Manche depuis son ouverture au public en décembre 1994, va baisser ses tarifs voitures d'environ 3 % au départ de la France en 1996 et proposer de nombreuses promotions pour le début de l'année. – *(AFP, Reuter.)*

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

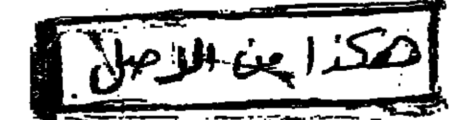
Echange de bravos

TANDIS que Sir Thomas Beecham conduisait à Londres l'Orchestre de notre Société des concerts, Charles Munch dirigeait au Théâtre des Champs-Elysées l'Orchestre philharmonique de Londres : échange de politesses et de bravos. On ne les a point ménagés aux musiciens d'outre-Manche, non seulement parce qu'ils ont, une fois de plus, montré la plus souple discipline et les meilleures qualités d'exécution, mais aussi par reconnaissance pour les inappréciables services qu'ils ont rendus, pendant toute la guerre, à la musique française en lui faisant la plus large place dans leurs programmes.

Après que, dans le *Concerto* de Schumann (dont l'interprétation s'accommode mieux à la virilité qu'à la grâce féminine), Ellen Joice eut fait valoir de jolies sonorités et des qualités de finesse qui font d'elle une brillante pianiste et en feront certainement une brillante virtuose, Charles Munch a donné la première audition en France d'une *Symphonie* du compositeur britannique Walton.

Œuvre intéressante, bien écrite, bien équilibrée, où passent, dans l'allegro initial, quelques visions d'une Espagne ravélienne, où les syncopes du scherzo évoquent le souvenir de Stravinsky en donnant au premier trombone l'occasion de montrer toute sa maîtrise ; vient ensuite un très bel andante avec de jolies trouvailles mélodiques, des câlineries de flûte et de hautbois, de l'émotion, mais mesurée et discrète ; un finale enfin largement développé, fougueux, romantique, achève l'ouvrage qui eût peut-être gagné à être resserré davantage, mais qui est certainement plein de musique. Charles Munch a bien servi l'auteur et l'a fait chaleureusement applaudir. Et quelle chose délicieuse que cette *Water Music* du vieux Haendel, quand elle est jouée comme elle le fut !

René Dumesnil
(13 novembre 1945.)



MARCHÉ DE L'ART Conservé depuis soixante-douze ans dans la collection du docteur Jean Dalsace, un rare papier collé de Picasso daté de 1914 sera mis aux enchères par Mᵉ Briest le 21 novembre. ● ESTIMÉ de 15 à 20 millions de francs sur le marché international, il perd la moitié de sa valeur théorique en raison du refus de certificat de sortie du territoire signifié par le ministère de la culture, ce qui provoque la grogne des collectionneurs. ● UNE PRÉEMPTION des Musées nationaux est toujours possible, mais un éventuel acheteur privé pourra renouveler dans trois ans la demande d'exportation et réaliser ainsi une intéressante plus-value. Parmi les autres œuvres proposées lors de cette vente figure un dessin de Picasso, le magnifique portrait de la résistante et poétesse Madeleine Riffaud, réalisé à la Libération par le peintre catalan.

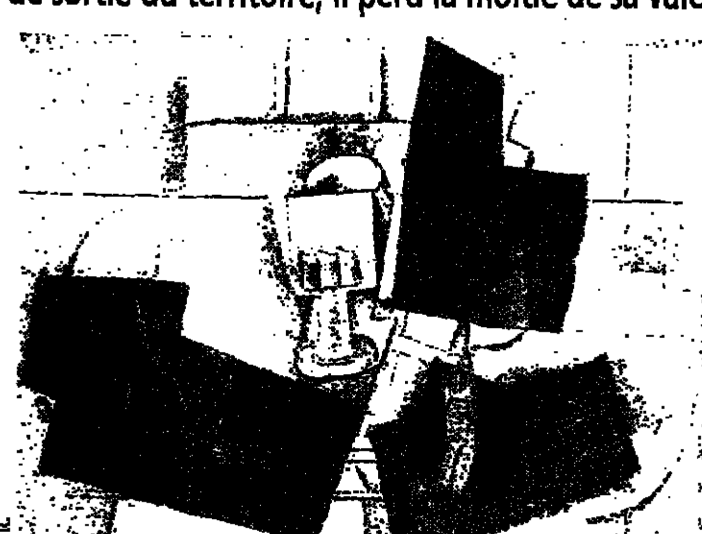
Un papier collé de Picasso est mis en vente à Paris

« Verre, bouteille de vin, paquet de tabac, journal » est « un jalon essentiel de l'histoire de l'art français », selon le ministre de la culture. Interdit de sortie du territoire, il perd la moitié de sa valeur théorique, ce qui provoque la grogne des collectionneurs

« OUBLIER DROUOT... » Pierre Assouline titrait ainsi un des chapitres de sa monumentale biographie du grand marchand Daniel-Henry Kahnweiler. Citoyen allemand installé à Paris, ses biens avaient été saisis durant la première guerre mondiale. Et quels biens ! Le cubisme, dans sa presque totalité. Braque et Picasso, en particulier.

En quatre ventes, l'État français dispersa à bas prix un ensemble unique, spolia Kahnweiler du fruit de dix ans de travail, et frôla la catastrophe en jetant sur le marché plusieurs centaines de toiles.

La quatrième et dernière vacation, les 7 et 8 mai 1923, dispersa quarante-six Braque, trente-six Derain, vingt-six Gris, dix-huit Léger, quatre-vingt douze Vlaminck, et cinquante Picasso. Dont un papier collé, aujourd'hui considéré comme un des plus importants dans l'œuvre abondante du Catalan. Pierre Daix voit, dans le journal plié, un objet précurseur du *ready-made* de Marcel Duchamp, ce qui est un peu abusif.



Mais il est absolument convaincant lorsqu'il présente ce travail comme une réussite parfaite du cubisme synthétique, et une œuvre charnière qui va permettre à Picasso de revenir au portrait, sans rien abandonner des acquis du cubisme.

Verre, bouteille de vin, paquet de tabac, journal, daté de mars 1914, fut acquis par le docteur Jean Dalsace, propriétaire de la célèbre maison de verre construite par Pierre Chareau, rue Saint-Guillaume, qui l'emporta pour 380 francs (1 850 francs actuels, environ). Il était depuis conservé dans la famille, qui le prêtait volontiers lors des grandes rétrospectives. L'héritière d'Annie et Jean Dalsace doit aujourd'hui s'en séparer, et pensait, à juste titre, en tirer un meilleur prix à l'étranger. Elle demanda donc un certificat de sortie, au ministère de la culture qui, estimant que ce Picasso représente un *« jalon essentiel dans l'histoire de l'art français »*, refusa, le 23 août 1995. Mᵉ Briest a été alors chargé de le vendre à Drouot. Contrairement à une opinion répandue, l'interdiction de sortie est peu fréquente. Elle a, en l'occurrence, permis que l'œuvre soit vendue à Paris plutôt qu'à New York. Elle risque aussi de signifier, pour le vendeur, une perte de plusieurs millions de francs. Mᵉ Briest estimait ce papier collé à 15 ou 20 millions sur le marché international. *« Si le tableau doit rester en France, je crains qu'il ne soit difficile de dépasser les 10 millions. »*

« UNE GOUTTE D'EAU »

La mesure suscite aussi la colère de certains collectionneurs, dont Richard Rodriguez. L'homme a le sang chaud, il l'a prouvé en dénonçant la présence de faux tableaux de Basquiat à la FIAC, en 1994 (*Le Monde* du 20 décembre 1994). Il a expédié une lettre ouverte à Philippe Douste-Blazy, qualifiant sa décision d'*« inique »* et lui rappelant que, sans les collectionneurs privés français, les tableaux de Kahnweiler seraient depuis longtemps dispersés hors du pays.

A cette époque, les conservateurs des musées nationaux brillèrent par leur absence. Pierre Assouline le leur a assez reproché : *« Leur faute, leur très grande faute, ils l'ont déjà commise en ne présentant pas les requêtes circonstanciées qui auraient permis à Kahnweiler d'obtenir soit une mesure d'exception, soit une mesure conservatoire. En ne s'engageant pas, ils pénalisent les peintres à court terme et le patrimoine national à long terme. Tout cela pour un produit commercial dérisoire aux yeux des gens de la Rue de Rivoli, qui ira se perdre aux finances dans la caisse des dommages de guerre, une goutte d'eau. »*

Les quatre ventes rapportèrent au pays la somme totale de 704 139 francs 1923, c'est-à-dire 3,48 millions de francs 1995. A lui tout seul, et malgré l'interdiction de sortie, le papier collé de Picasso devrait se vendre le triple. Pour peu qu'il soit préempté, on atteindrait le comble du ridicule. C'est pourtant la seule raison valable à son interdiction de sortie : en faisant baisser artificiellement la cote, l'Etat se donne la possibilité de l'acquérir à (très relativement, on l'a vu) moindres frais. Mais les enchérisseurs privés ont également tout intérêt à tenter de l'acquérir : l'interdiction de sortie ne vaut que pour trois ans. En 1999, son nouveau propriétaire pourra à nouveau demander un certificat. L'Etat n'a pas d'obligation d'achat, mais il devra alors, s'il veut garder l'œuvre, la classer, et indemniser son détenteur au prix du marché international, qui a peu de chances d'être aussi bas dans trois ans qu'aujourd'hui. Faute d'une procédure de classement, le ministère de la culture devra laisser *Verre, bouteille de vin, paquet de tabac, journal* franchir nos frontières.

Il existe enfin une autre possibilité : une grosse fortune française pourrait également trouver avantage à s'offrir le papier collé. Il ferait bon effet dans une dation en paiement des droits de succession. Bref, l'acheteur, quels que soient ses motifs, sera gagnant. Mais l'affaire fait une victime : le vendeur. *« L'Etat encourage la fraude »*, soupire Mᵉ Briest. Il faudra désormais une honnêteté sans faille pour résister à l'envie de passer discrètement les frontières, avec ses tableaux sous le bras. Et il faut être angélique pour se signaler à l'attention de l'administration en prêtant ses trésors lors des grandes expositions de nos musées nationaux.

Harry Bellet

L'éternelle résistante

Elle est si belle qu'on l'imagine mal les armes à la main. Connue sous le pseudonyme de « Rainer », Madeleine Riffaud tua pourtant son premier homme à dix-neuf ans, sur le pont Mirabeau. C'était en juillet 1944, et la victime était un Allemand. Arrêtée, elle devait être exécutée mais fut sauvée par l'insurrection et la libération de Paris. Paul Eluard, qui l'appelait *« rebelle et terroriste »*, publia les poèmes de Madeleine Riffaud dans l'*Eternelle Revue*. Il préfaça aussi son recueil *Le Poing fermé*, pour lequel Picasso dessina un frontispice, ce si pur portrait qu'il offrit à Madeleine Riffaud pour son vingt et unième anniversaire. Elle s'en sépare aujourd'hui par l'intermédiaire de Mᵉ Briest. Pour tourner une page, oublier « Rainer » et redevenir Madeleine Riffaud. Mais résistante toujours : sa dernière rébellion a pris la forme d'un voyage de protestation en Amérique du Sud, où l'on prélève parfois la cornée des enfants pauvres pour la greffer sur l'œil des riches.

Le Musée des beaux-arts de Lyon poursuit sa rénovation en ouvrant 25 nouvelles salles

Il doit bénéficier d'un legs important d'œuvres impressionnistes

LE MAIRE DE LYON, Raymond Barre, et le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, se sont retrouvés place des Terreaux pour le troisième acte de la rénovation du Musée des beaux-arts de Lyon, le palais Saint-Pierre. C'est en effet une étape décisive pour cet énorme chantier (il coûtera, à terme, plus de 400 millions de francs), ouvert en 1992 par son conservateur en chef, Philippe Durey : vingt-cinq salles nouvelles, 3 600 mètres carrés remis à neuf. Désormais, cinquante-cinq salles et près de 60 % de la surface totale sont réaménagées.

Ce sont d'abord les collections d'antiquités qui profitent de ces bouleversements mis en scène par les architectes Philippe Dubois et Jean-Michel Wilmotte. De l'Egypte à Rome et de la Grèce au Proche-Orient, les pièces sont installées dans des salles aux cimaises discrètes, à la lumière changeante : sourde et dramatique quand il s'agit d'évoquer un hypogée égyptien avec ses sarcophages et son mobilier funéraire, tamisée pour la rotonde où sont présentés les vases grecs, blanche pour mettre en valeur la célèbre *koré* archaïque de l'Acropole d'Athènes. La présence d'une importante section antique, augmentée de dépôts et d'achats, accentue le côté encyclopédique du Musée Saint-Pierre et lui donne un petit côté Louvre dont Philippe Durey est assez content.

ACHEVER LE RÉAMÉNAGEMENT

Les peintures du XVIIIᵉ siècle, que l'on retrouve après avoir emprunté l'escalier monumental de Thomas Blanchet (1679), lui aussi rénové, bénéficient d'un éclairage zénithal. Ces œuvres ne sont pas le point fort des collections lyonnaises : à coté d'un vigoureux Desportes (une chasse au sanglier) et d'un beau portrait de Rigaud (*Le Graveur Drevet*), on trouve un Greuze larmoyant, un Restout ennuyeux et un Boucher religieux. Le XIXᵉ, qui s'arrête (provisoirement) vers 1850, est plus riche. Après un très beau « salon des Fleurs » peuplé de beautés du Premier Empire sculptées par Chinard, l'école lyonnaise (Flandrin, Orsel, Berjon, Janmot) – assez monotone – alterne avec des toiles de Prud'hon (*Mᵐᵉ Anthony et ses fils*), de Delacroix (*Les Dernières Paroles de l'empereur Marc-Aurèle* et surtout l'admirable *Femme au perroquet*) et de Géricault (*La Monomane de l'envie*).

Deux tranches, étalées sur trois ans, seront encore nécessaires pour achever le réaménagement complet de l'établissement, qui pourra montrer dans de bonnes conditions ses collections impressionnistes et celles du XXᵉ siècle. Ces dernières sont pour le moment modestes, mais le Musée Saint-Pierre doit bénéficier d'un legs très important : celui de Jacqueline Delubac. La comédienne, qui fut l'actrice préférée (et la femme) de Sacha Guitry, a rassemblé au fil des années une soixantaine d'œuvres majeures signées Corot, Manet, Degas, Renoir, Rodin, Picasso, Léger, Dubuffet, Wilfredo Lam, Klein ou Bacon. Elle a accepté de les donner au musée de sa ville natale, qui consacrera plusieurs salles à cet ensemble exceptionnel. *« Ainsi, le palais Saint-Pierre possédera la plus belle collection de toiles impressionnistes après celles de Paris*, affirme Philippe Durey. *Quant aux œuvres du XXᵉ siècle, elles assureront une liaison glorieuse avec le Musée d'art contemporain que Renzo Piano achève au parc de la Tête-d'Or. »* Ce dernier ouvrira ses portes en même temps que la Biennale de Lyon, le 19 décembre.

Emmanuel de Roux

★ **Musée des beaux-arts de Lyon, 20, place des Terreaux, 69001 Lyon. Tél. : 72-20-17-40. Guide des collections, 272 pages, 100 F.**

DANS LES GALERIES

CLAUDE VIALLAT

Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix, 75004, Paris ; tél. : 42-77-32-31. Du mardi au samedi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures ; jusqu'au 21 novembre.

Peu à peu, par glissements progressifs, la peinture de Viallat est en train de changer. Longtemps, elle a paru statique, forte de ses principes et limitée par eux. Une forme tracée au pochoir se répétait régulièrement sur une surface qui pouvait être un fond monochrome ou un tissu de récupération, bâche de tente, toile cirée ou parasol. L'intérêt se concentrait dans les rapports de couleur et les différences d'épaisseur et de texture, selon que le peintre privilégiait l'harmonie ou l'acidité, la fluidité ou la densité. Il obtenait ainsi souvent des compositions éclatantes et fortement rythmées, mais contraintes par un système qui ne se renouvelait pas.

Dans ses œuvres les plus récentes, le fond n'est plus la surface sur laquelle apparait la forme, des courants chromatiques le traversent, des découpages le brisent en fragments emboités. Quant à la forme, jusqu'alors invariable, elle semble par endroits s'amollir, ailleurs se contracter. Pour finir, elle éclate en triangles, comme un vitrail fracassé. Il n'est plus question de répétition, mais de variété, de passages, de liberté. Le jeu des couleurs n'obéit plus à aucune règle et s'élève jusqu'à une irrésistible splendeur de tons. ***Ph. D.***

FRANÇOIS ROUAN

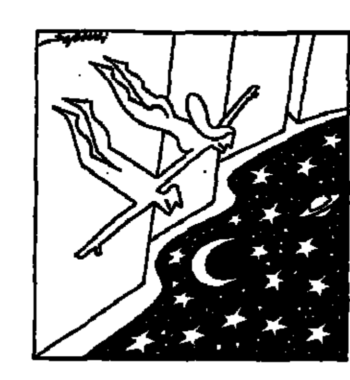
Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg, 75003, Paris ; tél. : 42-72-14-10. Jusqu'au 21 novembre.

L'exposition surprendra, et ne plaira pas à tout le monde. L'accrochage est dense, les tableaux encore plus. François Rouan rassemble ses *Coquilles*, une trentaine de toiles éclatantes de santé, aux couleurs vigoureuses et parfois d'une gaîté surprenante en ces temps fatigués. Acidulées ou tendres, les *Coquilles* sont surtout foisonnantes : *« ... une manière d'instaurer un bordel illimité de reflets... »*, note l'artiste. Une manière de synthèse aussi : les *Coquilles* regroupent plusieurs éléments du vocabulaire de Rouan, tressage compris. Il y est question du corps, empreintes de paumes et d'avant-bras tendus vers des courbes somptueuses, hanches pleines et seins rebondis.

La peinture gicle parfois, goutelettes spasmodiques ou jets plus denses qui ajoutent à la démesure de tableaux aux formats pourtant bien sages. Leur modestie même rend plus forte encore la voracité de peindre qui s'y manifeste. ***Ha. B.***

Hommage à Alain Guerrini

Le jazz en France doit beaucoup à ce passionné disparu. Une longue soirée lui sera consacrée



PLUS QUE TOUT discours, l'impressionnante liste des musiciens qui vont participer à une soirée d'hommage à Alain Guerrini dit l'estime dans laquelle il était tenu : Michel Petrucciani, Michel Graillier, Alain Jean-Marie, Aldo Romano, Simon Goubert, Richard Galliano, Christian Escoudé, Gérard Marais, Didier Lockwood, Patrice Caratini, Henri Texier, les frères Belmondo, Glen Ferris, André Villeger, Claude Tissendier, François Jeanneau, des membres de Sixun, Emmanuel Bex, la fanfare de La Lichère... soit près d'une centaine de musiciens réunissant trois générations. Alain Guerrini, mort le 13 avril (*Le Monde* daté 16-17 avril), avait fondé en 1976 le CIM, école de jazz, lieu d'échanges par lequel une bonne partie du jazz français était passée et continue de passer. La soirée se prolongera au Sunset, au Baiser salé et au Duc des Lombards.

★ Petit Journal-Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. M° Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. A partir de 18 heures, le 12. Tél. : 43-21-56-70. 50 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Tricky
Sans doute le plus aventureux et le plus insaisissable des artistes du *Bristol sound*, ces « malaxeurs » de sons qui mêlent sans a priori dub, rap, pop et techno. Architectes de climats encore plus noirs que sa peau, Tricky n'en oublie pas les chansons pour autant.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. M° Anvers. 19 h 30, le 12. Tél. : 42-31-31-31. 130 F.

Ziggy Marley
De la nombreuse famille du grand Bob, Ziggy est celui qui a connu le plus de succès. Sans doute grâce à un troublant mimétisme physique et vocal et un savoir-faire mélodique non négligeable. En première partie : Bill Mao & The Burning Combo et Massilia Sound System.
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris-11e. M° Voltaire. 17 heures, le 12. Tél. : 42-31-31-31.

Taudi Symphony, Beigels Daisy Toasts
Dans le cadre du festival Banlieues qui bougent, actif depuis deux ans, deux groupes du label Big Cheese, maison de disques adepte du groove le plus élégant. Beigels Daisy Toasts et leur jazz-soul-funky et Taudi Symphony, sensibles à l'Afrique comme à Cuba.
Chaville (92). Salle des fêtes, 47, rue de Stalingrad. 20 h 30, le 11. 50 F.

Ray Barretto
Accompagné du New World Spirit, groupe très en verve, le grand maître des congas, fer de lance d'un latin-jazz déluré, présente au public son dernier album, *My Summertime* (Owl-EMI).
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. M° Château-d'Eau. 19 h 30, le 12. Tél. : 45-23-51-41. 130 F. Olympia, 20 h 30, le 13. Tél. : 47-42-25-49. 150 F.

Clins de Lune, de Michel Kelemenis
Une trilogie qui regroupe le souvenir de l'ami mort, l'amour et le sida, un hymne aux danseurs. Kelemenis est un esthète, un formaliste, très préoccupé à donner du sens à sa danse sans pour autant tomber dans l'illustration. Une ligne toujours délicate à tenir : montrer sans démontrer.
Théâtre de la Cité internationale. 21, boulevard Jourdan, Paris-14e. RER B Cité-Universitaire. 20 h 30, le 11 novembre. 16 h 30, le 12. Tél. 42-74-44-22. De 55 F à 110 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

APOLLO 13
Film américain de Ron Howard
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34)
VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

AU PETIT MARGUERY
Film français de Laurent Bénégui
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

LA CROISADE D'ANNE BURIDAN
Film français de Judith Cahen
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LENI RIEFENSTAHL, LE POUVOIR DES IMAGES
Film germano-belge de Ray Müller
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MANNEKEN PIS
Film belge de Frank Van Passel
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).

POCAHONTAS, UNE LÉGENDE INDIENNE
Film américain de Mike Gabriel
VF : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23).

SHANGHAI TRIAD
Film chinois de Zhang Yimou
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27).
VF : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

À LA VIE, À LA MORT ! (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ÂME DES GUERRIERS (**) (néo-zélandais, v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES ANGES GARDIENS (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

ASSASSINS (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

AU TRAVERS DES OLIVIERS (iranien, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BAD BOY BUBBY (*) (Austr., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BYE-BYE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ÇA TOURNE À MANHATTAN (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10).

CARRINGTON (Fr.-Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA CÉRÉMONIE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE CONFESSIONNAL (Can.-Brit.-Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CORPS INFLAMMABLES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CORRIDOR (lituanien, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LE COUVENT (Fr.-Por., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

CYCLO (*) (Fr.-vietnamien, v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DOLLAR MAMBO (Mex.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DRAGON BALL Z (Jap., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

L'ENFANT NOIR (Fr.-guinéen, v.o.) : Le République, 11e (48-05-51-33) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

EXOTICA (*) (Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA FLEUR DE MON SECRET (Esp., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA FOLIE DU ROI GEORGE (Brit., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10).

FORGET PARIS (A., v.o.) : George-V, 8e (36-68-43-47).

FRESA Y CHOCOLATE (cubain, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE GARÇU (Fr.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Escurial, 13e (36-68-48-24) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

LES HABITANTS (Hol., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LA HAINE (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LE HUSSARD SUR LE TOIT (Fr.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

JUSQU'AU BOUT DE LA NUIT (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LANCELOT, LE PREMIER CHEVALIER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LAND AND FREEDOM (Brit., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (36-68-48-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

LISBONNE STORY (All.-Por., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MI-FUGUE, MI-RAISIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

MORTAL KOMBAT (A., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

NELLY ET M. ARNAUD (Fr.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

PETITS MEURTRES ENTRE AMIS (*) (Brit., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

LE PLUS BEL ÂGE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE REGARD D'ULYSSE (Gr., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE ROI LION (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).

SAUVEZ WILLY 2 (A., v.f.) : George-V, 8e (36-68-43-47).

SUR LA ROUTE DE MADISON (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

SWIMMING WITH SHARKS (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

TRAQUE SUR INTERNET (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

TROIS JOURS (lituanien, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

3 STEPS TO HEAVEN (**) (Brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10).

UN BRUIT QUI REND FOU (Fr.-Bel.-Suis.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).

UNDERGROUND (européen, v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Max-Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

USUAL SUSPECTS (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

LE VOYAGE DE BABA (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

WATERWORLD (A., v.o.) : UGC Ciné-Cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LES REPRISES

LE BAISER DU TUEUR
de Stanley Kubrick,
avec Frank Silvera, Jamie Smith, Irene Kane, Jerry Jarret.
Américain, 1955, noir et blanc (1 h 37).
VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

DRÔLE DE DRAME (Fr.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

LAURA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

MOÏSE ET AARON (All., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA NUIT AMÉRICAINE (Fr.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).

L'OPÉRA DE QUAT'SOUS (Fr., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; v.f. : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

LES SÉANCES SPÉCIALES

CÉZANNE (Fr.-All.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 12 h 30.

LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE TÖRLESS (**) (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 21 h 10.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) dimanche 20 h.

LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 15 h 40.

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (Youg., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 11 h 50.

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h 05.

LES VITELLONI (It., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) dimanche 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 14 h.

FESTIVALS

AVANT-PREMIÈRE (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). *The Naked Kiss*, dim. 11 h.

AVANT-PREMIÈRE (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07). *Crossing Guard*, mar. 21 h.

BUNUEL ARCHITECTE DU REVE, Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). *Le Charme discret de la bourgeoisie*, mar. 12 h ; *La Voie lactée*, sam. 12 h.

CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (36-68-48-24). *Les Sœurs de Gion*, dim. 11 h.

CINÉ-LIBRE (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). *Josey Wales hors la loi*, sam. 11 h 45, lun. 11 h 45, mar. 11 h 45.

CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). *La Soif du mal*, sam. 12 h ; *Les Racines du ciel*, dim. 12 h ; *Othello*, lun. 12 h, mar. 12 h.

CLOUZOT FILME KARAJAN, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). *Messe du couronnement KV 317*, de Mozart, lun. 20 h 30.

EGYPTE : CENT ANS DE CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). *Le Passage des miracles*, sam. 14 h 30 ; *Vie ou mort*, sam. 17 h ; *Serment d'amour*, dim. 14 h 30 ; *Le Costaud*, dim. 17 h.

FESTIVAL DE VILLERUPT (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). Film primé, lun. 20 h.

FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). *Journal intime*, dim. 12 h 05 ; *Bianca*, lun. 12 h 05.

GREGORY J. MARKOPOULOS, RÉTROSPECTIVE 1940-1971 (v.o.), American Center, 12e (44-73-77-77). *Political Portraits*, sam. 17 h ; *Eros, O Basileus*, sam. 19 h ; *The Olympian*, dim. 15 h ; *Himself as Herself*, dim. 17 h.

HISTOIRE D'UN STUDIO : LA 20TH CENTURY FOX (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). *Tendre est la nuit*, sam. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *Les Racines du ciel*, dim. 12 h, 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *Lifeboat*, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Baïonnette au canon*, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIQUE, Le République, 11e (48-05-51-33). *A la vie, à la mort !*, lun. 20 h 30.

L'INTÉGRALE BERGMAN (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). *Persona*, sam. 14 h 10, 20 h 10, 22 h 05 ; *Les Fraises sauvages*, dim. 14 h 10, 20 h 10, 22 h 05 ; *Sonate d'automne*, lun. 14 h 10, 16 h 10, 22 h 05 ; *L'Attente des femmes*, mar. 14 h 10, 16 h 10, 22 h 05.

MARCEL L'HERBIER, Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (40-49-48-49). *Le Vertige*, sam. 14 h ; *Rose-France*, sam. 16 h 30 ; *Le Diable au cœur*, dim. 14 h 30.

MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). *Isabelle et les 27 voleurs, une leçon*, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; *Annie Vacelet, psychogéographe*, sam. 12 h, dim. 12 h ; *John, le dernier ouvrier sur terre*, dim. 15 h ; *Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht*, lun. 20 h ; *Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère*, sam. 20 h ; *L'Etat de bonheur permanent*, dim. 19 h.

QUATRE FILMS DE PIERRE ZUCCA, Le République, 11e (48-05-51-33). *Vincent mit l'âne dans un pré...*, mar. 18 h ; *Roberte*, lun. 18 h.

QUATRE TRÈS GRANDS OPHULS, Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24). *Le Plaisir*, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *La Ronde*, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Madame de...*, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Lola Montès*, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LES RECOINS DE LA CINÉMATHEQUE SUISSE, Centre culturel suisse, 3e (42-71-38-38). *Tamaout*, mar. 20 h 30 ; *Norman McLaren, jeux d'images*, sam. 18 h 30 ; *Le Retour*, sam. 20 h 30 ; *Dans les rues*, dim. 18 h 30 ; *Une simple histoire*, dim. 20 h 30 ; *Les Clowns*, lun. 18 h 30 ; *La Ligne d'ombre*, lun. 20 h 30 ; *El el balcon vacio*, mar. 18 h 30.

SACHA GUITRY, CINÉASTE, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). *Mon père avait raison*, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h 10, 22 h 15 ; *Si Versailles m'était conté...*, dim. 13 h 50, 17 h 10, 20 h 30 ; *Pasteur*, lun. 14 h, 15 h 35, 17 h 10, 18 h 45, 20 h 20 ; *Le Destin fabuleux de Désirée Clary*, mar. 14 h 10, 16 h 30, 19 h 40, 22 h.

SOIRÉE BREF, Le République, 11e (48-05-51-33). *Dent pour dent*, mar. 20 h 30.

LES VISITEURS DU NOIR (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). *Les Tueurs*, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Quand la ville dort*, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Bunny Lake a disparu*, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Du plomb pour l'inspecteur*, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Indomania (v.o.), : *Mr and Mrs 55* (1955, v.o. hindi, traduction simultanée), de Guru Dutt, 16 h ; *Les Trois Lanciers du Bengale* (1935, v.o. s. t. f.), de Henry Hathaway, 19 h ; *Diamond Queen* (1940, v.o. hindi, traduction simultanée), de Homi Wadia, 21 h 15.
LUNDI
Soirée Futurissimo : *Les Folies du docteur Gance*, 20 h 30.

SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
L'invention de la figure humaine : *Rebecca* (1940, v.o. s.t.f.), d'Alfred Hitchcock, 17 h ; *Huit et demi* (1963, v.o. s.t.f.), de Federico Fellini, 19 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Hommage à l'Institut Lumière : *Pitfall* (1948, v.o. s.t.f.), de Toth, 14 h 30 ; *Ceux de chez nous* (1943, v.o. s.t.f.), de Frank Launder, *Sidney Gilliat*, 17 h 30 ; *La Fille Rose-Marie* (1958, v.o. s.t.f.), de Rolf thiele, 20 h 30.
LUNDI
Hommage à l'Institut Lumière : *Les Premières Armes* (1949, v.o. s.t.f.), de René Wheeler, 14 h 30 ; *Monseigneur* (1949), de Roger Richebé, 17 h 30 ; *Pins String and Sealing Wax* (1945, v.o. s.t.f.), de Robert Hamer, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Côté rue, côté cour : *Chronique d'une banlieue ordinaire* (1992), de Dominique Cabrera ; *Rêves de ville* (1992), de Dominique Cabrera, 14 h 30 ; *18, rue Popincourt* de Pastal Laethier ; *Le Crime de M. Lange* (1936), de Jean Renoir, 16 h 30 ; *Les Degling's* (1978), de Claude Massot ; *La Ville bidon* (1975), de Jacques Baratier, 19 h ; *Deux ou trois choses que je sais d'elle* (1967), de Jean-Luc Godard, 21 h.
MARDI
Côté rue, côté cour : *Rosette cherche une chambre* (1987), ; *L'Œil au beurre noir* (1987), de Serge Meynard, 14 h 30 ; *Pot-Bouille* (1957), de Julien Duvivier, 16 h 30 ; *The Snapper* (1992, v.o. s.t.f.), de Stephen Frears, 19 h ; *Les Nuits de la pleine lune* (1984), d'Eric Rohmer, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Les Rendez-vous d'Anna (1978), de Chantal Akerman, 14 h 30 ; *Letters Home* (1986), de Chantal Akerman, 17 h.
MARDI
Les Années 80, 82 de Chantal Akerman, 19 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 11 NOVEMBRE

TF 1

20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes.
Présenté par Philippe Bouvard.

22.45 Téléfilm : Séduction coupable.
De Jim Wynorski, avec Andrew Stevens, Morgan Fairchild.

0.20 Magazine : Formule F1.
Grand Prix d'Australie : analyse des essais.

0.55 Journal, Météo.

1.10 Programmes de nuit.
Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.) ; 1.30, TF 1 nuit (et 2.35, 3.10) ; 1.40, Histoire de la vie ; 2.45, Série : Intrigues ; 3.20, Côté cœur ; 3.45, Musique ; 4.10, Formule 1 à la Une. Grand Prix d'Australie à Adelaïde ; 4.30, Départ de la course ; 6.20, le podium.

FRANCE 2

20.45 Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents.
Présenté par Nagui.

23.15 Divertissement : Performances d'acteurs.
Gala d'ouverture du 16e Festival international Cannes 1995, présenté par Jango Edwards et Georges Beller. Avec Jean-Marie Bigard, Pierre Palmade, Danyboon...

0.30 Troisième mi-temps.
Rugby. 1er test-match France-Nouvelle-Zélande. Les plus beaux moments des trois matches de la journée.

1.25 Les Films Lumière.

1.30 Journal, Météo.

1.40 Programmes de nuit.

FRANCE 3

20.50 ▶ Série : L'Avocate.
Délit de fuite, de Philippe Lefebvre.

22.25 Les Dossiers de l'Histoire.
C'était de Gaulle. [1] Le Temps des épreuves, de René-Jean Bouyer, d'après Alain Peyrefitte.

23.20 Météo, Journal.

23.50 Musique et compagnie.
Montserrat Caballé, une diva, une amie. Œuvres de Donizetti, Mompou, Richard Strauss.

0.50 Musique Graffiti.
Sonate D 959, 2, 3 et 4e mouvements, de Schubert, par Paul Badura Skoda, piano (20 min).

M 6

20.45 Téléfilm : Illusion fatale
[1/2] et [2/2]. De John Korty, avec Brian Dennehy, Treat Williams.
Le cadavre de la femme d'un avocat, lié à la mafia, est retrouvé dans une voiture au fond d'un canal de Chicago. Un vétéran de la brigade criminelle, qui résiste à toutes les tentatives de corruption, est chargé d'enquêter sur ce meurtre.

0.15 Série : Les Anges de la ville.
Prise d'otages.

1.10 Boulevard des clips (et 6.05).

3.30 Rediffusions.
Fréquenstar (Dick Rivers) ; 4.25, Oh, les girls ! ; 5.15, Culture pub.

CANAL +

20.30 Téléfilm : Grushko.
De Tony Smith, avec Brian Cox.

22.30 Documentaire : Les Allumés.
Anita Conti, femme océan, de Babeth Si Ramdane.

22.55 Flash d'informations.

23.00 Cinéma : Vendredi 13, Jason en enfer. □
Film américain d'Adam Marcus (1992).

0.25 Cinéma : Gilbert Grape. ■
Film américain de Lasse Hallström (1993, v.o.).

2.20 Le Journal du hard.

2.25 Cinéma : Les Belles Dames du temps jadis.
Film danois, classé X, de Werner Hedmann (1977).

ARTE

19.00 Série : Black Adder
[7/13] Capitaine et chef, de Richard Boden (v.o.), avec Rowan Atkinson.

19.30 Le Dessous des cartes.
Chronique de géopolitique, de Jean-Christophe Victor. La Méditerranée [2/2] (rediff.).

19.35 Histoire parallèle.
Présenté par Marc Ferro, avec Rudolf von Thadden. Les Enjeux d'une commémoration.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Série : Monaco Franze, l'éternel joli cœur
[8/10] Continuez comme ça, de Helmut Dietl, avec Helmut Fischer, Ruth-Maria Kubitscheck.

21.30 Documentaire : Mustang, le royaume oublié.
De Tony Miller.
Le voyage de Kamtruel, un grand lama tibétain, au Mustang, royaume bouddhiste intégré au Népal.

23.00 Magazine : Velvet Jungle.
Présenté par Valli. Louise ; Sugarcubes ; Série : Les Zombies de la stratosphère, de Fred C. Brannon, [6/12] Murder Mine (v.o.), avec Judd Holdren ; Zap Mama ; Internet.

0.45 Téléfilm : Dancing Nuage.
D'Irène Jouannet, avec Mireille Perrier (rediff. du 10 novembre).

2.15 Cartoon Factory [9/18].
Art For Arts Sake (1934) ; Africa Squeaks (1931) ; Brownie Bucks The Jungle (1933) ; Slick Sleuth (1939) (rediff., 30 min).

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique. ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

CÂBLE

TV 5 19.00 Y'a pas match. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Série : Julie Lescaut. De Josée Dayan. 21.30 Télécinéma. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 N'oubliez pas votre brosse à dents. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.40 L'Homme technologique. [3/8] Les Marches du progrès. D'Adam Lévy. 20.35 Chemins de fer. [3/12] Le Dekkan : de Bombay à Cochin. De Gerry Troyna. 21.35 Le Roman de France. L'Aude, croisée des chemins romans. De Bernard Monsigny. 22.05 Nomades du Pacifique. [2/5] Carrefour du Pacifique. De Peter Crawford. 22.55 Le Showbiz et la Politique. D'André Halimi. 0.15 Le Pouvoir des mers. [4/6] Un billet pour le paradis. De Nigel Turner (60 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Top-Flop. 19.30 Stars en stock. 20.00 Eco, écu et quoi ? 20.30 Supercross. En direct. Championnat du monde indoor, 2e manche, au POPB. 23.45 Paris dernière. 0.40 Paris modes (65 min).
CANAL J 17.30 Série : Les Chasseurs d'étoiles. Les Origines. 17.55 Capt'ain J. 18.00 Les P'tits Futés. [2/26] Yéyé, as du karaté. 18.15 Regarde le monde. Invité : le général Germanos. 18.30 Tarmac. 19.00 Série : Les Twist. Le Double. 19.30 Momo et Ursule. 20.00 Dessins animés. Le Géant et la Sorcière ; Le Fantôme de Canterville ; La Marmite de Porridge.
CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Transylvanie, janvier 1918. 21.50 Série : Le Frelon vert. Le Rayon de la mort. 22.20 Chronique du chrome. 22.25 Série : Liquid Television. 22.50 T'as pas une idée ? Jack Lang. 23.45 Quatre en un. 0.15 Série : Seinfeld. Le Contrat. 0.40 Série : Au-delà du réel. Les Ombres du silence (50 min).
SÉRIE CLUB 19.05 Le Club. 19.15 Série : Models Inc. Le Sosie. 19.55 Série : Miami Vice (et 0.15). 20.45 Soirée : L'Homme de fer. ▶ *Lire notre article p. 27.* 20.50 Série : L'Homme de fer (et 21.45) Pilote. 22.45 Téléfilm : Le Retour de l'homme de fer. De Gary Nelson (1993). 1.00 Série : Les Incorruptibles, le retour. Le Général (45 min).
MCM 19.30 L'Invité de marque. Kat Onoma. 20.00 Clips non-stop (et 21.30). 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 22.00 Rave On. 22.30 MCM Dance Club (210 min).
MTV 19.00 European Top 20. 21.00 First Look. 21.30 All Time Top 100. 23.30 The Zig & Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).
EUROSPORT 10.00 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom géant dames, 1re manche, à Tignes (Savoie). 13.00 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom géant dames, 2e manche, à Tignes. 18.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Stockholm (Suède) : demi-finales. 20.00 Golf. En différé. Coupe du monde par équipes, 3e tour, à Shenzhen (Chine). 22.00 Formule 1. Résumé. Grand Prix d'Australie, essais, à Adelaïde. 23.00 Supercross. En différé. Championnat du monde indoor, 2e manche, au POPB. 0.00 Formule 1. En direct. Grand Prix d'Australie, le warm up, à Adelaïde. 0.30 International Motorsports. 4.15 Formule 1. En direct. Grand Prix d'Australie, la course, à Adelaïde.
CINÉ CINÉFIL 18.40 The Emperor Jones. ■■ Film américain de Dudley Murphy (1933, N., v.o.). 19.55 Actualités Pathé n° 2. 20.45 Le Club. Laurent Heynemann. 22.05 Vincent Price. 23.00 Règlement de comptes. ■■■ Film américain de Fritz Lang (1953, N., v.o.). Avec Glenn Ford. 0.25 La Vallée de la peur. ■■ Film américain de Raoul Walsh (1947, N., v.o., 105 min).
CINÉ CINÉMAS 18.45 Documentaire. 19.35 Le Bazar de Ciné Cinémas. 20.30 Téléfilm : Le Mirage du capricorne. De Rob Stewart [1] (1989) avec Nigel Havers. 22.05 Ciné Cinécourt. Invitée : Chantal Akerman. 23.10 Conrack. ■ Film américain de Martin Ritt (1971, v.o., 100 min). Avec Jon Voight. 0.50 Téléfilm : Club privé DV8. Classé X (85 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Le Temps de la danse. Interviews de Philippe Cohen et Jean-Charles Gilles. 20.30 Photo-portrait. Werner Hofmann, historien d'art. 20.45 Nouveau Répertoire Dramatique. Le Lobbyiste, de Gilles Saller. 22.35 Musique : Opus. Nuria Nono-Schoenberg. 0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Sucre lent, de Jean-Pierre Milovanell. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 19.30 Opéra. Donné en direct de l'Opéra national de Paris, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. Alexander Anissimov : Eugène Onéguine, opéra en trois actes, de Tchaïkovski, sol. Gerlinde Lorenz (Madame Larina), Solveig Kringelborn (Tatiana)... 22.45 Entracte. 23.05 Le Bel Aujourd'hui. Le cycle Schoenberg au théâtre du Châtelet ; Festival de Stuttgart. Concert donné le 16 août au Liederhalle de Stuttgart, par le Chœur de Chambre de Cracovie, le Gächinger Kantorei et l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. Helmuth Rilling : Requiem de réconciliation (deuxième partie) : Interludium, de Rands ; Offertorium, de Dalbavie ; Sanctus, de Weir ; Agnus Dei, de Penderecki ; Communion 1, de Rihm ; Communion 2, de Schnittke ; Responsorium, de Yuasa ; Epilogue, de Kurtag. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.40 Roméo et Juliette. Roméo et Juliette, de Tchaïkovski, par l'Orchestre symphonique d'URSS, dir. E. Svetlanov ; Roméo et Juliette, de Prokofiev, dir. A. Gavrilov ; Les Capulets et les Montaigus, ex-traits, de Bellini, par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. H. Lewis, M. Horne, mezzo-soprano ; Roméo et Juliette, extraits, de Berlioz, par l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. C.M. Giulini ; Roméo et Juliette, extraits, de Gounod, par les Solistes et l'Orchestre du Capitole de Toulouse, dir. M. Plasson ; Roméo et Juliette, ouverture, de Pierson, par The English Nothern Philharmonia, D. Lloyd-Jones ; The Walk into the Paradise Garden, de Delius, par l'Orchestre de l'Opéra national gallois, dir. C. Mackerras . 22.40, Da capo. Emil Guilels et Evgueni Mravinski. Concerto pour piano n° 2, de Saint-Saëns, par la Société des Concerts du Conservatoire, dir. A. Cluytens, E. Gilels, piano ; Sonate pour piano, de Liszt, E. Gilels, piano ; Le Poème de l'Extase, de Scriabine, par l'Orchestre philharmonique de Leningrad, dir. E. Mravinski ; Concerto pour piano n° 3, de Kabalevski, par l'Orchestre symphonique de la Radio d'URSS, dir. D. Kabalevski, E. Gilels, piano. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

DIMANCHE 12 NOVEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Série : Walker Texas Ranger.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Le Rebelle.
15.55 Série : Les Dessous de Palm Beach.
16.55 Disney Parade.
Donald fait son beurre ; Un chien peut en cacher un autre.
18.00 Des millions de copains.
Avec la série : Seaquest, police des mers.
19.00 Magazine : 7 sur 7.
Présenté par Anne Sinclair. Invité : Shimon Pérès, en duplex de Jérusalem.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : Nikita. ■
Film français de Luc Besson (1990). Avec Anne Parillaud.
22.50 Ciné dimanche.
23.00 Cinéma : Le Retour de Sabata. □
Film italo-français de Frank Kramer (1971). Avec Lee Van Cleef.
0.50 Sport : Patinage artistique.
Championnat de France de danse sur glace à Lyon.
1.25 Journal, Météo.
1.35 Programmes de nuit.
Concert : Vivaldi, par l'Ensemble Roland Pidoux ; Waldteufel, Couperin et Haendel, par l'Ensemble Jean Dekyndt ; 2.35, TF 1 nuit (et 3.35, 4.10) ; 2.45, Histoire de la vie ; 3.45, Série : Passions ; 4.20, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

12.05 Magazine : Polémiques (et 2.50).
12.50 Météo (et 13.15).
12.55 Loto, Journal.
13.25 Dimanche Martin.
Le monde est à vous, avec Julio Iglesias.
15.05 Documentaire : Cousteau.
L'Enigme du Britannic.
16.10 Dimanche Martin (suite).
L'Ecole des fans, avec Julio Iglesias ; Ainsi font, font, font.
17.50 Stade 2 (et 5.10).
18.45 Magazine : Déjà dimanche.
19.25 Magazine : Déjà le retour.
19.59 Journal, Météo.

20.45 Cinéma : Rio Lobo. ■■
Film américain de Howard Hawks (1970). Avec John Wayne.
22.40 Variétés : Taratata.
Présenté par Nagui. Spécial Sol En Si (Solidarité enfants sida). Avec Alain Souchon, Laurent Voulzy, les Cherche-Midi, Liane Foly, Maxime Le Forestier, Zazie...
23.55 Les Films Lumière.
0.00 Journal, Météo.
0.10 Concert : Musiques au cœur.
Autour de *Madame Butterfly*, film de Frédéric Mitterrand, d'après l'opéra de Giacomo Puccini. Invités : James Conlon, Daniel Toscan du Plantier, Pierre-Oliver Bardet, Ying Huang, Ning Liang, Richard Cowan.
1.25 Programmes de nuit.
L'Heure du golf (rediff.) ; 1.55, Urti : le maître des plantes ; 3.40, Soko ; 4.25, Urti : les sentiers de la favelle : 4.55, Huitième ciel ; 6.00, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Documentaire : Les Quatre Dromadaires.
[10/12] Chroniques de l'Afrique sauvage. Les Frères de Talek.
14.05 Série : New York District.
14.55 Magazine : Sports dimanche.
15.05, Tiercé, en direct d'Auteuil ; 15.25, 13e Supercross au Palais omnisports de Paris-Bercy.
17.05 Série : Magnum.
17.55 Magazine : Lignes de mire.
18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.08, Journal régional.
20.07 Divertissement : Débat.
De et avec Marc Jolivet.
20.10 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick.
Le Don de soi, d'Alfred Weidenmann.
21.50 Série : Un cas pour deux.
22.50 Dimanche soir.
Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc. Invité : Bruno Gollnisch, secrétaire général du Front national. Suivi de : A la une sur la trois, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.40 Météo et Journal.
0.00 Cinéma : Quand la ville dort. ■■■
Film américain de John Huston (1950, v.o., N.).
1.50 Musique Graffiti.
L'Amero, saro costante, de Mozart, par Christine Barbaux, soprano, Christian Ivaldi, piano (15 min).

M 6

12.50 Série : Pour l'amour du risque.
13.50 Série : Brisco County.
14.40 Starnews.
15.15 Dance Machine Club.
15.45 Fanzine (et 5.15).
16.20 Fréquenstar.
Lio à Lisbonne.
17.20 Téléfilm : La Belle et le Flambeur.
De Walter Grauman, avec Omar Sharif, Victoria Principal.
18.55 Série : Mission impossible, vingt ans après.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Les garçons sont de retour.
20.35 Sport 6 (et 1.25).
Présenté par Stéphane Tortora.

20.40 Magazine : Capital.
Présenté par Emmanuel Chain. L'Eglise est-elle en dépôt de bilan ? Reportages : Lourdes, la bonne affaire de l'Eglise ? ; A qui appartiennent les églises ; Les Moines face au marché ; Domaine réservé ; Curés : le match France-Amérique.
22.45 Culture pub (et 4.50).
Spécial Espagne.
23.20 Téléfilm : La Revanche d'Emmanuelle.
De Francis Leroi, avec Marcela Walerstein.
0.55 Rock express.
1.35 Boulevard des clips (et 5.40).
2.30 Magazine : La Tête de l'emploi.
2.55 Rediffusions.
Girls de Paris ; 3.55, Barbra Streisand.

CANAL +

En clair jusqu'à 14.05
12.25 Flash d'informations (et 19.35, 22.20).
12.30 Magazine : Télés dimanche.
Présenté par Michel Denisot.
13.30 Magazine : La Semaine des Guignols.
14.05 Téléfilm : La Justice des autres.
De Michael Switzer, avec Jason London, Martin Sheen.
15.50 Surprises.
En clair jusqu'à 18.00
16.10 Décode pas Bunny.
17.10 Les Superstars du catch.
17.58 Cinématoc.
18.00 Téléfilm : Pour une vie ou deux.
De Marc Angelo, avec Lambert Wilson, Judith Godrèche.
En clair jusqu'à 20.35
19.45 Ça cartoon.
Présenté par Philippe Dana. Un voyage mouvementé (1950) ; Concert à l'école (1947) ; Un canard dans le moteur (1950) ; Un loup qui n'a pas de tête (1958) ; Un chat sauvage (1953) ; Tom et Jerry font le ménage (1948).

20.35 Cinéma : Fraise et chocolat. ■
Film cubain de Tomas Gutierrez Alea et Juan Carlos Tabio (1991). Avec Francisco Gattorno, Jorge Perugorria, Vladimir Cruz.
22.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
Présenté par Thierry Gilardi. Football ; Football américain.
1.30 ▶ Cinéma : Viva Maria. ■■
Film français de Louis Malle (1965, 110 min). Avec Jeanne Moreau, Brigitte Bardot, George Hamilton.

LA CINQUIÈME

12.00 Débats publics : La protection sociale.
En direct. Animé par Paul Amar. Avec Michel Rocard, Bruno Bourg-Broc, Alain Touraine, Jean-Paul Fitoussi, Marc Blondel, J.-M. Spaeth, Jean Marmet, Gilles Johannet, Docteur Bouvignes, Yolaine Dutheit.
13.30 Rintintin.
13.30 Les Grands Maîtres du cinéma.
Marcel Pagnol.
14.30 ▶ Teva : Michael Rockefeller Story.
Emission présentée par Teva Victor.
15.30 Détours de France.
16.00 Feuilleton : Ardéchois cœur fidèle [2/6].
17.00 Le Sens de l'Histoire.
La Guerre 14-18, de Georges Alépée.
18.30 Va savoir.
18.57 Le Journal du temps.

ARTE

19.00 Cartoon Factory [10/18].
19.30 Magazine : Métropolis (et 1.25).
La Rentrée littéraire ; Emir Kusturica sur *Underground* ; La Crau, terre en péril ; L'abécédaire de Gilles Deleuze : G comme gauche (3).
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Joseph Roth.
Proposée par Hans Peter Kochenrath.
Joseph Roth (1894-1939) est l'auteur de l'inoubliable Marche de Radetzky *(1932), une saga familiale sur fond du déclin de l'Empire austro-hongrois. L'essentiel de son œuvre baigne dans sa Galicie natale, province située aux confins orientaux de l'Empire et où se mêlaient les populations allemande, juive, ukrainienne et polonaise. Ses premières œuvres sont indissociables de ses activités de journaliste, à Vienne, puis à Berlin. Ainsi de* La Toile d'araignée (Das Spinnennetz)*, analyse du terrain politique et social dans lequel évolue un jeune fasciste, roman publié en 1925. Le 30 janvier 1933, Hitler devient chancelier. Le jour même, Joseph Roth s'exile à Paris où il mourra, miné par le désespoir et l'alcool.*
20.41 Cinéma : La Toile d'araignée. ■
Film allemand de Bernhard Wicki (1989) (v.f.).
23.50 Documentaire : Joseph Roth (1894-1939).
De Hans Keller (92 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 30 millions d'amis. Rediff. de TF1 du 4/11. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 7 sur 7. 21.00 Temps présent. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 L'Avare. ■ Film français de Jean Girault et Louis de Funès (1979). 0.40 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.35 Le Pouvoir des mers. [4/6] Un billet pour le paradis. De Nigel Turner. 20.35 Les Grandes Voix de la chanson arabe. [1/3] Oum Kalsoum. De Simone Bitton. 21.30 Dolphy, dauphin ambassadeur de la côte catalane. De Cyril Tricot et Thierry Masdeu. 22.05 Hôtel Terminus. [1/2] Klaus Barbie, sa vie et son temps. De Marcel Ophuls (130 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Totalement cinéma. 20.30 Top-Flop. 21.00 Another Country. ■ Film britannique de Marek Kanievska (1983, v.o.). 22.30 Caetano Veloso. De Walter Salles. 23.30 Eco, écu et quoi ? 0.00 Concert : Betty Carter Trio. Enregistré au Festival jazz de Barcelone, en 1987. 1.00 Le Canal du savoir (60 min).
CANAL J 17.30 Série : Les Chasseurs d'étoiles. 18.00 Série : Les Monroes. La mort qui rôde. 19.00 Sur la piste de l'animal le plus secret. [5/12] La Chine. 19.30 Momo et Ursule.
CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. 20.25 Série : Dream On. 21.00 Top bab. 21.40 Série : Bottom. Digger. 22.10 Chronique New Age. 22.15 La Semaine sur Jimmy. 22.25 Série : New York Police Blues. 23.15 Le Meilleur du pire. 23.45 Série : Les Envahisseurs. L'Expérience. 0.40 Rock Stories. [2/2] Yes Years (60 min).
SÉRIE CLUB 19.05 Série : Models Inc. Chantage ! 19.50 Série : Miami Vice (et 0.00). Délivrez-nous du mal. 20.35 Le Club. 20.45 Série : Les Incorruptibles, le retour. Le Général. 21.30 Série : Movin' On. Femme de fer. 22.20 Série : Combat. Soldat malgré lui. 23.10 Série : Le Masque. Le Congrès gastronomique. 0.50 Téléfilm : Le Retour de l'homme de fer. De Gary Nelson (1993, 90 min) avec Raymond Burr.
MCM 19.30 Best of Mangazone. 20.00 NBA Action. 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends club. Queen. 22.30 Passengers. 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Zoom zoom (et 1.00). 0.15 Rebel TV. 0.55 Mangazone (5 min).
MTV 19.00 News : Weekend Edition. 19.30 Concert : Chris Isaak Unplugged. Enregistré à New York, en août 1995. 20.30 The Soul of MTV. 21.30 The State. 22.00 Oddities Featuring the Maxx. 22.30 Alternative Nation. 0.00 Headbangers' Ball (90 min).
EUROSPORT 10.00 Ski. En direct. Coupe du monde : slalom géant messieurs, 1re manche, à Tignes (Savoie). 12.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Moscou (Russie) : finale. 15.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Stockholm (Suède) : finale. 17.00 Marathon. En direct. Marathon de New York (Etats-Unis). 19.30 Voitures de tourisme. En différé. Championnat espagnol, 9e manche, à Catalunya. 20.00 Golf. En différé. Coupe du monde par équipes : 4e et dernier tour, à Shenzhen (Chine). 22.00 Formule 1. Résumé. 23.00 Supercross. En différé (60 min).
CINÉ CINÉFIL 19.10 Le Club. Laurent Heynemann. 20.30 La Vallée de la peur. ■■ Film américain de Raoul Walsh (1947, N.). Avec Teresa Wright. 22.05 The Forbidden Street. ■■ Film américain de Jean Negulesco (1949, N., v.o.). 23.35 The Emperor Jones. ■■ Film américain de Dudley Murphy (1933, N., v.o.). 0.50 Le Coq du régiment. ■ Film français de Maurice Cammage (1933, N., 80 min).
CINÉ CINÉMAS 18.00 Les Conquérants héroïques. ■■ Film italo-français de Giorgio Rivalta (1962). Avec Steve Reeves. 19.45 Documentaire. 20.40 La Guerre des polices. ■ Film français de Robin Davis (1979). Avec Claude Brasseur. 22.20 Le Roi de New York. ■■ Film italo-américain d'Abel Ferrara (1990, v.o.). 0.00 Barton Fink. ■■■ Film américain de Joël et Ethan Coen (1991, v.o., 120 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.30 Atelier de création radiophonique. Le bruit ténu de l'araignée quand l'hiver grince (1). Par Victor Jobsa. 22.25 Poésie sur parole. Les poèmes d'Ingeborg Bachmann (6). 22.35 Musique : Le Concert. Schoenberg-Nono au Festival d'Automne. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières par Tiburce : Cent ans de cinéma m'étaient comptés ; Rub a dub dub ; Rémanences : Chats rogne ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui : Stars of The Lid Music for Nitrous Oxyd. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 20.05 Voix souvenirs. Isabelle Andreani. Didon et Enée : Ah ! Belinda (Didon, acte 3), de Purcell, par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Reynald Giovaninetti (enregistré en 1962) ; Œuvres de Mozart : Cosi fan tutte : E amore un ladroncello (Dorabella, acte 2) ; Les Noces de Figaro : Non so piu (Cherubino, acte 1), par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Robert Benedetti (enregistré en 1963) ; Mireille : Voici la saison mignonne (Taven, acte 2), de Gounod, par l'Orchestre Radio-Lyrique, dir. Jules Gressier (enregistré en 1956). - Raymond Steffner. Œuvres de Mozart : Zaïde : Nut mutig, mein Herze (Alazim, acte 1) ; Nur der Kennt mitleid, aria et quatuor final (acte 2), par l'Orchestre de chambre de la Radiodiffusion française, dir. Marcel Couraud (enregistré en 1957) ; Linda di Chamounix : Ambo nati in questa vale (Duo Antonia/Maddalena, acte 1), de Donizetti (enregistré en 1957). - Ninon Vallin, soprano : Mignon : Connais-tu le pays ? (acte 1), de Thomas (enregistré en 1917) ; Enchantement, mélodie, de Massenet (enregistré en 1923). 21.00 Capitale Prague. La mémoire des pierres. 22.30 Transversales. 1. Les Magiciens de la Terre : Egypte. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.00 Soirée lyrique. Boris Godounov, de Moussorgski, par les Chœurs et l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. C. Abbado, A. Kotcherga (Boris), S. Larine (Grigori), G. Nikolsky (Varlaam), P. Langridge (Chouiski), M. Lipovsek (Marina), S. Ramey (Pimène). 23.20 Soirée lyrique... (Suite). Œuvres de Moussorgski : Une nuit sur le Mont Chauve, version originale, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. C. Abbado ; Boris Godounov : Monologue de Boris, Feodor Chaliapine, basse ; Boris Godounov : La Mort de Boris, Alexandre Kipnis, basse. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les interventions à la radio

RCJ, 94.8 FM, 11 h 30 : Emission spéciale d'hommage à M. Itzhak Rabin. Avec Jacques Attali et Pierre Lellouche.

Le Monde
DIMANCHE 12 - LUNDI 13 NOVEMBRE 1995

Myosotis et tournesols

par Alain Rollat

CELA SE PASSAIT, vendredi soir 10 novembre, sur le plateau de « Bas les masques », le magazine de France 2 présenté par Mireille Dumas. Il était question de savoir comment vivre heureux quand on est trop petit, trop gros, trop grand ou trop maigre, et même de savoir comment vivre tout court quand on ne ressemble pas à la moyenne des autres dans un monde où l'on s'assassine pour moins que ça.

Le professeur Albert Jacquard, qui a écrit un magnifique *Eloge de la différence*, disait, comme d'habitude, des choses très fortes sur cette merveille de la nature qu'est l'humanité: *« La différence est une richesse... La norme des hommes n'existe pas... Chaque être humain est unique... »* On avait envie de l'applaudir. Mais comment aider les principaux intéressés à tirer les conséquences concrètes de ces sublimes réalités ? Comment expliquer à son voisin de palier qu'il est le centre de l'Univers – au sens où saint Augustin l'entendait quand il expliquait que Dieu est un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part – sans qu'il se prenne aussitôt pour le nombril de la planète ?

Comment, par exemple, l'expliquer à Eric, qui porte son obésité comme une croix, qui voit son corps comme *« un amas de 134 kilos »* ? Comment l'amener à réaliser qu'il possède déjà la clé de son énigme personnelle puisqu'il éprouve l'impression d'*« habiter »* un corps qui n'est pas le sien ? La réponse n'est-elle pas dans l'usage commun de l'adjectif possessif ? *Mon* corps, *ton* corps, *son* corps... Est-on ce que l'on possède ? On avait envie de crier à Eric qu'il se trompe tout simplement sur son identité et que la pire intolérance est parfois celle qu'on s'inflige à soi-même.

Liliane, elle, a tout compris. Elle ne sera plus jamais M[lle] Irta. On ne la verra plus exhiber ses énormes seins, *« la poitrine la plus forte du monde »*, sur les estrades foraines. Elle en avait assez d'être *« ramenée à une image ambulante »*. Tant pis pour le manque à gagner. Elle a dit merde à son employeur pour redevenir M[me] Liliane, avouer l'existence de son mari et de ses sept enfants qu'elle nourrira autrement. *« Maintenant, je suis moi. Je suis libre. »* On avait envie de l'embrasser pour fêter sa découverte.

On larmoyait ainsi dans le bazar philosophique quand la caméra s'est posée sur le visage d'une mère qui exprimait sa conception de la différence en comparant les myosotis aux tournesols. Elle voulait parler de sa fille adoptive, Julianne, une de ces enfants qu'on appelle avec précaution « de petite taille » comme s'ils étaient coupables de naître nains. Une blondinette de dix ans, belle comme une rose, épanouie comme un soleil, intelligente comme la vie. Quel était le secret de son bonheur ? *« On a été habitué à porter sur elle un regard d'amour »*, expliqua sa grande soeur. *« On essaie de la rendre responsable de sa différence,* ajouta sa maman. *En s'y adaptant, elle grandit quelque part. »* C'est sûrement ainsi qu'on grandit soi-même sans le savoir.

L'Europe et le Maroc s'apprêtent à conclure un accord d'association économique

Le différend sur la pêche devrait être réglé

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Après avoir longtemps ergoté sur le montant des contingents de fleurs, de tomates ou de sardines, les Quinze ont réussi, vendredi 10 novembre, à s'entendre sur les concessions agricoles à faire au Maroc, éliminant ainsi le dernier obstacle à la conclusion d'un accord d'association avec celui-ci. Les Marocains, *soucieux d'obtenir* un accord qui consacre leur ancrage européen, ont donné leur aval aux résultats de ces tractations.

Même tardif, ce succès va permettre l'entrée en vigueur du nouvel accord de pêche conclu, il y a quelques semaines, entre l'Union européenne (UE) et Rabat. C'est là un soulagement pour le gouvernement de Felipe Gonzalez, qui devait affronter la colère de ses pêcheurs, bloqués dans leurs ports depuis plusieurs semaines. Environ 700 bateaux, portugais, mais surtout espagnols sont concernés.

Des accords d'association « de la nouvelle génération », du même type que celui conclu avec Rabat, ont déjà été signés avec la Tunisie et Israël. D'autres sont projetés avec chacun des pays riverains de la Méditerranée, sauf la Libye. Ils prévoient l'établissement, d'ici une douzaine d'années, d'une zone de libre-échange avec l'UE.

DÉLOCALISATIONS

Dans la mesure où les produits manufacturés des partenaires méditerranéens bénéficient déjà d'un libre accès au marché de l'UE, c'est à ceux-ci qu'il reviendra, en s'ouvrant aux produits européens – agricoles et industriels –, de consentir l'essentiel de l'effort. Pour aider cette intégration progressive, l'UE a décidé, en juin, à Cannes, de leur accorder un soutien financier de 4,6 milliards d'écus (1 écu = 6,4 francs) sur cinq ans, soit le double de l'aide consentie pendant la période quinquennale précédente. A ces subventions viendront s'ajouter les prêts de la Banque européenne d'investissements.

Cette série d'accords d'association devrait servir de point d'appui à un ambitieux partenariat euro-méditerranéen, dont une conférence ministérielle à vingt-sept donnera le coup d'envoi, fin novembre, à Barcelone. Ses travaux porteront sur trois thèmes : la stabilité et la sécurité, le développement économique, l'amélioration des relations sociales et culturelles. En matière économique, la priorité sera donnée à la promotion du secteur privé et des investissements européens outre-Méditerranée.

« Le Maroc a besoin de cet accord comme de l'eau », commentait un diplomate au plus fort de la négociation. Il est un fait que le royaume chérifien paraît bien placé, avec la Tunisie, la Turquie – en avance puisque bientôt en union douanière avec l'UE –, peut-être l'Egypte et le Liban, pour figurer parmi les premiers bénéficiaires d'une stratégie qui se traduira par une accélération des délocalisations industrielles d'entreprises européennes au Maghreb et au Machrek plutôt qu'en Asie.

Philippe Lemaître

■ **La visite d'Etat que Hassan II** devait faire, du 22 au 24 novembre en France, a été reportée *« à une date ultérieure »* a indiqué, vendredi 10 novembre, le ministère de la Maison royale, du protocole et de la chancellerie. Cette décision a été prise *« sur conseil des médecins »* du roi, qui a contracté une affection respiratoire aiguë, fin octobre, à New York. – *(AFP.)*

Le roi d'Espagne mis en cause par un financier véreux

MADRID
de notre correspondant

Le procureur général a décidé d'ouvrir une enquête sur les menaces de chantage dont aurait fait l'objet le roi Juan Carlos de la part d'un homme d'affaires catalan, Javier de la Rosa. Cette affaire révélée, vendredi 10 novembre, par le quotidien *Diario 16* fait grand bruit dans tout le royaume. Ce journal a publié le premier chapitre d'un livre de deux de ses collaborateurs intitulé *Le Pillage de l'Espagne*, dans lequel les auteurs reconstituent la manière dont cet homme d'affaires a réussi à s'approcher de la famille royale par l'intermédiaire de Manuel Prado, conseiller du roi et administrateur des biens de la Couronne.

Les deux journalistes rapportent les propos prêtés à Javier de la Rosa, lequel menace de faire abdiquer Juan Carlos si celui-ci n'intervient pas pour le sauver de ses difficultés financières et avertit qu'il va révéler les détails de la remise d'une somme de 12 milliards de pesetas (480 millions de francs) à la maison royale. Cette somme versée sur deux comptes en Suisse proviendrait des autorités du Koweït qui entendaient remercier le roi pour la participation de l'Espagne à la guerre du Golfe. Manuel Prado nie avoir reçu cet argent.

« DOSSIERS »

Javier de la Rosa était jusqu'en 1992 l'homme de confiance du Koweït en Espagne. Pendant des années, il a géré les investissements de l'émirat dans la péninsule à travers le KIO (Kuwait Investment Office), jusqu'à ce que les responsables de cet organisme s'inquiètent de la disparition de 60 milliards de pesetas (2,4 milliards de francs). Des poursuites ont été engagées en Espagne, mais aussi à Londres, ville où KIO a son siège. A ce propos, le quotidien *El Pais* a révélé vendredi que le financier de Barcelone avait utilisé le sceau de la Couronne espagnole dans son courrier pour tenter de justifier auprès du Koweït la disparition des sommes qui lui avaient été confiées.

Ce n'est pas le scandale KIO qui a conduit Javier de la Rosa en prison, mais une autre affaire : la quasi-faillite frauduleuse d'un parc d'attractions de Barcelone. Après quelques mois de détention, cet escroc de la finance a entrepris de se venger. Il aurait élaboré, en compagnie de Mario Conde, ancien président de Banesto (banque espagnole de crédit), également déchu, une stratégie de sape des institutions. Javier de la Rosa n'a jamais caché qu'il disposait d'armes contre les dirigeants politiques catalans, entre autres, et Mario Conde a lui aussi été accusé d'avoir fait chanter le gouvernement pour que les poursuites engagées contre lui soient abandonnées (*Le Monde* du 13 octobre).

Ces deux hommes d'affaires, qui ont fait fortune sous le régime socialiste, tenteraient aujourd'hui d'échapper à la justice en sortant leurs « dossiers ». L'atteinte à la personne du roi a choqué l'opinion et la classe politique. *« Il existe une conspiration contre toutes les institutions de l'Etat, et cela affecte l'essence même de la démocratie »*, a déclaré, vendredi soir, Felipe Gonzalez lors d'un meeting à Barcelone avant les élections catalanes.

Michel Bole-Richard

Avec les deux tiers des suffrages exprimés, l'ANC sort renforcé des élections municipales en Afrique du Sud

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Un an et demi après avoir accédé au pouvoir en Afrique du Sud à l'issue des élections législatives, le Congrès national africain (ANC) ne semble pas s'y user. C'est là le principal enseignement du scrutin municipal du 1[er] novembre dont les résultats définitifs viennent d'être publiés. Avec 66,37 % des suffrages exprimés, le parti du président Nelson Mandela progresse par rapport aux élections d'avril 1994. Il avait alors obtenu un peu moins de 63 % des suffrages.

La percée des candidats indépendants, un peu partout dans le pays, ne s'est pas faite aux dépens de l'ANC. Ces candidats, issus le plus souvent des quartiers noirs, ont obtenu 8,5 % des sièges. Les différentes associations de contribuables blancs en ont recueilli un peu plus de 4 %. L'ANC a remporté, de son côté, 63,78 % des sièges et obtenu la majorité dans près de 400 conseils municipaux sur 661. Sa victoire est éclatante à Johannesburg, où il a gagné dans 145 circonscriptions, en laissant seulement 45 au Parti national (NP) de Frederik De Klerk, qui, avec 16,22 %, sur le plan national, demeure la principale formation d'opposition. Mais elle régresse par rapport aux élections générales de l'an dernier (20,39 %).

Le parti de Frederik De Klerk misait sur le mécontentement d'une partie de la population noire, insatisfaite de la lenteur des changements, pour mordre sur l'électorat de l'ANC. Mais c'est au contraire ce dernier qui lui a pris des voix, notamment dans la province du Cap occidental. L'ANC a fortement progressé au sein de l'électorat métis dans cette région, obtenant plus de sièges que le NP (35,5 % contre 33,5 %), qui avait remporté, l'an dernier, les élections provinciales avec 55 % des sièges.

DÉROUTE EXTRÉMISTE

L'Inkatha, la formation à dominante zouloue de Mangosuthu Buthelezi, n'a pas réussi à élargir sa base régionale. Privé des voix de son fief, la province du Kwazulu-Natal où les élections ont été reportées à la fin du mois de mars, il a obtenu 0,71 % des suffrages au lieu de 10 % aux élections d'avril 1994.

Les formations extrémistes sortent laminées de ce scrutin. A l'extrême gauche, le Congrès panafricain (PAC) obtient 1,42 % des suffrages, à peine plus que les ultranationalistes blancs du Parti conservateur (1,15 %). Les Afrikaners ont voté, dans leur majorité, pour le Front de la liberté de Constand Viljoen : avec 4,03 % des voix, ce parti double presque son score d'avril 1994.

Seul motif d'insatisfaction pour l'ANC, le taux de participation relativement faible : 51,37 % des électeurs seulement ont pris le chemin des urnes au lieu de près de 87 % l'an dernier.

Frédéric Chambon

■ *DICTIONNAIRE* : **les éditions Le Robert, filiale de Nathan, ont décidé, vendredi 10 novembre, de retirer de la vente leur Dictionnaire de synonymes et contraires.** A titre de substitut d'*« avare »*, l'édition de septembre 1994, suggérait, entre autres, l'utilisation du mot *« juif »* ainsi que des termes *« youpin »* et *« youtre »*, précédés du qualificatif *« argotique »*. Jean Kahn, président du Consistoire central israélite de France avait déclaré : *« On ne peut maintenir dans un dictionnaire des termes qui, il y a cinquante ans, ont eu un effet meurtrier. »*

■ **SUÈDE : Mona Sahlin, vice-premier ministre (social-démocrate) suédois, chargée au sein du cabinet de l'égalité entre les sexes, a annoncé, vendredi 10 novembre, qu'elle ne serait pas candidate à la succession d'Ingvar Carlsson à la tête du parti et du gouvernement en mars 1996, et qu'elle renonçait à ses fonctions ministérielles.** M[me] Sahlin avait fait scandale en utilisant sa carte de crédit de fonction pour régler des factures personnelles. – *(Corresp.)*

SOMMAIRE

SERVICES

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

CES PROFESSEURS-PHARES : aux « hussards noirs de la République », éveilleurs d'esprits à l'école primaire, ont succédé les professeurs charismatiques des taupes et khâgnes. Aujourd'hui, on préfère l'« intellectuel-expert ».

Tirage du *Monde* daté samedi 11 novembre 1995 : 458 424 exemplaires 1 3

Dans « Le Monde - Dossiers et documents » de novembre

« **DOSSIERS** et documents », publication mensuelle du *Monde*, présente huit pages sur un pays à la civilisation quatre fois millénaire, l'Inde. S'acheminant vers le milliard d'habitants en l'an 2000, l'Inde est un géant empêtré dans sa mosaïque de communautés, de langues, de religions, de castes ; dans ses relations tendues avec les pays voisins – Chine, Pakistan, Bangladesh... ; dans ses choix politiques – fédéralisme, laïcité – et économiques, qui aggravent la pauvreté des trois quarts de sa population. « Les Clés de l'info » (quatre pages), qui accompagnent ce dossier, jettent un éclairage sur les conséquences économiques des fluctuations monétaires et sur le rôle des banques centrales...

En « une » des « Clés », deux sujets (munis chacun d'un lexique) : le mal-être de l'islam en France ; le devoir de probité des élus politiques.

★ *En vente chez votre marchand de journaux : 12 francs.*

